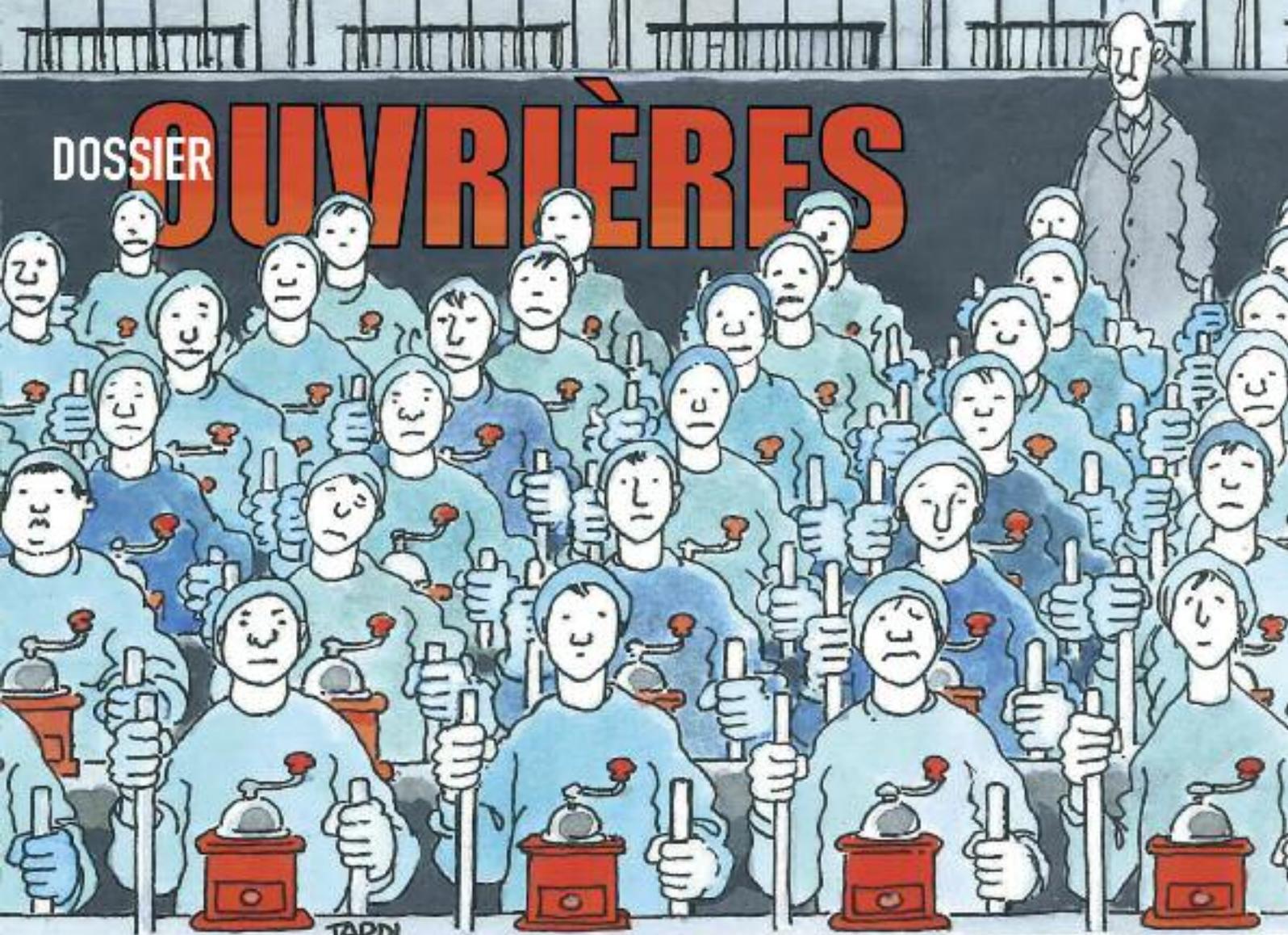


CASSE-RÔLES

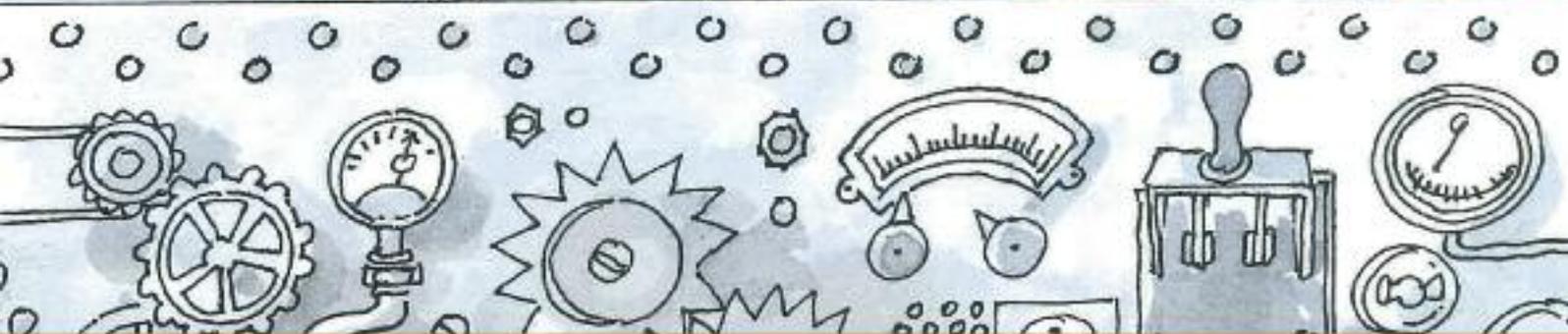
N°21 - AOÛT-OCTOBRE 2022

DOSSIER

OUVRIÈRES



TARDI



JOURNAL FÉMINISTE & LIBERTAIRE À PRIX LIBRE

É d i t o

« Les petites filles doivent aller au bout de leurs rêves »... d'après la nouvelle Première ministre.

Les femmes de ménage vont bouder le placard à balais et entrer par la grande porte à l'Assemblée nationale.

Tant mieux, mais nous ne sommes pas dupes de cette mise en scène. Rachel Kéké¹, c'est un beau pied de nez au personnel politique qui mijotait jusqu'alors dans son entre-soi masculin et ne représentait que la classe privilégiée.

Combien d'ouvriers ont-ils été élus à l'Assemblée nationale depuis un siècle? Ceux, et aujourd'hui celles, qui vont y siéger, peuvent-ils faire évoluer cette prétendue démocratie représentative?

Les travailleuses précaires, ouvrières, continuent d'être exploitées et peu visibles. Nous leur consacrons le présent dossier, car, paysannes, travailleuses à la chaîne des usines de vêtement délocalisées, ouvrières au nettoyage des bureaux et autres, elles sont vivantes et combatives!

1. Voir page 8.

CASSE-RÔLES

Les infos contenues dans ce numéro ont été arrêtées le 30 juin 2022

Ont participé à ce numéro : Alain, Anne-Marie, Annie, Anouk, Colette, Dominique, Fabienne, Hélène, Jacques, Jean, Justhom, Laurence, Marianne, Michèle, OLT, Polette, Ramon, Sagna, Solange, Sud éducation Limousin, Véronique

Couverture : Jacques Tardi (dessin original pour Casse-rôles)

Maquette, mise en page, correction : Jean-Marc B., Philippe (ductus@me.com), Solange

Abonnements et contacts : p. 42

Imprimerie : Espace Copie Plan, Guéret (23)

ISSN 2646-6961

ISSN (en ligne) ISSN 2804-3995

Les articles n'engagent que leurs auteurs et autrices



CONTRIBUTIONS... Ami·es lecteurs et lectrices, vous souhaitez nous adresser un article pour le prochain dossier de *Casse-rôles* (n° 22, sortie 1^{er} novembre 2022) : votre proposition devra nous parvenir pour le 25 septembre, dernier délai!

BEL... GIQUE... pas belle

Prostitution légalisée =

banalisation de la vente du corps,
profits supplémentaires pour l'État,
désastre de plus pour la dignité des femmes*

Casse-rôles se faisant fort de suivre l'actualité, nous venons de sortir le premier hors-série du journal sur la PROSTITUTION (juin 2022). Sujet qui fâche, comme dit Laurence Biberfeld, l'autrice.

Vous recevez ce hors-série, inclus dans votre abonnement. Que cela ne vous empêche pas d'en faire la publicité à vos proches, vos copines et copains... Pour les non-abonné-es ou abonné-es non à jour, il faudra le commander ; le prix (modique) est de 5 €, auquel il faudra rajouter 2 € pour les frais d'envoi.

À propos de la Belgique¹:

En ce qui concerne la Belgique, pays de Dodo la Saumure², les autorités ne peuvent pas grand-chose contre une glamourisation et une banalisation du sexe tarifé, du sexe dissymétrique et de service. Une campagne publicitaire éhontée du site d'escorting RichMeetBeautiful sur les campus bruxellois, proposant aux étudiantes désargentées de rencontrer des « *sugar daddies* » en 2017, a scandalisé toute la Belgique et donné lieu à de nombreuses plaintes. Bien que l'entreprise ait fait profil bas et se soit excusée publiquement, cette campagne donne la mesure du cynisme et de la grossièreté des promoteurs du sexe tarifé. « *Démarcher les corps des étudiantes précarisées directement sur les campus, l'industrie du sexe n'a décidément aucune limite* », s'est offusquée Céline Frémault (ministre bruxelloise du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Énergie). En effet, c'est d'ailleurs une des caractéristiques de l'industrie du sexe de n'avoir,



comme tout secteur capitalistique, aucune limite, et d'en user des corps comme de la viande, du café ou du lithium. Qu'une ministre, qui aurait peut-être, dans un pays aussi aisé que la Belgique, des leviers de pouvoir lui permettant d'améliorer la condition des étudiants pauvres, s'en indigne peut aussi poser question.

Solange

*Oui, il y a aussi des hommes, mais leur nombre est plutôt maigre : 95 % sont des femmes.

1. Ce texte a été écrit bien avant la toute récente loi de dépenalisation de la prostitution.

2. Proxénète français impliqué dans l'affaire DSK (entre autres).

États-Unis: IVG

Le paradoxe

AUX ÉTATS-UNIS, EN DEUX JOURS, le 23 et 24 juin, la Cour suprême a rendu deux arrêts aux conséquences dramatiques.

Le premier autorise tout le monde à porter des armes grâce à une modification d'un arrêt juridique de l'État de New York, qui interdisait le port d'armes dans la rue; le second permet l'interdiction de l'avortement dans tous les États du pays.

Les deux axes de campagne de l'extrême droite religieuse ont été satisfaits ensemble, démontrant par là même que la question du « droit à la vie » était sans importance, et qu'il s'agit d'abord d'un droit à la violence sur autrui. Violence des pulsions personnelles de « liberté », violence de l'emprise sur le corps des femmes.

Six juges, sur les neuf de la Cour suprême, ont choisi d'humilier les femmes et de satisfaire les vendeurs d'armes.

Et pourtant, dans la société réelle, la majorité des Américains et des Américaines restent favorables à ce droit. Même les grandes entreprises américaines comme Disney, Netflix ou Apple proposent déjà de prendre en charge les frais de voyage de leurs salariées qui auront besoin de voyager pour aller avorter. Mais qui aurait envie d'aller en parler à son employeur ?

Certains États, comme la Californie, organisent déjà la construction de cliniques dédiées à l'avortement et organisent la prise en charge financière du voyage. Le poids politique des évangéliques – qui est bien plus qu'un courant religieux d'extrême droite, mais dispose de la capacité de financer des élus, des courants politiques partout dans le monde, de Trump à Bolsonaro – apparaît au grand jour.

Les catholiques ne sont pas en reste, puisque le juge de la Cour suprême, Clarence Thomas, déclare immédiatement que le mariage gay, la contraception pourraient aussi être révisés.

Le poids de ces six juges, nommés à vie, apparaît comme une réaction dramatique hostile aux droits des femmes en donnant un pouvoir suprême à des réactionnaires de tous bords.

Nous devons toutes et tous nous souvenir qu'il n'y a pas d'acquis, et que les conquêtes sociales doivent être défendues par chaque génération, afin de pouvoir profiter à la suivante. Souvenons-nous de Marie-Claire, de sa mère, du procès de Bobigny et de toutes les femmes qui ont dû avorter clandestinement, dans la honte, la peur, la souffrance; souvenons-nous de toutes celles qui sont mortes dans l'indifférence, pour défendre notre vie, nos choix et nos droits. Au-delà des droits des femmes à une sexualité qui ne soit pas vécue dans l'angoisse constante d'être enceintes contre leur volonté, n'oublions pas le droit des enfants à être désirés par leurs parents.

Véronique Decker



Quand l'Espagne bouscule les «règles»

**Tu ne seras pas mon centre
que savent-ils de mon ventre
pensent-ils qu'on en dispose
quand je serais tant d'autres choses.**

Anne Sylvestre
2^e couplet de *Non, tu n'as pas de nom*,
chanson pour le droit à l'avortement

LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL a approuvé le 17 mai un projet de loi visant à renforcer le droit à l'avortement. Si ce projet de loi est adopté, l'Espagne deviendrait le premier pays européen et l'un des rares dans le monde (à l'instar du Japon, de l'Indonésie et de la Zambie) à autoriser les femmes à prendre un «congé menstruel» en cas de règles douloureuses et invalidantes. Ce congé menstruel sera financé à 100% par l'État, à condition qu'il soit validé par le médecin traitant.

Ce projet de loi vise également à permettre aux mineures de plus de 16 ans d'avorter sans autorisation parentale et supprimer le délai de réflexion de trois jours obligatoire avant de pratiquer un avortement.

Il prévoit :

- un congé payé pour les femmes enceintes à partir de la 39^e semaine de grossesse et garantit la distribution de produits d'hygiène menstruelle gratuits dans les institutions publiques ;
- un renforcement de l'éducation sexuelle dans les écoles, ainsi que la distribution gratuite de pilules du lendemain dans les centres de soins, et de moyens contraceptifs dans les lycées.

Le texte stipule également que la gestation pour autrui (GPA), illégale en Espagne, est une forme de violence à l'égard des femmes.

Ce texte, s'il est voté, sera une avancée concernant le bien-être et la santé des femmes en Espagne.

Les règles ne seront plus taboues. C'en est fini d'aller au travail avec des douleurs ou en se gavant de comprimés et de cacher notre douleur. (Irène Montero, la ministre de l'Égalité)

Nous avançons en matière de féminisme. (Le Premier ministre).

Espagne bouscule les règles, mais la France s'arc-boute contre ce projet loi espagnol !

Le congé menstruel est contre-productif ! Et soulève un vent de protestation de la part de prétendus défenseurs et défenseuses du féminisme et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre pays.

Les obscurantistes français toutes voiles dehors pour dénigrer ce projet de loi

C'est ainsi que Jean-Marc Morel, expert en ressources humaines (plutôt inhumaines, non ?) s'indigne qu'une telle proposition de loi puisse voir le jour, car elle pourrait «poser des problèmes en matière d'égalité femmes-hommes», avec des salariés non concernés qui pourraient se sentir «lésés.» Que ce prédateur se contente de mettre sur pied des plans sociaux de licenciements et reste dans sa niche !

Caroline Mouriquand, avocate en droit du travail (je dirais du droit à l'exploitation) chez Bird et Bird, se fend d'arguments

spécieux destinés à diviser les travailleurs et travailleuses : «L'initiative est louable, mais elle peut desservir les femmes en créant une discrimination à l'embauche.» Selon ses dires, cette loi pourrait «créer des tensions et une frustration en augmentant la charge de travail des collègues».

Des fois que nous n'aurions pas compris que cette grande défenseuse des travailleuses s'opposait bec et ongles à ce projet, elle en rajoute une louche : «La mesure est contre-productive [...] Une femme souffrant de règles douloureuses ou d'endométriose est généralement suivie, et peut donc déjà bénéficier d'un arrêt maladie, sur lequel les raisons de son absence ne sont pas indiquées, ce qui permet de protéger le secret médical.» Que la femme souffre, là n'est pas son problème. Les intérêts du patron passent avant tout.

Des contradictions... féministes...

Pour Fabienne El-Khoury, chercheuse en santé publique et porte-parole de l'association française Osez le féminisme, ce congé est «une fausse bonne idée». Cela, dit-elle, peut soulager les personnes qui subissent des douleurs indolores et visibiliser l'endométriose, qui étaient jusqu'à récemment cachées. Mais, par cette unique solution, on dit aux femmes : «OK, rentrez, souffrez chez vous.» Elle s'inquiète également, non pas pour la santé des femmes, mais pour le secret médical des salariées. Elle préfère voir souffrir les femmes au travail. C'est ainsi que son cerveau très fertile va jusqu'à imaginer l'annonce anticipée de la grossesse d'une salariée : «Si d'un coup, elle ne prend plus son congé menstruel, car elle est enceinte, elle serait contrainte de l'annoncer contre son gré.»

Femmes, méfiez-vous, les mots sont souvent trompeurs. Vous croyez être soutenues et accompagnées, mais votre combat est détourné dans l'intérêt du patriarcat et des machistes.

La CGT prétend, elle aussi, vouloir protéger les femmes qui souffrent de règles douloureuses sans les stigmatiser ni rompre le secret médical : «Elle ne revendique pas le droit à un congé spécifique, mais demande tout simplement la fin des jours de carences existants.»

La lutte des classes n'est pas sexiste, elle vaut pour les hommes et pour les femmes à égalité.

La CGT aurait-elle oublié que la lutte des classes ne concerne pas uniquement les hommes ?

Les femmes sont tout autant concernées que les hommes, car elles subissent des discriminations ; leur exploitation se situe dans tous les domaines (salaires moindres pour un même emploi, promotion au compte-gouttes, à diplôme égal la femme est considérée trop souvent moins compétente qu'un homme, quand elles ne sont pas victimes de harcèlement moral ou sexuel...). Alors, les syndicalistes, doivent ouvrir les yeux et combattre le patriarcat.

Contrairement à ce que veulent nous faire avaler tou-tes ces braves défenseurs et défenseuses du bien-être des femmes, l'amélioration des conditions de travail n'est pas à l'ordre du jour. Ces réactionnaires, suppôts du pouvoir politique et du patronat, refusent que le sort des travailleuses et leur santé puissent être améliorés au nom de l'égalité.

La crainte est que ce projet de congé menstruel, envisagé en Espagne, n'incite les «vraies» forces féminines et féministes à s'en emparer en France.

Justhom

De l'abus sexuel au viol

Une nouvelle avancée obtenue par les féministes en Espagne. Ce n'est pas un simple combat sémantique, mais un changement d'importance dans la législation espagnole autour des notions d'abus sexuel, d'agression sexuelle et de viol.

POUR COMPRENDRE L'ÉVOLUTION de la nouvelle loi, il faut remonter à 2016; cette année-là, une affaire sordide avait défrayé la chronique, comme l'on dit. L'affaire dite de la *Manada* (la Meute), du nom que s'étaient donné cinq abrutis (dont deux ex-militaires) sur les réseaux sociaux. Leur « fait d'armes »? À l'occasion des fêtes de la San Firmin, à Pampelune, ils avaient violé à tour de rôle une jeune fille de 18 ans, avaient filmé la scène et puis l'avaient diffusée sur Internet avec le commentaire: « En train d'en baiser une à cinq » (tout en finesse, les salauds!). Évidemment, grande émotion chez les mouvements féministes (et dans la population en général).

En 2018, l'affaire est jugée; premier verdict, les cinq membres de la Meute sont condamnés à neuf ans d'incarcération pour « abus sexuel » (et non viol), car la victime « n'aurait pas exprimé son refus », ne tenant aucun compte de l'intimidation et de la violence subie par la jeune fille.

Dans la foulée, les cinq condamnés faisaient appel et étaient remis en liberté provisoire. Ce qui avait déclenché d'énormes manifestations dans toute l'Espagne, à tel point que la Cour suprême cassait le jugement en déclarant que les faits ne constituaient pas un « abus sexuel », mais bien un viol, car la jeune fille était dans « une attitude de soumission, mais non de consentement ».

Nouveau procès en 2019, où les cinq hommes sont, cette fois, condamnés à quinze ans ferme. Ce qui ne calme pas les mouvements féministes qui continuent les manifestations contre la justice patriarcale en martelant:

« Si je dis non, ça veut dire non. Et si je ne dis pas oui, ça veut aussi dire non. »

Depuis, d'autres cas de viols, moins « spectaculaires », se sont produits, incitant les organisations féministes (et pas seulement elles) à exiger un changement de la législation.

On y est: les députés espagnols viennent d'approuver à la majorité absolue la loi sur « la liberté sexuelle », qui stipule que « tout acte sexuel non consenti de manière claire et libre » sera considéré comme un viol par la justice. Seul un consentement explicite sera retenu en cas de procès; loi aussitôt surnommée « Seul le oui est un oui ». Tout rapport sexuel sans consentement explicite sera donc désormais considéré comme une agression ou un viol, qu'il y ait ou non violence ou intimidation, et c'est le violeur accusé qui devra prouver qu'il y avait consentement dans la relation sexuelle (et non l'inverse).

Victoire définitive pour la cause féministe ?

Attention à ne pas baisser la garde, une loi peut en remplacer une autre au gré des gouvernements. Déjà le Parti populaire (droite conservatrice) déclare que cette nouvelle loi met en péril la présomption d'innocence d'un accusé. Quant au parti Vox (extrême droite), il n'hésite pas, lui, à exiger l'abandon des mesures juridiques contre les violences faites aux femmes, qu'il qualifie comme étant « idéologiques et discriminatoires envers les hommes ». Décidément, les fascistes ne changeront jamais.

Et, comme toujours, seul le rapport de force compte; mais on peut faire confiance au mouvement féministe espagnol (un des plus puissants en Europe) pour ne rien lâcher et accentuer le combat contre le patriarcat.

Ramón Pino





Une femme est morte, assassinée
 Il en meurt ici et ailleurs, de mort violente,
 quelques centaines par jour. Le 11 mai,
 une Palestinienne est morte, ce n'est pas la première,
 ce ne sera pas la dernière...

MERCREDI 11 MAI, une journaliste palestinienne est morte en faisant son métier : être sur le terrain et informer. Elle se nommait Shirin Abou Akleh et elle couvrait une attaque de l'armée israélienne sur Jénine, la ville la plus résistante de Cisjordanie. Elle portait un gilet pare-balles, bien marqué « presse », et un casque. Elle a été tuée d'une balle à la tête, touchée juste à l'endroit où, entre casque et gilet, rien ne la protégeait. Le tireur était très adroit... ou bien il a eu « beaucoup de chance » et, elle, beaucoup de malchance ! Si, comme les responsables israéliens l'ont dit, immédiatement, la balle « était une balle perdue provenant du camp palestinien ».

En Cisjordanie comme à Gaza, il y a d'un côté Goliath et de l'autre David, histoire ancienne dans ce coin du monde. Goliath a des avions, des tanks, des drones, des fusils d'assaut, des yeux et des espions en pagaille, des prisons et des amis influents partout. David, lui, a : quelques armes légères, c'est exact, mais surtout des pierres, des corps pour faire barrage (ou pour mener des attaques suicides, quand trop c'est trop), peu d'amis, mais, sur place et ailleurs, des hommes et des femmes pour témoigner, inlassablement avec des mots, des images.

Shirin Abou Akleh était une de ces femmes témoignant inlassablement, de Jérusalem à Gaza, d'Hébron à Jénine, de Ramallah à la vallée du Jourdain. Elle était respectée par tous les correspondants de presse et par tous les journalistes travaillant dans cette partie du monde. Pour les Palestiniens, surtout pour la jeune génération qui a grandi avec la chaîne Al Jazira, elle était un « modèle », une héroïne à laquelle on pouvait tenter de ressembler. Celle qui disait récemment, lors d'un entretien : « J'ai choisi le journalisme pour être au plus près des gens et je savais que ce ne serait pas facile de changer la situation. Mais, en définitive, j'ai réussi à faire entendre les voix palestiniennes au monde entier », s'est tue ce mercredi 11 mai, mais son nom, sa photo, sa voix n'ont jamais été aussi présents dans le monde entier que ces derniers jours.

Assassiner pour faire taire, c'est une tactique efficace, mais qui, parfois, se retourne contre celui qui l'emploie.

Il suffirait de presque rien... une enquête indépendante internationale par exemple. Sans a priori ni pression. Oh mais, attention ! pour certains, la réclamer, c'est déjà insinuer que les autorités israéliennes pourraient cacher des faits, protéger d'éventuels responsables, mentir peut-être... et donc la réclamer, c'est, déjà, être soupçonné d'antisémitisme ou, à tout le moins, de soutenir les antisémites...

Colette Berthès

Rachel Kéké, femme de chambre et députée

RACHEL KÉKÉ, 48 ANS, FRANCO-IVOIRIENNE, cinq enfants, gouvernante¹ à l'hôtel Ibis Batignolles après y avoir été, pendant des années, femme de chambre (à partir de 2003), vient d'entrer à l'Assemblée nationale comme députée NUPES. Il y en a beaucoup, sans doute, à l'Assemblée et ailleurs, qui doivent s'étrangler d'indignation ou frôler l'infarctus devant ce monde à l'envers où une femme de ménage rentre en journée dans l'hémicycle, en grande pompe et par la grande porte, au lieu d'en sortir tôt le matin par la porte de service après avoir nettoyé, balayé et rangé seau, serpillière et aspirateur!

En plus, elle est noire – enfin « de couleur » – et elle n'a même pas suivi de grandes écoles ni obtenu de hauts diplômes français (les meilleurs bien sûr)... si elle en avait... à la limite, peut-être?... Un bon point, venant de Côte d'Ivoire, elle parle bien le français (merci la colonisation et son héritage).

Mais il y a presque pire, c'est une... une quoi au fait? ex-immigrée, c'est un fait, mais encore? révolutionnaire? complotiste? islamo-gauchiste? utopiste? ou autres qualificatifs (liste en évolution constante) accolés à celles et ceux qui se sont présentés sous la bannière de la France insoumise?

En tout cas, c'est sûr, elle est adhérente à la CGT. Et elle a été l'une des meneuses et porte-parole (avec Sylvie Kissima) de la longue lutte des femmes de chambre de l'Ibis Batignolles (emplois sous-traités à STN) entre juillet 2019 et mai 2021; deux ans de mobilisation, huit mois de grève et, au final, une victoire (presque) totale pour les vingt employées grévistes (pardon, il y avait aussi un équipier, le seul homme de l'affaire): augmentation des salaires, meilleures conditions de travail, vêtements fournis, etc.

Quand on lui demande qui elle est, Rachel Kéké se définit comme « une féministe, une guerrière pro-gilets jaunes », mais aussi une élue qui veut « être la voix des invisibles » et essayer de « redonner courage à ceux qui ont perdu tout espoir dans la politique ».

Bien sûr, chausse-trappes, rumeurs, critiques, coups tordus, chasse aux faux pas présents ou passés, rien ne lui sera épargné. Il va lui falloir sans doute autant, si ce n'est plus, de courage, de ténacité, d'adresse, d'intelligence et de soutiens pour affronter les requins de la politique que ceux de l'économie: ces derniers ont besoin de travailleuses comme Rachel pour prospérer, les autres absolument pas.

Une femme de ménage, siégeant à l'Assemblée, ce n'est pas encore le Grand Remplacement... mais ça fait plaisir, ça a le goût acidulé des bonbons à la menthe, un peu de fraîcheur en bouche quand il fait très chaud, un petit courant d'air qui en fait espérer d'autres.

C. B.



1. Gouvernante: nom de l'employée royalement payée – entre 1 250 et 1 400 euros nets par mois suivant l'ancienneté –, qui coordonne et vérifie le travail des femmes de chambre dans les hôtels de luxe.

2. Voir la levée de boucliers (et bien pire) qui a suivi la nomination de Pap Ndiaye au poste de ministre de l'Éducation nationale, sans parler des injures subies par Christiane Taubira, pourtant française « de souche » et par d'autres.

Mais que fait la police ?



Deux précisions tout d'abord : d'une part, il faut bien évidemment entendre cette interrogation dans un sens qui n'est pas celui qui lui est habituellement donné ; d'autre part, ce n'est pas la police proprement dite qui est ici en cause, mais la gendarmerie. Bonnet blanc et blanc bonnet, comme on dit.

VOILÀ DE QUOI IL S'AGIT : le 9 juin dernier, Macron fait campagne dans le Tarn. Bain de foule, serrage de main, petites phrases pour la presse, le cirque habituel, donc. Mais tout d'un coup, petit couac : une jeune fille, dont on saura par la suite qu'elle est lycéenne, qu'elle a 18 ans et s'appelle Laura, profite de ce moment pour s'adresser à Macron en ces termes : « Emmanuel Macron, vous mettez à la tête de l'État des hommes accusés de viols et de violences sur les femmes. Pourquoi ? » Une question donc, une question polie, pas une agression.

Pourtant, le lendemain, Laura est interpellée par la gendarmerie, dans son bahut, et retenue 10 minutes pour un « entretien » (ce qui s'appelle en vrai un interrogatoire), dont elle ressort libre. Il n'aurait plus manqué que ça !

Mais comment « a-pu-t-on » en arriver là ?

Est-ce que, désormais, les forces de l'ordre peuvent enquêter sur l'identité d'une personne et la rechercher alors qu'elle n'a commis aucune infraction ?

Est-ce que, désormais, toutes les institutions répressives peuvent être actionnées alors que, là encore, aucune infraction n'est caractérisée ? Parce qu'en l'occurrence, il a bien fallu que quelqu'un donne aux gendarmes l'ordre d'intervenir : la commandante de gendarmerie tout d'abord, mais au-dessus, le préfet, encore au-dessus, le ministre, et plus haut que le ministre, la Présidence de la République, et j'en passe !

Tout cela est très inquiétant, mais ce qui l'est aussi, c'est l'absence totale de réaction du personnel scolaire et des syndicats enseignants. Aucun joueur de flûte sur place pour dire : si vous l'emprenez, on la suit. Aucune Adèle non plus pour dire « on se lève », aucun sit-in de protestation, aucun communiqué syndical, rien... La misère !

Pourtant, il a bien fallu que quelqu'un dans l'école désigne « la » « coupable » (en la montrant du doigt et disant : « c'est elle » ? On se représente la scène...).

Il y a quelque temps, dans une vidéo, on pouvait voir un flic américain arracher une jeune fille de sa chaise, la jeter par terre et la traîner sur le sol dans son école pour l'appréhender.

Sommes-nous en train de suivre ce bel exemple ?

Michèle Gay

Sortir de la rue

LES LOIS CONTRE LES INJUSTICES et les inégalités sociales n'ont de sens que si elles sont appliquées. Ainsi de la loi de 2016, qui avait pour but de renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et d'accompagner les personnes prostituées.

Casse-rôles, dans le dossier « Pornographie et prostitution » (n° 12), signalait déjà un bilan mitigé de cette loi, mais le *Canard enchaîné* du 4 mai 2022 nous administre une dose de rappel : « Le 13 avril, soit six ans après l'adoption de la loi contre "le système prostitutionnel", l'Intérieur a publié une circulaire rappelant à l'ordre les préfets. Pas pour inconnue, mais parce que ses derniers n'ont toujours pas ouvert les commissions départementales chargées d'aider les femmes à sortir de la prostitution. Beaucoup n'appliquent pas la loi de 2016, rappelle le Haut Conseil à l'égalité dans un avis du même jour. »

Claire Quidet, présidente du Mouvement du Nid, à l'origine du texte, évoque l'indifférence du quinquennat Macron à ce sujet : « Mais s'il y avait des consignes centrales fortes... les préfets feraient ce qu'on leur demande... Ce n'est pas le cas. » Ne le font-ils pas quand il s'agit de réprimer les manifestations ?...

La loi prévoyait 500 à 1000 sorties par an, mais la journaliste Fanny Ruz-Guindos signale que, sur les 600 per-

sonnes (en six ans) ayant entamé un parcours de sortie, 200 seulement ont quitté la prostitution avec une formation, un emploi et un logement. Largement insuffisant. Ceci s'explique en partie par la complexité des démarches à accomplir pour des candidates, principalement étrangères, et par les exclusions pour toutes celles qui n'ont pas encore arrêté, celles qui se sont reconverties depuis plusieurs mois ou celles en situation irrégulière.

« À Paris, on demande aux postulantes de maîtriser le français, ce qui exclut les Chinoises, et aux Nigériennes de fournir des papiers d'identité confisqués par les macs. »

Un comité interministériel chargé du suivi du texte ne s'est réuni que deux fois en six ans. C'est donc un constat d'échec qui ne peut nous laisser indifférent-es. *Casse-rôles* n'abandonne pas le combat contre le système prostitutionnel !

Annie

Sources : « La mauvaise passe de la loi sur la prostitution », *le Canard enchaîné*, 4 mai 2022 ; dossier « Pornographie et prostitution », *Casse-Rôles*, n° 12, mai-juillet 2020 ; loi 2016-444 du 13 avril 2016 qui stipule que « toute personne victime de prostitution, de proxénétisme ou d'exploitation sexuelle peut bénéficier d'un accompagnement et d'une prise en charge globale ayant pour finalité l'accès à des alternatives à la prostitution ».

La vie de château pour «Casse-rôles»! ou comment dégainer plus vite que son ombre

Sud éducation Limousin organise, depuis près d'une dizaine d'années, un stage de formation syndicale, au château de Ligoure. Ce stage, après avoir nourri pendant de longues années la réflexion sur l'autogestion et les pédagogies coopératives, est devenu de plus en plus autogéré par ses stagiaires.

AU TERME DE BILANS CONSTRUITS ET RÉFLÉCHIS collectivement, il a été décidé de partager de plus en plus de tâches propres au fonctionnement du stage, mais aussi d'expérimenter des formes d'autogestion, à travers des démarches propres aux méthodes actives et aux pédagogies coopératives.

Le château de Ligoure se situe au cœur d'un vaste domaine agricole dans le village de Ligoure, sur la commune de Le Vigen, à 17 km au sud de Limoges. C'est un château associatif qui loue le lieu pour des activités de loisir (danse, musique, peinture, développement personnel, etc.), de rencontres associatives, de rencontres interculturelles, syndicales, universitaires...

C'est donc au château de Ligoure que SUD éducation s'est installé pendant cinq jours pour accueillir les stagiaires venant de toute la France: on était environ 50! C'est ici que ces aventuriers des temps modernes dormiront, mangeront et pratiqueront l'autogestion.

En effet, quand on arrive en tant que stagiaires, on est directement mis dans le bain de l'autogestion: faire les courses, les tâches ménagères, préparer les repas, garder les enfants, tout le monde y participe à tour de rôle.

Vivre l'autogestion pendant cinq jours, quoi de plus concret pour comprendre les enjeux de cette organisation émancipatrice: plus de pratiques hiérarchiques, autoritaires, verticales, mais vivre l'autogestion, c'est savoir domestiquer sa liberté tout en respectant celle de l'autre, ça demande beaucoup de rigueur!

Une semaine très riche, construite autour d'ateliers proposés et animés par les stagiaires eux-mêmes, mais aussi autour d'intervenant-es invité-es.

C'est le cas pour *Casse-Rôles*, le journal féministe et libertaire que nous avons invité pour échanger. Michèle, Solange, Laurence et Annie, surnommées «les mamies flingueuses», nous ont présenté leur journal féministe et libertaire toujours constitué d'un dossier et d'articles sur des thèmes aussi divers que la santé des femmes, la prison, le corps, la contraception masculine, la Commune...

La rencontre a permis d'échanger de manière informelle sur la genèse de la revue, sa fabrication, l'histoire des quatre rédactrices présentes. Et on peut dire qu'elles ont toutes un passé militant riche et haut en couleur et un verbe sans concession, même entre elles, les copines!

Ça fusait de tous côtés, ironie, opinions radicales, revendiquant leurs différences, remarques moqueuses dégainées à tour de rôle, mais ça fait du bien d'entendre une parole argumentée et vivante loin du «politiquement correct» des médias actuels.

Pêle-mêle, on a discuté universalisme et intersectionnalité, maternité (thème du prochain numéro), prostitution... Et même si tout le monde ne partage pas leur vision sur certains sujets, nos échanges ont été source de débats et de réflexions qui nous animent encore et toujours. On a échangé des ressources, des adresses de librairies. Plusieurs d'entre nous étaient titillé-es par l'envie d'écrire ou de dessiner, les intervenant-es affûtées l'ont vite remarqué et nous ont mis à contribution. C'est vraiment super que les lecteurs et lectrices puissent écrire et publier des articles dans la revue.

Casse-Rôles a tout à fait sa place au château de Ligoure et dans notre expérimentation de l'autogestion!

La semaine a été dense puisque, pour succéder à *Casse-Rôles*, nous avons reçu Nils Solari et Acrimed (Action-Critique-Médias), association réunissant des journalistes et salarié-es des médias, des chercheurs et chercheuses et universitaires, des acteurs et actrices du mouvement social et des «usager-es» des médias, puis le collectif Lim'Bow, avec Véline, collectif de lutte contre les LGBTQIA+phobies, qui a été créé le 3 février 2011 à Limoges. La fédération Solidaires 87, à laquelle appartient SUD éducation Limousin était présente et Didier nous a parlé de l'histoire des luttes et du mouvement homosexuel.

Sans oublier que ce stage est aussi un moment pour parler pédagogie! Les stagiaires présent-es à Ligoure travaillent pratiquement tous et toutes dans l'Éducation, enseignant-es du premier ou second degré, AESH, CPE: on a assisté, entre autres, à des interventions de Rachel Salem sur les pédagogies antisexistes et antiracistes, des ateliers de l'Icem qui promeuvent la pédagogie Freinet, avec Nolwenn, Véronique ou Armel. Et comme les soirées étaient aussi bien occupées, nous avons visionné le documentaire sur une classe coopérative à Saint-Junien, avec Marion et Mehdi.

Et comme dirait Nolwenn (Sud éducation Limousin):

C'est pas simple de trouver l'équilibre entre créer un collectif, apprendre à se connaître, avoir des apports pédagogiques et syndicaux et faire vivre l'autogestion dans nos tripes, le tout en une semaine. Mais ce stage a ouvert des perspectives de luttes et d'émancipation incroyables! Vivement Ligoure 2023!



Dossier

Sommaire

- Louvrière, mot impie, sordide..., 12-13
 - Le scandale du Rana Plaza, 14
 - Grèves et joie pure / La Grève des ovalistes, 15
- LIP, 1973, des ouvrières en lutte, 16-17
 - Le travail des femmes pendant la Commune de Paris, 18-21
 - Ouvrières en France, 22-24
 - Les «illettrées», 25
- Mobilisation des travailleuses et travailleurs sociaux: les oubliées du Ségur, 26-27
 - L'exploitée, et ses consœurs / Margarethe Hardegger, 28-30
- Lavandières et blanchisseuses, 31
 - Femmes et paysannes. Les «ouvrières» de la terre, 32-34
 - Les Penn Sardin, 35
 - De l'exploitation de l'huître à celle des femmes, 36-37
 - Travail gratuit au couvent, 37
 - Balayons abus et souffrances au travail!, 38-39
 - Une «établie» à Renault Flins, 40-42
- Les «mondine», fières et impertinentes, 43



L'ouvrière, mot impie, sordide...

« Barbarie de notre Occident, la femme n'a plus été comptée pour l'amour, le bonheur de l'homme, encore moins comme maternité et comme puissance de race. Mais comme ouvrière ! L'ouvrière mot impie, sordide... », écrit Jules Michelet en 1860.

MICHELET SE FAIT L'ÉCHO DES STÉRÉOTYPES de son temps : le travail des femmes est considéré comme incompatible avec l'ordre moral et social en vigueur, qui préconise une division sexuée des tâches : aux hommes, la vie professionnelle et politique ; aux femmes, la maternité et les tâches domestiques.

Les ouvrières, qui sortent du cadre, suscitent donc, à cette époque où le débat sur le statut social des femmes fait rage, des sentiments ambivalents : pitié, mêlée de dégoût pour la dureté de leur condition, mais réprobation morale. L'accès des femmes au travail, source d'une forme d'indépendance, serait la porte ouverte à la débauche : on écrit et on clame que les prostituées occasionnelles se recrutent parmi les ouvrières. Si l'on reconnaît que la pauvreté due aux mauvais salaires y est pour quelque chose, on les accuse également de paresse et de lascivité.

Dans une enquête sur la prostitution de 1836, son auteur, Parent-Duchâtelet, écrit :

De toutes les causes de la prostitution [...], il n'est pas de plus active que le défaut de travail et la misère, suite inévitable des salaires insuffisants que gagnent nos couturières, nos lingères, nos ravaudeuses et en général toutes celles qui s'occupent de l'aiguille.

Mais Parent ajoute :

La vanité et le désir de briller sous des habits somptueux, avec la paresse, sont une des causes les plus actives de la prostitution, particulièrement à Paris.

Les écrits sur les ouvriers sont nombreux au XIX^e siècle et ont souvent un ton moraliste et misérabiliste, comme l'enquête du docteur Louis-René Villermé, publiée en 1840 : « Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, laine et soie. » Si Villermé dénonce le travail des enfants (son texte inspirera la loi de 1841 qui limite leur travail), il explique les mauvais rendements et la précarité des ouvriers par leur penchant pour l'alcool, leurs mœurs dépravées et leur éloignement d'un ordre moral qu'ils devraient respecter.

Les métiers battaient 80 coups à la minute

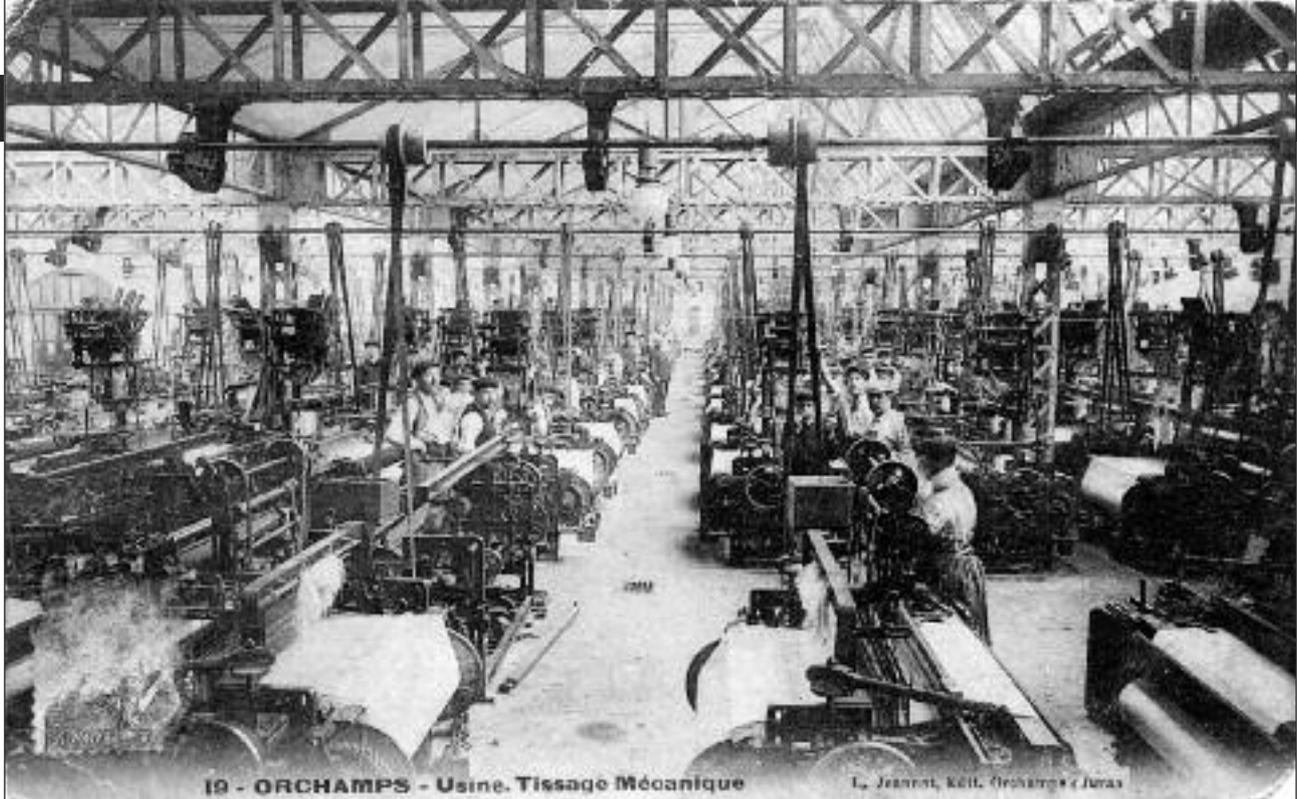
Le témoignage de Lucie Baud est donc particulièrement précieux, car il nous livre le récit d'une femme ouvrière de la soie qui raconte ce qu'elle vit au quotidien, et son combat contre l'exploitation qu'elle subit avec ses compagnes d'atelier. Elle fonde, à 32 ans, le Syndicat des ouvriers et ouvrières en soierie du canton de Vizille.

Michelle Perrot, qui avait publié une première fois l'autobiographie de Lucie Baud dans la revue *Le Mouvement social*, en 1978, a de nouveau évoqué la syndicaliste dans un livre publié au Seuil, en 2012, *Mélancolie ouvrière*.

Je suis entrée comme apprentie chez MM. Durand frères, au Péage-de-Vizille au commencement de 1883. J'avais alors 12 ans. Il y avait à cette époque dans l'usine environ 800 tisseuses. On y travaillait 12 heures, et quelques fois 13 à 14 heures par jour ; les métiers battaient 80 coups à la minute.

Gérard Mordillat, qui a réalisé, en 2018, un téléfilm à partir de l'ouvrage de Michelle Perrot, évoque dans une interview sur France Culture le bruit assourdissant de ces métiers remis en service pour les besoins du film.





19 - ORCHAMPS - Usine. Tissage Mécanique

L. JERRET, Edif. Goussier & Juras

Comme des poulets élevés en batterie

Même si certain-es peuvent trouver le terme d'intersectionnalité clivant et prétexte à des discussions houleuses, il a au moins un mérite : nous sortir de notre zone de confort et élargir notre horizon « franco centré » autour de nos valeurs occidentales brandies comme universelles et de notre nostalgie d'un passé ouvrier militant.

Lucie Baud, qui ignorait l'intersectionnalité, défendait les ouvrières italiennes qui travaillaient avec elles et étaient très mal considérées. Quant à nous, difficile de ne pas entendre, dans les témoignages des ouvrières du textile asiatiques, un écho à celui de Lucie.

Je m'appelle Hong Chanthan, je travaille dans une usine produisant pour Inditex (Zara). Mon salaire est de 100 dollars par mois pour un travail de 10 à 12 heures par jour et parfois 24 heures lorsqu'il y a des commandes importantes. Mon loyer est de 50 dollars, l'eau et l'électricité coûtent 20 dollars, il ne reste que 20 dollars pour tout le reste... Je couds depuis 2007 des pantalons dans l'usine Chang Sheng. Il n'y a aucune sécurité, aucune hygiène, on est comme des poulets élevés en batterie.

Hong Shantan est l'une des 600 000 ouvrières textiles du Cambodge qui travaillent pour les marques occidentales : H&M, Nike, Gap, Zara. Leurs conditions de travail sont dictées par ces groupes qui délocalisent et sous-traitent leur production à des usines locales, avec pour seul objectif de produire en masse au moindre coût. La majorité des travailleuses ne perçoivent pas un salaire suffisant pour pouvoir vivre.

On oublie souvent, en enfilant son jean le matin, que les femmes représentent 80% de l'industrie de l'habillement et des chaussures en Asie, mais aussi en Afrique, Europe de l'Est et dans les Balkans.

Se souvient-on qu'en 2013, l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh avait provoqué la mort de plus de 1000 ouvrières du textile ? Pour se rafraîchir la mémoire, il suffit de consulter les nombreux sites qui documentent le dossier sur les industries textiles en Asie...

Suite à l'émotion provoquée par cette catastrophe, le collectif Éthique sur l'étiquette a lancé une campagne d'information et de sensibilisation, tandis que les manifestations, souvent violemment réprimées, se sont multipliées en Asie. Sur le site du collectif, on peut lire :

Lors d'un rassemblement, le 3 janvier 2014, la police a ouvert le feu sur les manifestants, faisant 5 victimes. Ce qui n'a pas suffi à intimider les manifestantes, qui ont continué à revendiquer des augmentations de salaire.

Les grandes marques occidentales ont cosigné, avec les syndicats, une lettre soutenant les revendications salariales des ouvrières et l'ont fait généreusement savoir, leur générosité n'allant quand même pas jusqu'à remettre en cause leur politique d'achat et leur logique d'optimisation globale des coûts.

Rien n'a vraiment changé, la situation s'étant même aggravée pendant l'épidémie de Covid, l'annulation des commandes se traduisant par pertes d'emploi et salaires non payés.

La mélancolie ouvrière, que Michelle Perrot évoquait en renouant les fils de l'histoire de Lucie Baud – renvoyée après l'échec des grèves – et notre nostalgie des glorieux combats d'hier, ne doit pas nous faire oublier que « l'infinie servitude des femmes », dont parlait Rimbaud, est plus que jamais d'actualité dans le vaste monde.

Sagna

– Joan W.Scott, « L'ouvrière mot impie, sordide : les discours de l'économie politique française sur les ouvrières (1840-1860) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 83, 1990.

– Michelle Perrot, *Mélancolie ouvrière*, Seuil, 2014.

– Les sites sont nombreux :

<ethique-sur-etiquette.org>, <wecf.france.org> section française d'un réseau international écoféministe dont le but est de construire avec les femmes un monde sain, durable et équitable, et beaucoup d'autres...

– Le film de Gérard Mordillat, *Mélancolie ouvrière*, 2017.

– On peut également écouter sur France Culture l'interview de Michelle Perrot et Gérard Mordillat à propos du film et de Lucie Baud.

Le scandale du Rana Plaza

Le 24 avril 2013, c'est l'effondrement du Rana Plaza, immeuble à Savar (faubourg ouest de Dacca, la capitale du Bangladesh), parfois appelé « catastrophe de l'usine de Dacca ».

LA PROVOQUÉ AU MOINS 1127 MORTS pour environ 2 500 rescapés-es (bilan au 13 mai 2013). Les sources ultérieures parlent de 1135 morts. Le bâtiment appelé Rana Plaza, qui abritait plusieurs ateliers de confection travaillant pour diverses marques internationales de vêtements, s'est effondré le matin, peu après l'heure de début du travail.

Des consignes d'évacuation données la veille, après l'apparition de fissures, avaient été ignorées par les responsables des ateliers. Cette catastrophe est un des symboles des problèmes liés à la *fast fashion* et à la mondialisation.

L'immeuble de huit étages du Rana Plaza est la propriété d'un dirigeant local de la Ligue Awami, Sohel Rana. Il abritait plusieurs ateliers de confection employant un total d'environ 5 000 salarié-es. Il hébergeait aussi des commerces et une banque. Les ateliers de confection travaillaient pour diverses marques de vêtements, dont l'Espagnol Mango et l'Irlandais Primark, mais aussi Benetton, Denim, Carrefour (marque Tex), Auchan (marque In Extenso), Camaïeu, H&M, la marque Free Style Baby vendue chez El Corte Inglés.

Selon le responsable de la sécurité civile et de la lutte contre les incendies du Bangladesh, les quatre étages supérieurs avaient été construits sans permis. Selon des médias bangladais, la veille de la catastrophe, des inspecteurs avaient découvert des fissures dans l'immeuble et avaient requis son évacuation et sa fermeture. Les commerces et la

banque qui occupaient les niveaux inférieurs avaient fermé immédiatement, mais les salarié-es des ateliers de confection s'étaient vu enjoindre de revenir le lendemain, leur encadrement déclarant que l'immeuble était sûr.

À leur arrivée devant le bâtiment, le matin, les ouvriers et ouvrières refusent d'entrer à cause des fissures apparues la veille. La direction des ateliers textiles menace alors de retenir les salaires ou de licencier les employés qui protestent; ils prennent finalement leur poste. Une heure plus tard, panne de courant. Vers 9 heures, le sol commence à trembler. En deux minutes, le bâtiment s'effondre complètement, n'épargnant que le rez-de-chaussée. Selon un témoin, c'était comme si « un tremblement de terre avait frappé ».

Le président de la Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association a confirmé que 3 122 salariés se trouvaient à ce moment dans l'immeuble.

Le site web de l'une des entreprises textiles indique que plus de la moitié des victimes sont des femmes, auxquelles s'ajoutent des enfants placés en crèche dans l'immeuble.

L'effondrement du Rana Plaza est le résultat d'une succession de dysfonctionnements et de négligences coupables, à moindre coût pour tirer un maximum de l'activité des ouvriers et ouvrières :

La corruption des autorités administratives locales par les propriétaires de l'usine, l'inaction et la passivité complice des donneurs d'ordre, silencieux face à l'absence de respect des normes de sécurité élémentaires chez leurs sous-traitants. Le drame fut causé par les vibrations provoquées par les générateurs d'électricité installés en haut du toit pour alimenter les usines.

Selon *Le Monde* du 26 mai 2013, au-delà des très bas salaires et des mauvaises conditions de travail, cette tragédie révèle les formes extrêmes de production qui se cachent derrière la mondialisation : manifestation d'une activité combinant production de masse, hyperconcentration et complète désindustrialisation !

Hélène Hernandez



Grèves et joie pure

ON PENSE SOUVENT QUE LES GRÈVES OUVRIÈRES ont pour conséquence des victoires ouvrières sur les salaires, les conditions de travail, et améliorent les rapports de force concernant l'exploitation des ouvriers par leurs patrons, mais en fait, la première conséquence de la grève, c'est de soulever la chape de la fatigue, de l'aliénation, de l'individualisation de la vie des ouvriers, et plus singulièrement encore lorsqu'il s'agit d'ouvrières.

Les récits de la célèbre grève des Lip (usine d'horlogerie de Besançon, 1200 ouvriers, dont plus de la moitié d'ouvrières, toutes OS, en bas de l'échelle salariale, alors que les hommes massivement étaient qualifiés, horlogers, sortant d'écoles professionnelles renommées) ont permis de bien comprendre la place de la « joie » liée à la solidarité entre femmes, à la coopération, à la parole retrouvée¹.

Le livre *Grève et joie pure* de Simone Weil, née en 1909 (ne pas confondre avec la ministre qui défendra le droit à l'avortement !) est un recueil de textes sur la condition ouvrière, écrit par cette jeune professeur de philo, sortie de Normale Sup' (sœur du mathématicien André Weil) qui, en tant que syndicaliste révolutionnaire, choisit d'aller travailler en usine et de construire un récit de la réalité des ouvrières en 1934. Puis, ayant cessé d'être ouvrière, elle participe aux grèves et occupations d'usines de 1936 et en décrit rigoureusement l'ambiance réelle, les questionnements politiques, en évoquant la nécessité du contrôle ouvrier, de l'autogestion, pour reprendre au patronat les rênes des entreprises, au-delà de la satisfaction des revendications.

À l'époque, dans beaucoup d'usines, les salariés, mais plus encore les salariées, sont payés « aux pièces », c'est-à-dire en relation directe avec la production réelle. Si la machine tombe en panne, si l'ouvrière est fatiguée, le salaire est diminué avec la cadence.

Alors la grève, c'est un moment de joie pure

Enfin, on respire ! C'est la grève chez les métallus. Le public qui voit tout cela de loin ne comprend guère. Qu'est-ce que c'est ? Un mouvement révolutionnaire ? Mais tout est calme. Un mouvement revendicatif ? Mais pourquoi si profond, si général, si fort et si soudain ?

V. D.

La Grève des ovalistes

NOUS AVIONS DÉJÀ RECENSÉ CE LIVRE dans le n° 1 de *Casse-rôles* (août 2017). Cependant, son intérêt mérite d'y revenir dans ce dossier sur les ouvrières. Car c'est la première grande grève de femmes ouvrières en France !

En juin 1869, voilà 1800 femmes qui occupent la rue, avec leurs malles ! Elles ont quitté leur lieu de travail... et d'hébergement. Le patron les loge, leur « donne » un mini-salaire, et les occupe 12 heures par jour. Leurs revendications ? 2 heures de moins de travail journalier et un peu de salaire en plus. Pourquoi sont-elles à la rue ? Pourquoi sont-elles logées dans l'atelier ? Parce qu'elles sont venues de la campagne, des fois d'Italie, recrutées par le curé local, ce qui donne confiance aux familles qui les laissent partir.

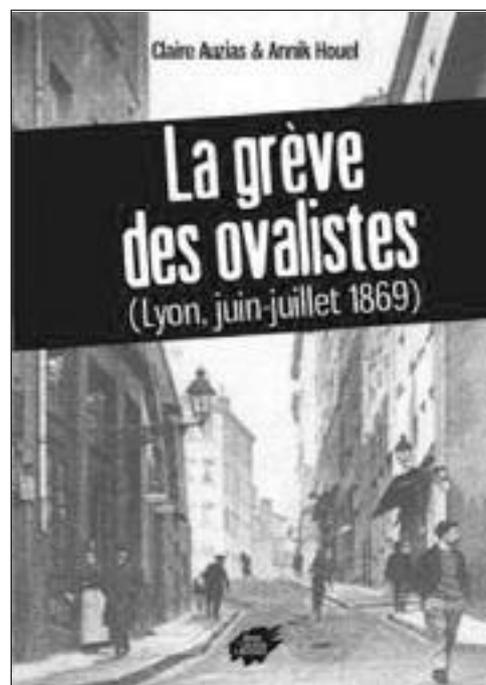
Elles seront soutenues par l'Association internationale des travailleurs qui, en retour, demandera leur adhésion. Ainsi, en septembre, ce sont 8000 ouvrières qui adhéreront à l'AIT.

Au final, leur salaire ne sera pas relevé, mais leurs heures de travail passeront de 12 à 10 heures par jour...



Simone Weil, *Grève et joie pure*, Libertalia, 2016.

1. Sur les ouvrières de Lip, voir la thèse de Lucie Cros soutenue en 2018 : <<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02294137/document>>.



Claire Auzias et Annik Houel, *La Grève des ovalistes (Lyon, juin-juillet 1869)*, Éditions Atelier de création libertaire, 2017.

S.

LIP, 1973 : des ouvrières en lutte

Dans les années 1960 et début des années 1970, LIP, entreprise d'excellence dans le domaine de l'horlogerie, située à Besançon, connaît de plus en plus de difficultés financières face à la concurrence japonaise et américaine. Le 18 avril 1973, après la démission de son PDG, deux administrateurs sont nommés. En perspective des licenciements – 480 sur 1 113 employé-es – et peut-être, à terme, la fermeture.

LE 20 AVRIL 1973, UN COMITÉ D'ACTION hors syndicats est créé par des ouvriers et des ouvrières et des employé-es (mais, depuis janvier, un certain nombre de militant-es, débattaient au sein de la CFDT – syndicat majoritaire proche du PSU – du besoin d'un lieu de lutte et d'échanges autre que le syndicat); ce comité réunit des non-syndiqué-es et des syndiqué-es, en parallèle des syndicats qui, eux sont, aussi mobilisés. La lutte des LIP démarre donc, s'organise, monte en puissance, prend des formes classiques – tracts, affiches, manifestations, débrayages, délégation à Paris –, des formes plus radicales – réduction des cadences, occupation permanente du site, brève séquestration de responsables, caisse de solidarité où chacun donne 10% de son salaire pour d'autres usines en lutte –, et aussi et surtout des chemins inédits et révolutionnaires (malgré le désaccord des cadres qui n'y peuvent rien) dont la création de ce Comité d'action (inspiration Mai 68), la saisie d'un stock de montres (en juin), puis, à partir du 18 juin, l'autogestion, le contrôle de l'outil de production avec les ventes dites « sauvages » et les payes faites par les ouvriers eux-mêmes avec le slogan « C'est possible: on fabrique, on vend, on se paie ».

1973 voit ainsi se dérouler le premier conflit LIP, le plus connu, le plus médiatisé

Après reprise de l'usine et de la production, une deuxième phase se déroulera entre 1976 et 1983, après le dépôt de bilan de février 1976. C'est lors de cette deuxième phase que des femmes se constitueront en groupe Femmes et en commission de femmes. Lors de ces deux moments forts de la lutte, et en dehors, tout au long des années, les ouvrières vont se positionner, évoluer, réagir, se battre aux côtés des hommes et parfois à part, de façon différente.

À travers leur mobilisation, leur participation active, c'est toute leur vie qui évolue et pas seulement le temps de l'usine. Un grand nombre d'entre elles va s'investir dans d'autres actions que celles que les hommes leur déléguaient sans peine au départ (l'intendance, le secrétariat, le rangement, l'accueil), tâches traditionnellement féminines et sans danger pour elles ni pour... eux (la majorité des militants pensant, au départ, « sincèrement » d'ailleurs, qu'elles ne seraient pas capables ou ne voudraient pas d'autres tâches, et que, de toute façon, cela pourrait être dangereux pour elles).

Chez LIP, un ouvrier sur deux est une ouvrière

Chez LIP, en 1973, la moitié des ouvriers sont des ouvrières qui occupent les postes les moins qualifiés; elles sont majoritaires comme employées dans les bureaux. Dans ces années-là, la moitié des ouvriers sont syndiqués, y compris de nombreuses femmes qui, majoritairement, hors paiement de la cotisation, s'engagent rarement sur le terrain. Elles n'ont alors quasiment pas de place dans les directions des syndicats ni dans les structures représentatives et autres lieux de décision traditionnels. Ce sont là des chasses gardées des hommes depuis toujours.

Mais les idées de Mai 1968 comme partout ont fait leur chemin chez LIP. D'où leur participation, active, en nombre, au Comité d'action dès sa création. Là, tout le monde est à égalité, pas de représentant officiel, pas de hiérarchie, pas d'appareil de contrôle. Dès le début, les ouvrières sont de toutes les actions. Mais les résistances masculines, le poids des traditions, les mentalités patriarcales imprègnent toujours les rapports hommes-femmes, même dans la lutte menée en commun. Ainsi, lors d'une journée portes ouvertes sur site, les stands « Lutte des femmes » et « viol » ne sont pas autorisés par ces messieurs.

Dès 1974, après le redémarrage de l'entreprise, des femmes s'organisent et une brochure paraît, en février 1975, *Lip au féminin* qui ne fait guère bouger les hommes... « Paroles de bonnes femmes! » entend-on ici ou là (brochure pourtant traduite en sept langues).

Mais toutes les femmes de LIP qui se battent pour leur emploi, leur usine, ne deviennent pas ou ne se veulent pas des militantes féministes, même si certaines d'entre elles, en particulier Monique Piton, une secrétaire, deviendra une des figures importantes et reconnues de la lutte, prenant la parole lors de réunions, meetings, voyageant, etc. Au contraire, la majorité ne se reconnaît pas dans le « féminisme » des années 1968 – mouvement bourgeois et intellectuel pour elles, loin du terrain des luttes anticapitalistes et des problèmes des ouvriers. Pourtant, peu à peu, toutes, elles ouvrent les yeux, évoluent, changent, se libèrent, osent des actions réservées jusqu'alors aux hommes.

Après 1976, elles créent donc un « groupe femmes » au sein duquel, sans les hommes, elles mettent en cause nombre d'idées, de conduites, d'habitudes, tant au point de vue



travail que vie privée et familiale. Et celles qui n'y participent pas directement en entendent parler. Les idées passent de femme à femme, de femme à homme aussi, choquent ou suscitent l'adhésion, en tout cas font discuter et réfléchir.

Mieux qu'une étude, qu'un article (il y en a déjà eu beaucoup, dont un grand nombre écrits par des LIP), le mieux est de laisser la parole aux femmes de LIP.

Colette, 45 ans, assistante administrative, heureuse d'avoir pu faire la première paye ouvrière (en liquide) dite « sauve » :

J'ai participé à des meetings, mais je n'ai jamais pris la parole... Le conflit m'a aidé à changer.

Chantal, 23 ans, OS3 :

On nous aurait dit dans le temps : « Vous donnerez 10 % de votre salaire, on aurait répondu : t'es pas fou ? »

Fatima, 24 ans, OS3 :

Je m'occupais de la commission accueil. Il fallait recevoir les gens, faire visiter l'usine, donner des informations... Et là, moi, j'ai découvert les contacts humains. [...] Il y a autre chose (que l'argent) qui peut nous apporter beaucoup plus : c'est les contacts humains, c'est l'aide que l'on peut apporter aux autres. [...] J'étais au Larzac. C'était formidable... C'est là qu'on a ressenti la solidarité. [Pourtant] le problème de la femme en particulier n'a pas du tout été posé.

Sylviane, 23 ans, employée de bureau :

Je me suis occupée des journalistes... On leur racontait l'histoire... depuis le début ; je me suis trouvée des dons d'orateur [...] Ensuite je me suis occupée de l'animation, contacter des gens, trouver une estrade, une sono... on a commencé à faire des fêtes... avec mon mari, il arrive qu'on ne se voit pas pendant deux ou trois jours. Alors il suit les événements par le journal ou à la radio.

Monique, 39 ans, secrétaire de recherches :

Dans les familles aussi ça discute sec. Je suis d'origine paysanne. Ma mère, ces luttes ouvrières, ça lui fait peur. Je les ai amenés, mes parents, à l'usine. [...] Moi, pendant la grève, j'ai touché

à tout. J'ai participé au dessin d'affiches... j'ai été aux réunions du comité d'action pour discuter de l'orientation, par rapport aux syndicats, par rapport à la population. J'ai fait des appels à la sono. Quand je voyais que tout simplement les plantes avaient besoin de boire, je les arrosais.

Mademoiselle Plantin, 50 ans, assistante sociale :

Moi, j'ai l'impression de m'être trouvée pendant cette lutte. Autant sur le plan professionnel, individuel que sur le plan des relations avec les syndicats. Je n'ai plus de complexe. Oui je me suis affirmée et c'est le cas de pas mal de gens.

Yvette, 35 ans, OS 3 :

Nous, nous sommes au rendement et aux pièces, les hommes y sont très peu, et puis encore, avec ça il faut faire notre journée à la maison. [...] On ne se laisse pas mener à la baguette comme d'autres se laissent mener dans d'autres usines.

Monique, 35 ans, secrétaire :

Chez LIP il y a plus de femmes que d'hommes. Donc, la lutte n'aurait pas pu réussir sans la coopération des femmes. [Pourtant] quand c'est un homme qui parle durement on l'admet, il a le droit. Tandis qu'une femme devrait toujours être douce et soumise. Si elle a une suggestion à faire, elle devrait la faire timidement en disant est-ce que vous ne pensez pas que... ? [...] Je ne veux pas dire qu'on se sente brimée chez LIP... on nous laisse parler, on peut s'imposer : mais comme partout, c'est un peu difficile.

Ludmilla Kita, 60 ans, OP3 :

Moi, on ne me forcera pas à aller balayer : j'ai horreur de ça. Qu'est-ce que vous voulez que ça me fasse que ce soit un homme ou une femme qui tient le balai ?

Odette, 47 ans, OS3 :

On a créé des commissions, on n'a pas mis que des femmes au balayage et à la cuisine... mais les hommes... ce n'est pas eux qui font le plus : ils ne sont pas tellement portés au travail. [...] À partir du moment où une femme prend le micro, ça laisse les gens babas... Et bien, on s'en sort. Moi, j'ai fait des meetings avec des hommes, eh bien, j'estime qu'ils n'ont pas mieux fait que moi. [...] Je conteste sur tout maintenant. Moi, j'acceptais beaucoup de choses... je suis devenue contestataire.

C. B.

– Charles Piaget, *LIP*, Lutter, Stock 2, 1973 (d'où sont tirés ces témoignages).

– Monique Piton, *C'est possible ! Une femme au cœur de la lutte de Lip (1973-1974)*, (1977), L'Échappée, Paris, 2015.

– Carole Roussopoulos, *Monique-LIP 1*, août 1973, documentaire.

– Carole Roussopoulos, *Christiane et Monique-LIP V*, 1976, documentaire où Monique et Christiane témoignent de la difficulté d'être femme face aux ténors de la revendication syndicale.

Le travail des femmes pendant la Commune de Paris

Victorine Rouchy, Mariani, Dauguet, Fernandez, Malvina Poulain, Cartier, Poirier, Excoffon, Blin, Lemel, Dmitrieff, Leloup, André Léo, Jaclard, Périer, Reclus, Sapia. Ce sont les noms cités par Louise Michel dans le passage « Les femmes de 1871 » de ses Mémoires. De certaines, on ne sait rien. Pour les autres, on a parfois un âge, des enfants, un parcours et même un métier. Poirier Sophie et Leloup Marceline sont couturières. Lemel Nathalie, relieuse. André Léo, journaliste. Cartier Marie, apprêteuse de neuf. Noémie Reclus était institutrice, comme Louise Michel. Pour les trois Russes de la liste – Dmitrieff, Jaclard, Sapi –, on ne note aucun métier. Il en va de même pour Victorine Rouchy¹, Dauguet, Mariani, Malvina Poulain, Béatrice Excoffon. Mais toutes ces femmes étaient actives.

LOUISE MICHEL est l'une des rares à donner des noms de Communardes tout au long de ses Mémoires. Elle nous offre un éventail de femmes en lutte sans égal. Louise Michel tient à présenter ces femmes comme les égales des hommes. Elle le fait en mettant en avant leur participation au combat. C'est un point que l'historiographie a relevé et mis en avant. Les historiens se sont aussi beaucoup questionnés sur l'absence d'une revendication du vote des femmes, présentant ainsi la Commune comme un événement peu féministe.

Étonnamment, on s'est moins interrogé sur les communardes en tant que travailleuses. Or, la Commune fut précisément la prise du pouvoir par les travailleurs. Les femmes ont-elles été exclues de ce statut ? Même pas, elles se sont bien organisées en tant que travailleuses, civilement, mais aussi sur les lieux de combats, en tant qu'ambulancière, vivandière, etc. C'est même assez frappant de voir à quel point ces femmes furent partout et au travail. Il est temps de rendre à ces femmes, et à toutes celles qui leur succédèrent jusqu'à nous, leur qualité de travailleuses, de productrices en toute matière.

I. Oui, les femmes travaillaient...

... mais les données demeurent éparpillées et compliquées à traiter.

Esquisse du travail ouvrier féminin

L'historienne Édith Thomas avance que « Paris comptait sous l'Empire environ 112 000 ouvrières : 60 000 travaillaient dans la couture, 6 000 fabriquaient des fleurs artificielles² ». En repartant d'une étude d'époque de Jules Simon, *L'Ouvrière*, Thomas retrace les maigres salaires des ouvrières parisiennes³. Beaucoup se nourrissent mal et peu. L'historienne souligne aussi pour certains métiers, comme la couture, la concurrence des couvents qui travaillent gratuitement. Elles gagnent moins bien leur vie que les hommes. Pour celles qui sont en couple, leur salaire est d'ailleurs perçu comme un salaire d'appoint. Dans les années 1860, le travail est marqué par une séparation genrée des métiers très marquée. La plupart des ouvrières pratiquent des métiers exclusivement féminins. Il existe cependant quelques métiers mixtes, comme la relieuse, et des femmes ont poussé les portes de certains métiers « de l'esprit » : journaliste, institutrice...

Les métiers des communardes

Édith Thomas, toujours à partir d'une liste de condamnées devant le Conseil de guerre, présente cette liste : 756 ouvrières, 4 institutrices, 1 propriétaire, 11 marchandes, 33 patronnes de café ou d'hôtel. Donc l'immense majorité des condamnées sont des ouvrières. On peut penser qu'elles reflètent les femmes engagées. Les auteurs du *Petit Dictionnaire des femmes de la Commune* se fondent sur une liste de 190 femmes dont on connaît les métiers pour dire qu'une immense partie travaille dans la couture, suivie par le groupe des « blanchisseuses, repasseuses ». Ces deux premiers groupes réunis, on constate donc que l'immense majorité travaille dans le linge au sens large. Suivent un ensemble de métiers qui méritent d'être cités : « journalières, servantes, concierges, cuisinières de maison, porteuses de pain, [...], marchandes de vins, de fritures, de légumes, de chaussures, [...], ouvrières en bijoux, en jouets, réglouses, polisseuses, cartonnières, cardeuses, ouvrières en papeterie, relieuses ». Elles ajoutent une liste de métiers pour lequel une seule représentante est connue : « une tireuse de carte, une coiffeuse, une parfumeuse, une « chamareuse »⁴ ». On note l'absence des fabricantes de fleurs artificielles (ont-elles disparu en 1871 ou ne se sont-elles pas engagées ?).

Cette liste est intéressante, car elle brosse le portrait d'un monde disparu qui permet au système patriarcal d'entretenir le mythe du non-travail des femmes. Ce mythe était

d'ailleurs partagé et entretenu par une partie du mouvement socialiste.

II. Les revendications du travail des femmes

Des socialistes contre le travail des femmes

Cette idée que les femmes n'apportent qu'un salaire d'appoint est largement partagée par les hommes socialistes, quand ils ne défendent pas carrément qu'elles ne sont pas faites pour le travail hors du foyer familial. Le travail « productif » est l'apanage de l'homme, plus intelligent et supérieur. La délégation française qui se rend au congrès de l'Association internationale des travailleurs, en septembre 1866, écrit dans son rapport :

La nature a indiqué nettement à quelles fonctions la femme est destinée; sa constitution, ses facultés, la sensibilité qui la caractérise sont, avec l'égoïsme familial qui lui est propre, le plus puissant moyen de conservation qui ait pu être accordé à l'être humain. En effet, si le dévouement à la chose publique, si la préoccupation des intérêts collectifs sont, chez l'homme des qualités, ils sont chez la femme une aberration, dont la science a depuis longtemps constaté les conséquences inévitables pour l'enfant : étiollement, rachitisme, et finalement impuissance?

Une partie de la délégation enfonce le clou :

Au point de vue physique, moral et social, le travail des femmes et des enfants dans les manufactures doit être énergiquement condamné en principe comme une des causes les plus actives de la dégénérescence de l'espèce humaine et comme un des plus puissants moyens de démoralisation mis en œuvre par la caste capitaliste. La femme [...] n'est point faite pour travailler, sa place est au foyer de la famille, elle est l'éducatrice naturelle de l'enfant, elle seule peut le préparer à l'existence civile, mâle et libre. Cette question doit être mise à l'ordre du jour du prochain congrès, la statistique fournira des documents assez puissants pour que nous puissions condamner le travail des femmes dans les manufactures.

On retrouve ici l'association classique femme/enfant; en même temps, la femme est celle qui permet à l'enfant mâle de devenir citoyen.

Pourtant, quelques voix masculines commencent à discorder. Eugène Varlin, notamment, défend l'émancipation des femmes par l'indépendance que peut leur procurer le travail. Mais laissons là ces débats entre hommes, car c'est du côté des femmes socialistes qu'il faut regarder pour comprendre. Durant les grèves des relieurs de 1864, les relieuses ont participé et une meneuse a émergé : Nathalie Lemel. En 1865, une deuxième grève est organisée durant laquelle elle est élue au comité de grève. Elle entre par ailleurs au bureau de la Société mutuelle des relieurs et relieuses de Paris. Le journaliste André Léo publie plusieurs ouvrages, mais aussi de nombreux articles qui traitent de la question de l'émancipation féminine, dont le travail des femmes. En 1868, elle publie des comptes rendus des débats qui ont lieu dans la salle du Vaux-Halles sur cette question du travail des femmes. Dans la salle, qui semble réunir plusieurs centaines de personnes parfois, elles sont un certain nombre à

prendre la parole devant des parterres majoritairement masculins. Dans l'action et en théorie, les femmes avancent leurs pions.

Mais que revendiquent-elles ?

La revendication importante, qui naît avec la guerre et le siège de 1870, c'est le fait de pouvoir prendre part au combat sans distinction de sexe.

C'est fortes de ces débats et rencontres que de nombreuses femmes entrent dans la Commune. Certes, une partie d'entre elles semble se trouver là, parce que suivant leur « homme ». Mais cette observation vaut aussi pour les hommes, puisqu'une partie d'entre eux entre dans les bataillons de fédérés par fidélité à la famille, à l'immeuble, au quartier... Par ailleurs, les femmes sont souvent accusées d'avoir poussé leur compagnon, d'être manipulatrices; dès lors, qui croire? Ces contradictions montrent peut-être tout simplement la pluralité des raisons pour lesquelles elles participent à la Commune. Certaines en toute indépendance, d'autres par amour, d'autres par « sens du devoir » envers la famille, ou pour s'amuser...

Nombreux sont les débats qu'elles portent. D'ailleurs, même si elles ne votent pas, les femmes sont appelées citoyennes. Elles revendiquent aussi le droit à l'instruction.

Elles défendent le droit des femmes à travailler. Elles réclament l'égalité des salaires pour les métiers mixtes et une meilleure reconnaissance dans leurs métiers. Mais la principale des revendications sociales est de sortir de la misère. Pour la plupart, dépendantes financièrement (surtout quand elles ont des enfants), les femmes du peuple subissent de plein fouet les effets de la guerre et du siège.

III. Des femmes au travail pendant la Commune

C'est à partir de ces revendications que va être organisé le travail des femmes. Cependant, il faut souligner un vrai paradoxe qui traverse la façon de voir ce travail. Les femmes ne sont pas reconnues en tant qu'ouvrières, mais les autres métiers qu'elles pratiquent sont aussi négligés : institutrice, journaliste... Quant à leur implication sur les barricades : d'ambulancières, vivandières, infirmières, on a parfois l'impression que ce serait des choses naturelles, qui ne méritent aucune compétence. Quoi qu'elles fassent, leur travail n'est pas pris au sérieux. Cette perception va changer durant la Commune.

Permettre le travail des femmes

Pour que les femmes travaillent, il faut qu'elles soient libérées d'un certain nombre de tâches de la maison et qu'elles soient éduquées. Ces deux nécessités vont prendre une place importante pendant la Commune. Des réformes sont donc réfléchies en ce sens. Cependant, c'est autour de cette question que les communards sont traversés par plusieurs positions concernant la situation des femmes dans la société. Certains prônent l'indépendance des femmes à tout niveau, d'autres s'accommodent du système de chef de famille et donc flirtent avec l'idée que la femme n'aurait pas

↳ forcément besoin de travailler. Le rapport rendu sur les crèches est particulièrement ambivalent sur cette question.

En effet, la société des Amis de l'enseignement se préoccupe de la question des enfants en bas âge et notamment des crèches qui pourraient les accueillir. La société édite un rapport qui paraît dans le *Journal officiel* du 17 mai 1871. Elle propose une réforme des crèches, qui datent, semble-t-il, de 1844. Il s'agit, là aussi, de permettre aux bébés de grandir dans les meilleures conditions : un environnement joyeux et aéré, à la hauteur de l'enfant. Mais le rapport stipule que cette proposition est temporaire. En effet, la même société avance que l'allaitement est le mieux pour l'enfant, elle vise ainsi une réforme permettant aux femmes d'arrêter de travailler le temps de l'allaitement (*JO* du 15 mai 1871). Mais cet arrêt du travail suppose un revenu de remplacement. Les femmes en ville connaissent une misère structurelle. Leur salaire ne permet aucune épargne. C'est sans doute pourquoi ce même rapport demande que les femmes soient aidées financièrement, en particulier les filles-mères.

Les communards se rassemblent, a minima, sur l'importance de l'éducation pour les femmes. La société L'Éducation Nouvelle notamment est à la manœuvre pour imaginer l'école du futur. De son côté, Louise Michel envoie à la Commune une méthode d'enseignement.

Celles et ceux qui défendent l'importance du travail des femmes sont particulièrement actifs à leur éducation. C'est à la fois une éducation générale qui doit être donnée et une éducation professionnelle, par laquelle seraient enseignés les métiers exercés par les femmes.

Organiser les ouvrières

L'un des éléments les plus novateurs fut l'organisation des ouvrières. C'est grâce à l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés que cela fut possible. Cette Union est liée à l'Internationale. Elle est créée à la suite d'une réunion qui a lieu le 11 avril au soir, salle Larched (rue du Temple dans le 3^e arrondissement). Est alors nommé un conseil provisoire composé d'Elisabeth Dmitrieff, envoyée à Paris par Karl Marx, et 7 ouvrières dont on ne sait pas grand-chose. Est constitué un comité central dans lequel on trouve Nathalie Lemel. À ses côtés, Elisabeth Dmitrieff toujours, mais aussi Blanche Lefevre, Marie Leloup, Aline Jacquier, Aglaé Jarry et M^{me} Collin, des ouvrières de différents métiers. Entre le 11 avril et début mai, l'Union a créé des comités dans chaque arrondissement.

Les premières semaines, l'Union organise la participation des femmes au combat. Tenant des permanences dans les arrondissements, elle envoie des femmes là où les besoins se font sentir. Mais la question du travail des femmes pointe son nez. Rappelons que l'idée de faire travailler les femmes et le besoin des femmes de travailler existent déjà durant le siège. En effet, le gouvernement de la Défense nationale avait permis l'ouverture d'ateliers qui assuraient le versement d'un petit salaire à des femmes qui n'avaient rien ou quasiment rien. C'est aussi cette idée que les femmes ont toujours besoin d'un salaire qui va remettre ce besoin du travail des femmes sur la table. Le 3 mai, une pétition est remise à Léo Fränkel, le délégué à la Commission du travail. Mais ce que l'Union et la Commission du travail et des échanges vont créer n'a rien de comparable avec la charité du gouvernement de défense nationale.

À partir du 10 mai, tout s'accélère. L'Union appelle les travailleuses « ayant des connaissances sérieuses pratiques et théoriques » à se réunir pour discuter des mesures pour réorganiser le travail dans la mairie du 10^e où l'Union a son siège. Le 15 mai, l'Union informe que la Commune lui a confié la réorganisation du travail des femmes et appelle les femmes à s'inscrire dans leurs mairies d'arrondissement. Le 16 mai, paraît un appel aux ouvrières, dans lequel on les « invite [...] à se réunir, aujourd'hui mercredi 17 mai, à la Bourse, à 7 heures du soir, afin de nommer des déléguées de chaque corporation pour constituer les Chambres syndicales qui, à leur tour, enverront chacune deux déléguées pour la formation de la Chambre fédérale des travailleuses ». Le 21 mai, une nouvelle convocation est prévue pour constituer les Chambres syndicales et fédérales. En quelques jours, on voit se dessiner un projet d'une modernité extraordinaire. Il s'agit d'organiser des femmes par les femmes et pour les femmes. Non seulement l'Union a envoyé aux oubliettes les bêtises du mouvement socialiste contre le travail des femmes, mais elle va plus loin en proposant que les femmes s'auto-organisent.

IV. Combattantes : un travail à reconnaître ?

Les armées de la Commune aussi comptèrent des femmes cantinières, ambulancières, soldats, elles sont avec les autres.

Quelques-unes seulement ont été connues : Lachaise la cantinière du 66^e, Victorine Rouchy des turcos de la Commune, la cantinière des enfants perdus, les ambulancières de la Commune : Mariani, Dauguet, Fernandez, Malvina Poulain, Cartier⁶.

Cette précision de Louise Michel, dans sa partie sur « Les femmes de 1871 », résume en quelques mots l'engagement et le travail de nombreuses femmes sur les lieux de combat. Si nombre d'entre elles sont restées attachées à un fédéré, elles ont pris place en camarades et ont fait leur part de travail. Louise Michel raconte :

Voici les femmes avec le drapeau rouge percé de balles que saluent les fédérés ; elles établissent une ambulance au fort [d'Issy], d'où les blessés sont dirigés sur celles de Paris, mieux agencées⁷.

Elles soignent et organisent le transfert des blessés. Les traces d'organisation, de mise en œuvre, sont nombreuses, mais jamais relevées.

Ce travail doit être souligné, car il est présenté de façon ambivalente dans les écrits des communards. Je me questionne ainsi sur les choix des mots pour défendre les « pétroleuses ». C'est ainsi que Versailles qualifiait les communardes : elles ont été accusées d'avoir incendié Paris en usant de pétrole. Elles étaient aussi accusées d'être des entraîneuses, sauvages, sans éducation... Le procès de 5 d'entre elles, le 4 septembre 1871, servit de propagande à Versailles. Si tous les communards prennent leur défense, ils le font en retournant les qualifications. Le journaliste Lissagaray écrit dans son *Histoire de la Commune de 1871* :

Les débats prouvèrent que ces prétendues pétroleuses n'étaient que des ambulancières d'un admirable cœur. La



citoyenne Rétiffe dit : « J'aurais ramassé aussi bien un soldat de Versailles qu'un garde national. » « Pourquoi, demande-t-on à une autre, êtes-vous restée quand le bataillon se sauvait ? Nous avions des blessés et des mourants », répond-elle simplement.

Des mêmes femmes, Louise Michel avance que :

Plusieurs membres de la Commune et du Comité central étant arrêtés, on pensait généralement que leur jugement aurait lieu ; d'abord il n'en fut rien, le gouvernement voulait préparer les esprits aux condamnations, en faisant comparaître les premières, non pas les femmes qui eussent hautement revendiqué leurs actes, mais de pauvres femmes dont le seul crime était d'avoir été dévouées ambulancières, ramassant et soignant Parisiens et versaillais, avec le même empressement ; pour elles, ils étaient des blessés, elles étaient les sœurs de ces souffrants.

« Elles n'étaient que [...], de pauvres femmes, [...] simplement ». Si ces présentations sont des défenses sous la plume des deux communards, si Louise Michel souhaite probablement réhabiliter ces femmes, il n'en demeure pas moins que les présenter sous cet angle, c'est réduire leur travail. Il demeure inférieur à celui de soldat. Leur glorification passe par une forme de minimisation. Or, ce que condamnent les versaillais, c'est le travail de ces femmes. Travaillant, elles s'extrayaient déjà de la condition féminine passive que la société versaillaise voulait leur imposer.

Dans son ouvrage, L. Michel est souvent bien plus explicite sur ce travail engagé des femmes, et ce dès le siège :

Nous avions d'abord établi des ambulances dans le fort, et comme nous avions contre l'ordinaire usage trouvé la défense nationale disposée à nous accueillir, nous commençons déjà à croire les gouvernants bien disposés pour le combat, lorsqu'ils envoyèrent également dans les forts une foule de jeunes gens absolument inutiles, ignorants et petits crevés [...] – les unes et les autres, nous nous empressâmes de donner nos démissions, cherchant à nous employer utilement.

Les ambulances, les comités de vigilance, les ateliers des mairies, où, surtout à Montmartre, mesdames Poirier, Excoffon, Blin, Jarry trouvaient moyen que toutes eussent un salaire également rétribué.

La marmite révolutionnaire, où pendant tout le siège madame Lemel, de la chambre syndicale des relieurs, empêcha je ne sais comment tant de gens de mourir de faim, fut un véritable tour de force de dévouement et d'intelligence.

Les femmes ne se demandaient pas si une chose était possible, mais si elle était utile, alors on réussissait à l'accomplir.

Cette dernière phrase ne définit-elle pas le travail ? Rendre possible l'utile, le nécessaire ? Cet extrait fait aussi état d'une indépendance des femmes sur la question du travail, de ce qu'elles peuvent et savent faire. Constatant que le gouvernement de défense nationale faisait mal les choses, elles modifient leur implication et déploient leur capacité et leurs savoir-faire dans de nombreux domaines. Les femmes ne sont pas juste dévouées à la cause. Elles sont productrices de l'histoire.

Conclusion

La Commune fut un formidable moment de mise au travail pour les femmes, si tant est qu'on comprenne le travail dans une acception large, et non pas simplement dans une logique salariale productive. Elles le firent en pleine conscience d'elles-mêmes, héritières de leurs luttes dans les années 1860, mais aussi du souvenir des femmes de la Révolution, puis des révoltes de la première moitié du XIX^e siècle. Le travail des femmes, tout comme leur implication, ne peut pas se réduire à un seul pan. Elles travaillèrent au front, elles firent du travail social, elles furent ouvrières, mais aussi citoyennes (qu'on pense aux secrétaires des clubs). C'est cet ensemble qui forme le travail des femmes pendant la Commune. Elles pensèrent le travail, s'organisèrent en travailleuses, citoyennes, en soldates ou à l'arrière. Le dire et le répéter c'est leur rendre justice. On manque toujours de traces pour connaître précisément leur parcours individuel et collectif, mais commencer à questionner ces parcours au travers de leurs métiers et du travail qu'elles effectuèrent, c'est aussi nous ouvrir la possibilité de poursuivre un combat des femmes en tant que travailleuses, qui est loin d'être terminé.

Anouk Colombani

1. Victorine Rouchy a laissé ses mémoires sous le nom de Brocher Victorine, *Souvenirs d'une morte vivante* (1909), Libertalia, 2017.
2. Bernard Noël, *Dictionnaire de la Commune*, Fernand Hazan éditions, 1971, p. 171.
3. On pense que beaucoup complétaient ces salaires par la prostitution.
4. Il s'agit d'un métier qui consiste à décorer les vêtements de dentelles ou de passementeries.
5. Mémoire des délégués français au congrès de Bruxelles en 1866 à l'Association internationale des travailleurs.
6. Louise Michel, *La Commune. Histoire et souvenirs*, 1898.
7. *Ibid.*

Ouvrières en France !

Dans l'ouvrage de Margaret Maruani et Monique Méron, *Un siècle du travail des femmes. 1901-2011*, il est question d'apporter « une réponse sociologique et statistique au brouillage idéologique qui, de façon récurrente, occulte l'importance du travail professionnel des femmes, minimise le poids de leur contribution à l'activité économique du pays – et dévalorise par là même leur statut dans la société ». Plus de dix années après la publication de l'ouvrage, le brouillage est toujours présent et utilisé par les réactionnaires et traditionalistes pour renvoyer les femmes à la maison, puisque ce serait la seule place qu'elles méritent selon l'adage encore usité *Kinder, Küche, Kirch*, les 3 K (enfants, cuisine, église) de l'empire allemand et du Troisième Reich.

Repérer le travail des femmes au début du XX^e siècle

Dès 1901, lors des recensements, il apparaît difficile de classer les femmes :

- Quels critères pour les catégoriser en personnes actives, ou sans profession, invisibles ou cataloguées comme femmes de ou filles de, à qui est attribuée la catégorie du travail du conjoint ou du père, surtout dans la France rurale ou commerçante ?

- Comment « établir une frontière claire entre les tâches ménagères de la sphère du privé et le travail de collaboration à l'exploitation familiale, à distinguer le service au domicile du travail à domicile pour le compte d'autrui ? ».

Si de 1901 à 2008, soit un siècle, le nombre de femmes recensées comme « actives » a doublé en France – de 6,80 à 13,92 millions –, celui des hommes a augmenté en proportion moindre – de 12,91 à 15,25 millions. Lors des décennies 1960-2010, l'accroissement de l'effectif des femmes est particulièrement fort : en 2008, les femmes constituent près de la moitié de la population active (48 %), alors qu'elles n'en représentaient que le tiers en 1962 (33 %). Pour autant, les taux d'activité des femmes lors des recensements de 1901 à 1946 oscillent de 34,8 à 37,5 % après avoir culminé à 42,6 en 1921, ce qui prouve que le mythe des femmes à la maison ne reflète guère la situation d'un grand nombre d'entre elles. Mais, au XX^e siècle, le travail des femmes est encore perçu comme un travail d'appoint, le quart en moins, thématique du livre de Rachel Silvera. Ce n'est pas un droit reconnu, juste une concession. Lors des périodes de crise économique, l'offensive contre le travail féminin réapparaît frontalement, notamment envers les femmes mariées et les mères de famille.

Interroger la catégorie « ouvrier, ouvrière »

Comment la définir ? Selon l'Insee, la France compte 6,3 millions d'ouvriers et ouvrières, classés en trois catégories : qualifiés, non qualifiés et agricoles.

Issu de la révolution industrielle, le monde ouvrier ne cesse d'augmenter jusqu'en 1939, dans les pays industriels.

Le prolétariat d'ouvriers non qualifiés, composé d'hommes, de femmes, d'enfants, de migrants, travaille en usine, dans des conditions souvent très médiocres, n'ayant que sa seule force de travail. Puis, au gré des luttes et des besoins du capital, des qualifications sont apparues surtout pour les hommes.

C'est ce que démontrent Monique Piton et ses compagnes de lutte à Lip, dans les années 1970. Mais dès ces années-là, le nombre d'ouvriers et d'ouvrières va reculer. Alors qu'ils occupaient 40 % des emplois il y a quarante ans, ils n'en occupent plus que 20,5 % aujourd'hui. Les mines, la sidérurgie, Boulogne-Billancourt, Continental, Metal-europ, Goodyear... Ce sont avant tout des postes non qualifiés du secteur industriel qui ont disparu : en moins de quinze ans, l'industrie a perdu près de 1,4 million d'emplois. Dans les entrepôts de la grande distribution, ni les préparateurs ou préparatrices de commandes ni les caristes ne se disent ouvriers ou ouvrières. Et chez Amazon, les salariées sont des *associates*. Si la composante travail manuel se combinant avec pénibilité et bas salaires peut définir ce qu'est un ouvrier ou une ouvrière, alors bon nombre d'emplois du tertiaire peuvent y être associés : dans l'entretien, dans le service d'aide à la personne, dans la tenue de caisse en grandes surfaces, etc. La prolétarianisation est toujours d'actualité ici et maintenant, et là-bas, où l'exploitation y est encore plus forcenée.

Qu'en est-il des ouvrières ?

Dans la première moitié du siècle, le nombre d'ouvrières augmente. La plupart forment une main-d'œuvre très exploitée. Elles sont présentes dans les industries du textile et de l'habillement, ou comme ouvrières agricoles, par exemple. Mais lors du Front populaire, en 1936, si elles font grève en nombre, si elles se politisent, elles n'accèdent toujours pas aux droits politiques. Elles subissent aussi une régression dans la gestion des classifications : la convention collective de la métallurgie parisienne, par exemple, institutionnalise la segmentation de la main-d'œuvre en valorisant les qualités et les métiers masculins au détriment de la reconnaissance des savoir-faire et des postes féminins.

Tableau I

	1901		1921		1936	
	F	H	F	H	F	H
Population active (en milliers)	6 805	12 911	8 606	13 114	7 320	12 940
Cheffes, chefs d'établissements	1 933	2 932	2 975	3 436	2 704	3 217
Ouvrières, ouvriers	1 956	5 055	2 827	5 934	2 224	5 496
Employées, employés	1 184	2 165	856	1 418	1 035	1 434
Ouvrières, ouvriers, employé-es sans place (chômeurs et chômeuses)	87	228	213	324	236	625
Isolé-es dont :	1 644	2 530	1 735	1 577	1 117	1 660
– Petit-es patron-nes	748	1 412	1 165	1 157	667	1 128
– Ouvrières, ouvriers à domicile	419	213			214	137
– Salarié-es à emploi irrégulier	477	905	570	419	236	395
Autres (armée, etc.)	1	597	0	425	1	508
Taux de salarisation (en %)	54,4	67,8	51,9	63,8	51	63,9

Répartition de la population active lors des recensements

(Maruani et Méron, 2012)

Dans ce tableau, les isolé-es sont ou bien artisan-es, commerçant-es, agriculteurs-agricultrices ou ouvrières, ouvriers à façon, travaillant à la journée sans patron fixe. Les contre-maîtres sont classés parmi les ouvriers, les ingénieurs ne sont pas distingués des employés. C'est après la Seconde Guerre mondiale que les catégories se précisent avec les lois dites Parodi et avec le statut des fonctionnaires, reconnaissant des niveaux hiérarchiques au sein des catégories ouvrières et employées, alors qu'en 1901, plus de la moitié de la population active est classée parmi les ouvriers et employés: 47% des femmes, 58% des hommes. Quant aux travailleurs et travailleuses isolé-es, elles et ils dépassent le cinquième de la population, à la même date.

Les métiers et les emplois évoluent différemment pour les femmes et pour les hommes:

Le déclin de l'agriculture ne s'est pas fait au même rythme pour les unes et pour les autres; la classe ouvrière a toujours été plus masculine; la tertiarisation des emplois a été plus rapide et plus importante pour les femmes.

Le recul des industries textiles et de l'habillement a féroceement décimé l'emploi industriel féminin. Les fermetures d'usines, les licenciements, la baisse ou l'arrêt des embauches ont touché bon nombre de femmes et d'hommes, mais davantage les hommes. La tertiarisation se développant alors, ce sont les femmes qui furent le plus recrutées pour les métiers de type secrétariat, par exemple. Quant à la reconnaissance du travail de l'agricultrice, il faudra attendre 1965 pour qu'il le soit avec le statut d'exploitante agricole.

Rappelons que la notion de salaire féminin est officiellement supprimée en 1945, des lois sont votées proclamant l'égalité de rému-

nération entre les femmes et les hommes en 1972 et l'égalité professionnelle en 1983. Pour autant, en 2021, selon l'Observatoire des inégalités, tous temps de travail confondus (temps partiels et temps complets rassemblés), les femmes touchent 23% de moins que les hommes. Ou encore, ce qui revient au même, les hommes reçoivent 30% de plus que les femmes. La différence de salaire entre les ouvriers et les ouvrières est estimée à 17%.

Aujourd'hui, en France, au gré des modernisations, automatisations et restructurations, les effectifs des ouvrières et des ouvriers ont fondu. 9% des femmes sont ouvrières, 45,9% sont employées. Soit sur l'ensemble de la catégorie ouvrière, la part des femmes est de 18,8%, et sur l'ensemble de la catégorie employées, cette part est de 76,3%. Ces emplois «perdus» ont été, pour un grand nombre, délocalisés et développés en sous-emplois dans les pays à bas coût social, même si quelques-uns existent encore pour une population plus ou moins déclarée, puisqu'une partie d'entre eux sont occupés par des migrant-es, à bas ou sous-salaires, dans des conditions très précaires, que ce soit dans le BTP, l'entretien ou le travail saisonnier.





Tableau II

Répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle selon le recensement de 2008

(Maruani et Méron, 2012)

2008	Nombre d'emplois (milliers)			Répartition (%)			Part* femmes
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
Agriculteurs exploitants	507	361	146	2,0	2,7	1,2	28,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 534	1 107	427	6,0	8,2	3,5	27,8
Cadres, professions intellectuelles sup.	4 112	2 534	1 578	16,1	18,8	13,0	38,4
Professions intermédiaires	6 380	3 073	3 307	24,9	22,8	27,3	51,8
Employés	7 286	1 728	5 557	28,5	12,8	45,9	76,3
Ouvriers	5 777	4 691	1 086	22,6	34,8	9,0	18,8
Ensemble	25 596	13 495	12 101	100,0	100,0	100,0	47,3

*Part des femmes en %



Peu à peu, les comportements masculins et féminins s'homogénéisent au fil des courbes d'activité des recensements successifs dans la deuxième partie du XX^e siècle: les femmes ne s'arrêtent plus de travailler lors de la venue d'enfants. Ce n'est qu'au 3^e enfant qu'elles diminuent leur temps de travail, voire s'arrêtent durant quelques années.

La part des hommes est plus élevée chez les chauffeurs (91%) et les ouvriers qualifiés de type artisanal (89%). Certaines professions

sont quasi-exclusivement masculines, par exemple les maçons, plombiers, électriciens qualifiés du bâtiment (99%) ou encore les conducteurs routiers et grands routiers

salariés (97%). Au sein des ouvriers qualifiés de type artisanal, les cuisiniers et commis de cuisine se singularisent: 27% d'entre eux sont des femmes. La part des femmes est la plus élevée parmi les ouvriers non qualifiés de type artisanal (38%), essentiellement dans le nettoyage (67%), et parmi les ouvriers non qualifiés de type industriel (31%), avec notamment les ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition (40%).

Quant au secteur du tertiaire, les postes de secrétaires disparaissent; on n'embauche plus dans les bureaux, on réduit les effectifs et les horaires des caissières, des vendeuses, des femmes de ménage... Parmi les secteurs qui se développent, les services aux particuliers emploient 1,5 million de personnes, dont 87% de femmes à temps partiel non choisi.

La division sexuelle du marché du travail, des métiers, des secteurs d'activité se maintient obstinément.

H. H.

– Margaret Maruani et Monique Méron, *Un siècle de travail des femmes en France. 1901-2011*, La Découverte, 2012.

– Rachel Silvera, *Un quart en moins. Des femmes se battent pour en finir avec les inégalités de salaires*, La Découverte, 2014.

– <<https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-salaires-entre-les-femmes-et-les-hommes-etat-des-lieux>>.

Conseils de lecture

– Michelle Perrot et Georges Duby, *Histoire des femmes en Occident*, Plon, 1991.

– Annie Fourcault, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, Maspéro, 1982.

– Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes, XIX^e-XX^e siècles*, Odile Jacob, 2002.

– Geneviève Fraisse, *Femmes toutes mains. Essai sur le service domestique*, Seuil, 1979.

– Colette Avrane, *Ouvrières à domicile. Le combat pour un salaire minimum sous la Troisième République*, Presses universitaires de Rennes, 2013.

– Madeleine Guilbert, *Les Fonctions des femmes dans l'industrie*, éditions Mouton, 1966.



Les «illettrées»



Il est difficile d'expliquer à quelqu'un qui a des idées étroites qu'être éduqué ne signifie pas seulement savoir lire et écrire et avoir une licence, mais qu'un illettré peut être un électeur bien plus éduqué que quelqu'un qui possède des diplômes.

**Nelson Mandela,
Un long chemin vers la liberté**

LE 16 SEPTEMBRE 2014, alors qu'il n'était pas encore président de la République, Macron, ministre de l'économie, dans le gouvernement du «socialiste» Manuel Valls, sous la présidence d'un autre «socialiste», François Hollande, tenait à l'égard des femmes des propos insultants et méprisants. Il les traitait d'ILLETTRÉES.

C'est ainsi qu'il s'est exprimé sur Europe 1, le lendemain du discours de Valls, sur la politique générale à l'Assemblée nationale. C'est en ces termes qu'il a évoqué le sort des femmes des abattoirs de GAD qui venaient d'être licenciées, suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise :

Il y a dans cette société une majorité de femmes, il y en a qui sont, pour beaucoup illettrées, pour beaucoup on leur explique : vous n'avez plus d'avenir à GAD ou aux alentours. Allez travailler à 50 ou 60 kilomètres. Ces gens-là n'ont pas de permis de conduire, on va leur dire quoi ?

Irrespect ! Quand il prononce «ces gens-là», on entend tout le mépris envers les ouvrières, sa méconnaissance du monde du travail, tout comme les conditions de vie des travailleuses.

Des «illettrées» créatrices de la richesse de leur patron

Tout d'abord, il n'y avait pas une majorité de femmes, elles représentaient 40 % des salariés. Et elles n'étaient pas illettrées. Un manque de formation professionnelle ne veut pas dire être illettré-e. Beaucoup d'entre elles avaient le permis de conduire, et celles qui ne l'avaient pas, c'est parce qu'elles n'avaient les moyens financiers de se le payer (1 500 euros) et que les délais d'attente étaient d'une année. Avoir une voiture est une source de dépense supplémentaire (achat, remboursement du prêt, essence, assurance, entretien et réparation), un véritable budget.

Ce n'est pas avec les salaires de misère que les patrons, amis de monsieur Macron, leur accordent que la plupart des femmes, qui sont exploitées chez GAD peuvent s'offrir le luxe d'une voiture si elles sont seules ou avec des enfants à charge. Même si elles sont en couple, une deuxième voiture grève d'une façon importante le budget. Ce sont des ouvrières pauvres, alors qu'elles participent à faire la fortune de leur patron et des actionnaires.

Pendant le conflit, les ouvrières à plusieurs reprises ont invité Macron à venir les soutenir et à échanger. Il verrait ainsi qui elles sont, cela lui évitera de dire n'importe quoi.

Si ce bougre n'est pas illettré, la réflexion n'est pas son fort ; surtout, il n'est guère courageux. Affronter les travailleuses en pleine lutte, c'est trop lui demander !

Ainsi, c'est à la mairie de Lampaul-Guimiliau qu'il est venu s'excuser, seize mois après avoir insulté les ouvrières, et que les abattoirs de Josselin et ceux de Lampaul-Guimiliau avaient fermé leurs portes, le 23 janvier 2015. Il espérait certainement ne pas rencontrer trop d'ouvrières et que leur colère se serait estompée. Mais les «illettrées» ont de la mémoire et n'avaient pas oublié la maltraitance dont elles avaient été l'objet de sa part. D'autant que les abattoirs de Josselin et de Lampaul-Guimiliau, ayant fermé leurs portes, ce sont 889 travailleuses et travailleurs qui ont été sacrifié-es sur l'autel du profit et des dividendes.

Macron fut donc accueilli froidement et ce ne sont pas ses déclarations plus hypocrites les unes que les autres qui ont réchauffé les relations :

C'était un beau moment, j'ai vu de très belles personnes. C'était très émouvant, ils sont très fiers de ce qu'ils sont et je suis très fier d'eux...

C'est clair qu'il ne pensait pas une seconde ce qu'il disait. Cette déclaration montre tout le mépris qu'il affiche à l'égard des femmes : il a dit «ils et non pas elles».

À sa sortie de la mairie, les travailleuses et les travailleurs l'attendaient. L'un d'entre eux lui a offert un paquet de pâtes en forme d'alphabet en déclarant :

Ses excuses je ne les prends pas, je juge ses propos inadmissibles. Déjà, c'est pas maintenant qu'il fallait venir, mais quand on était tous présents devant l'usine pour protester contre sa fermeture.

Je vais terminer par cette citation d'un anonyme dont le personnage qui actuellement occupe la présidence de la République ferait bien de s'en inspirer, et la fermer :

Conformément à la loi sur la pesanteur, l'homme ouvre la bouche plus facilement qu'il ne la ferme.

J.

Mobilisation des travailleuses et travailleurs sociaux : les oubliés·es du Ségur

Les professionnel·les du travail social et médico-social se sont mobilisé·es régulièrement depuis un an et demi, afin de bénéficier de la prime mensuelle de 183 euros que certain·es professionnel·les de santé avaient obtenue.

En effet, la crise sanitaire a imposé des conditions de travail difficiles, dangereuses et angoissantes tant dans le secteur sanitaire que dans le secteur social. Le risque d'être contaminé lors de son exercice professionnel est absolument comparable dans un Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), dans un Esat (Établissement et service d'aide par le travail) ou un service de PMI (Protection maternelle et infantile), que dans un service de médecine générale, alors pourquoi oublier certain·es de ces professionnel·les ?

Lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, le Premier ministre de l'époque, Jean Castex, a annoncé enfin, à la mi-février, l'extension de la prime aux professionnel·les de la filière socio-éducative exerçant dans les fonctions publiques d'État, hospitalière

ou territoriale : elles et ils deviennent ainsi concerné·es par la prime de revalorisation salariale de 183 euros nets par mois, à compter du 1^{er} avril 2022, comme le stipulent trois décrets publiés au *Journal officiel* des 28 et 29 avril 2022.

Mais au sein de la fonction publique, des métiers indispensables au fonctionnement des structures sont laissés de côté. Des collectivités commencent aussi à expliquer qu'elles ne pourront pas procéder au versement. Dans le privé non lucratif, l'obtention du Ségur reste conditionnée à la mise en place d'une convention collective unique. Or, les négociations sont plus que jamais tendues.

Quel·es sont les professionnel·les concerné·es ?

Dans la fonction publique hospitalière, la prime est accordée aux agents titulaires et contractuels relevant des corps suivants :

- conseillers en économie sociale et familiale ;
- éducateurs techniques spécialisés ;
- éducateurs de jeunes enfants ;
- assistants socio-éducatifs ;
- cadres socio-éducatifs ;
- psychologues ;
- animateurs ;
- moniteurs d'ateliers ;
- moniteurs-éducateurs ;
- accompagnants éducatifs et sociaux.



Manif à Nantes, Ouest-France, 2021.



Manifestation à Chartres

nos retraites. Dans tous les cas, ceci n'est pas une revalorisation de salaire et ces augmentations peuvent être supprimées», rappelle la commission de mobilisation du travail social Île-de-France.

Mais pour les syndicats et les collectifs, le compte n'y est pas. « Il manque les agents administratifs, d'entretien, des cuisines, de la logistique... Sans ces personnels, les établissements ne tournent pas. C'est un mépris des fonctions essentielles de nos secteurs », pointe un responsable de Sud Santé Sociaux. « En plus, ce sont les collègues les moins bien payées, souvent des catégories C, des femmes... C'est un pur scandale. »

Dans la fonction publique d'État, elle concerne les agents titulaires et contractuels des corps suivants :

- chefs de service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- psychologues du ministère de la Justice (spécialité psychologie clinique) ;
- adjoints techniques du ministère de la Justice ;
- assistants de service social des administrations de l'État ;
- conseillers techniques de service social des administrations de l'État ;
- éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles ;
- cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- professeurs techniques de la protection judiciaire de la jeunesse.

Dans la fonction publique territoriale, la prime pourra être versée aux personnels suivants :

- conseillers et assistants territoriaux socio-éducatifs ;
- éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux ;
- agents sociaux territoriaux ;
- psychologues territoriaux ;
- animateurs et adjoints d'animation territoriaux.

Enfin, la prime sera également attribuée aux aides à domicile des services d'aide et d'accompagnement à domicile territoriaux. Attention : pour les fonctions publiques, l'obtention de la prime est conditionnée au fait d'exercer ses fonctions d'accompagnement socio-éducatif « à titre principal ».

Le versement des 183 euros nets devrait commencer au mois de juin, et serait rétroactif à partir d'avril. Pour certains, cette somme prendrait la forme d'un complément de traitement indiciaire. Mais, pour d'autres, comme l'indiquent ces décrets, il s'agira d'une prime équivalente. « Ceci signifie que cette augmentation ne sera pas prise en compte pour

Beaucoup de ces métiers sont très féminisés. « On accorde les 183 euros aux chefs de service, par contre, on les refuse aux femmes de ménage. » Mépris sur des critères sexistes et de classe « et de rentabilité possible du secteur : les métiers exclus sont ceux qui pourraient être facilement externalisés ».

Du côté du privé non lucratif, on est encore moins avancé. Le gouvernement conditionne le versement du Ségur à une fusion des conventions collectives régissant le secteur. Or, les négociations entre les organisations syndicales de salariés, d'employeurs, et le ministère, sont pour le moins houleuses.

Lundi 2 mai, une nouvelle réunion entre ces parties prenantes s'est tenue. Un groupe de manifestant·es est venu, à cette occasion, exprimer son refus de négociations sur les bases actuelles. C'est le positionnement de la quasi-totalité des syndicats de salariés, exception faite de la CFDT. Sud Santé Sociaux, CGT et FO imposent une exigence préalable : « L'octroi du Ségur pour toutes et tous. Seulement après, on acceptera de négocier autour d'une convention collective unique. Sur ce point, l'intersyndicale est assez cohérente. » L'enjeu de la nouvelle convention est grand : c'est le travail social de demain qui se décide, prenant en compte ou non une éthique dans l'accompagnement de personnes vulnérables, une considération ou non du travail des salarié·es.

De fait, la mise en place du financement se pose. Dans la fonction publique d'État et hospitalière, l'employeur aura l'obligation de verser les 183 euros. Mais dans la fonction territoriale, le versement se fera sur délibérations des collectivités, précisent les décrets. Selon leur bon vouloir, donc.

Alors la mobilisation va-t-elle reprendre afin de ne laisser personne sur le bord du chemin ?

H. H.

<<https://rapportsdeforce.fr/>, l'info pour les mouvements sociaux>.

<<https://paris-luttes.info>, site coopératif d'infos et de luttes Paris-banlieue>.

L'Exploitée, et ses consœurs

Dans le numéro de décembre 1907 de *L'Exploitée*, organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages, publié à Berne en Suisse¹, la rédactrice, Margarethe Faas-Hardegger publie un entrefilet:

Mais, chères camarades, il ne faut pas chercher des moyens quand c'est trop tard. Nous sommes toutes d'accord pour constater que l'avortement est un fait social qui, dans la société actuelle, s'impose souvent comme une inévitable nécessité. Mais je ne puis les faire, et je ne connais personne qui brave la loi sans se faire payer cher... Il faut prévenir la grossesse par des moyens anti-conceptionnels que je puis indiquer. Mais il ne faut pas attendre, pour me demander ces moyens, qu'un malheur soit arrivé.

C'EST DANS SON TRAVAIL DE SECRÉTAIRE SYNDICALE qu'elle a côtoyé la misère des familles trop nombreuses, des femmes ignorant comment on peut éviter une grossesse, des filles-mères perdant leur travail. Offrant des conseils simples, elle est vite harcelée de questions, de centaines de lettres demandant conseil.

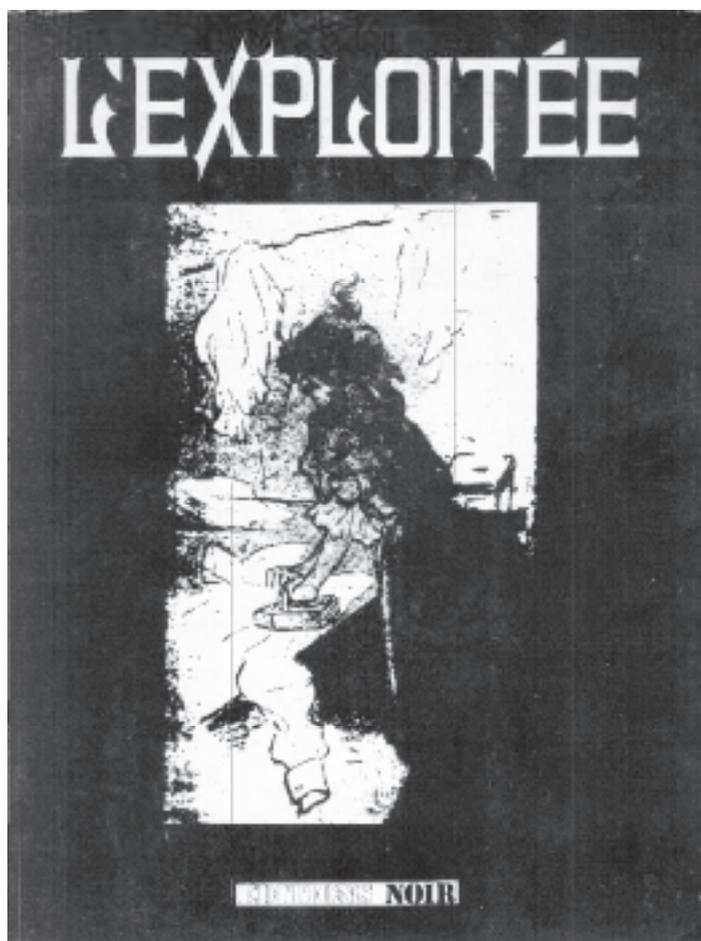
Il ne faut toutefois pas parler trop haut de « ces moyens ». Six mois plus tard, la secrétaire de la Fédération ouvrière suisse passe une nuit en cellule, après une conférence à Sion, en Valais, pour avoir mis à la disposition de ses auditeurs et auditrices la brochure du socialiste genevois Valentin Grandjean, *Tous les renseignements sur le malthusianisme théorique et pratique*.

Les autorités valaisannes ne sont pas les seules à s'offusquer. *L'Exploitée* parle « des misères et des crimes causés par le manque d'une éducation sexuelle et raisonnée »: des parents s'insurgent contre la publication « de pareilles choses dans un journal destiné à être lu par des jeunes filles ». La rédactrice informe alors ses lectrices par des lettres personnelles ou des circulaires imprimées. Tout comme le mensuel de Grandjean, *La Vie intime*, l'hebdomadaire syndicaliste révolutionnaire *La Voix du Peuple* (Lausanne-Genève) prend le relais, distribue des brochures et papillons de propagande, fournit même sous le manteau des pessaires, des condoms et des préparations spermicides. Des tournées de conférences sont organisées, souvent avec des orateurs ou oratrices françaises. Ursula Gaillard et Annick Mahaim ont fort bien raconté tout cela dans *Retard de Règles* (Lausanne, Éditions d'en bas, 1983).

Quelques années plus tard, Margarethe Hardegger va passer un an en prison. Avec sa mère, sage-femme, elle a dû accepter d'aider des femmes à procéder à des avortements, ce qui confirme bien entendu ses propositions sur l'importance de l'éducation sexuelle et de la contraception. L'avortement, elle n'y est pas plus favorable que vous et moi, c'est un dernier recours quand tout a échoué (le syndicalisme, peut-être aussi?).

Si l'avortement n'est plus remboursé, on en reviendra aux faiseuses d'anges, aux queues de persil et aux aiguilles à tricoter; si l'éducation sexuelle disparaît des écoles sous la pression de la pruderie des parents, on verra des journaux publier, comme *La Patrie Suisse* en 1910, la photo d'une « belle famille, comme en compte peu notre pays... un air

Suite p. 16





Margarethe Hardegger (1882-1963)

Texte : MLT & Dessins : OLT

Margarethe Hardegger naît le 20 février 1882 à Berne (Suisse). Adhérant aux idées socialistes, elle fonde à 23 ans son premier syndicat au sein de l'Association bernoise des travailleurs du textile.



Après son mariage avec Arthur Faas et la naissance de leurs deux filles, Margarethe devient la première femme secrétaire de l'Union syndicale suisse en 1905.



Agitatrice infatigable, elle donne 367 conférences en trois ans pour inciter les ouvrières à se syndiquer.



L'EXPLOITÉE

Elle crée des périodiques féminins : *Die Vorkämpferin*, *L'Exploitée*. Elle se bat pour une assurance maternité et le suffrage féminin, l'éducation sexuelle, la contraception et le droit à l'avortement.

L'Exploitée. Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages 1907-1908, éditions Noir et CIRA (préface de Marianne Enckel) est disponible au format PDF à cette adresse : partage-noir.fr/1089



Le 23 mai 1907 sept ouvrières des cigares Vautier à Yverdon voulant se syndiquer sont licenciées. Margarethe va organiser le boycott des produits Vautier, et la création d'un atelier libre fabriquant des cigarettes syndicales.

En 1908, l'entreprise Vautier avoisine les cent mille francs de pertes. Le 10 mai 1909 a lieu une assemblée générale avec les ouvrières, les ouvriers et les frères Vautier afin de négocier une convention.

Un contrat collectif sera effectif fin mai 1909.



Margarethe perd son poste de secrétaire en 1909. Divorcée, elle rejoint l'Alliance socialiste et son journal qu'elle a fondé avec Gustav Landauer. Suite à des conflits personnels et politiques, elle quitte l'Alliance en 1913. Elle sera condamnée à un an de prison en 1915 pour propagande néomalthusienne et aide à l'avortement.



En 1919, elle fonde une communauté agricole puis la colonie Villino Graziella à Minusio en 1920. Celle-ci vivote, il n'en subsistera que la menuiserie de Hans Brunner, son second mari. A 81 ans, Margarethe participe à la première Marche de Pâques pour la paix contre les armes nucléaires de Lausanne à Genève. Elle meurt le 23 septembre 1963 dans le Tessin.



Suite de la p. 14

de santé, de robustesse, d'intelligence et de bonheur, fruit du travail et de la sobriété»: huit garçons et six filles, belle sobriété!

Mais *L'Exploitée* est d'abord un journal syndical. Pour le 1^{er} mai 1908, il publie un manifeste

À vous! femmes, qui travaillez dans les usines, les ateliers et les ménages: prenez un jour de liberté! Cessez de travailler! [...] Reprenez votre courage! Sortons aujourd'hui de toutes les maisons qui nous étranglent: de l'usine bruyante, de l'atelier plein de poussière, du domicile à plafond oblique, sortons toutes! Prenons nos enfants par la main et allons nous asseoir sur les prés verts, au bord des forêts et, en commun avec les camarades qui pensent comme nous et qui désirent ce que nous désirons, fêtons la journée prolétarienne!

Un an plus tôt, les ouvrières de la fabrique de cigares Vautier, à Yverdon, se sont mises en grève pour obtenir le droit de se syndiquer². Les sept premières grévistes sont immédiatement licenciées, elles ont le soutien d'une cinquantaine d'autres (sur 160 ouvrières), puis des camarades syndicalistes révolutionnaires. Lucie Zingre et ses compagnes font appel à Margarethe Hardegger pour venir les appuyer. Les manifestations se multiplient dans la ville et, comme à leur habitude, les autorités mobilisent l'armée, ce qui ne fait qu'intensifier le mouvement. Toutes les organisations ouvrières boycottent les produits Vautier au profit de l'Helvetia, le cigare fabriqué dans une coopérative en Argovie, et de La Syndicale, la cigarette confectionnée dans celle d'Yverdon. Il faudra deux ans pour que les frères Vautier, fortement affectés par le boycott, signent une convention collective et réembauchent quelques ouvrières. Mais la coopérative poursuivra ses activités pendant plusieurs années.

1920, en Bolivie

D'ici le printemps prochain, nous avons le temps de préparer le 1^{er} mai, et d'écouter les vendeuses de fleurs et les employées de maison boliviennes, vers 1920³:

Cette époque, quelle merveille! L'organisation était ici, là, partout. Le Premier Mai, il fallait voir comment nous sortions, les femmes, réunies par lieu de travail, par fédération. [...] Nous étions avec les copains, les femmes étaient organisées de leur côté et les hommes aussi, en syndicats entièrement d'hommes, les mécanos, les tailleurs... et nous manifestions ensemble. Ah, quelle merveille c'était!

Portaient-elles des banderoles, annonçaient-elles leurs revendications comme leurs compagnes new-yorkaises?

Les femmes rebelles réclament: le droit à la paresse, le droit d'être mère célibataire, le droit de détruire, le droit de créer, le droit d'aimer, le droit de vivre.

C'est dans le premier numéro de *The Woman Rebel*, en mars 1914, que Margaret Sanger publie ce bref manifeste⁴. Huit numéros seulement, et puis l'exil: la rédactrice a été inculpée pour publications obscènes et incitation au meurtre pour avoir propagé le contrôle des naissances. *L'Exploitée*, quant à elle, a publié 18 numéros de 1907 à 1908, jusqu'à ce que l'autre Marguerite quitte, désabusée, le secrétariat féminin de l'Union syndicale suisse. Elle militera jusqu'à la fin de ses jours dans des groupes anarchistes, des communautés, le mouvement antinucléaire...

Brève, mais belle période, pour ce genre de presse féminine. Les journaux de femmes anarchistes et leurs journalistes – il y a aussi eu *Bas Bleu* en japonais, *Justice Naturelle* en chinois, sans oublier *Mother Earth* d'Emma Goldman – parlent évidemment de la dure condition ouvrière, des violences familiales, de la pauvreté; mais ils veulent montrer à leurs lectrices combien la lutte peut donner de la force, du plaisir, combien l'utopie peut être joyeuse.

Le tout premier d'entre eux, *La Voz de la Mujer*, a été publié à Buenos Aires, en 1896, sous le slogan «Ni dieu, ni maître, ni mari!»; les rédactrices écrivent:

Lasses de réclamer et de supplier, d'être le jouet du plaisir de nos infâmes exploitateurs ou de vils époux, nous avons décidé d'élever la voix dans le concert social et d'exiger, oui, d'exiger notre part de plaisir au banquet de la vie⁵.

Une génération plus tard, c'est le mouvement des femmes libres d'Espagne, *Mujeres Libres*, qui élève la voix. Pendant la guerre de 1936-1939, leur journal prend souvent la forme de *pasquin*, de journal mural. Celles-là sont sérieuses, la plupart du temps: c'est le temps des bombes et des fusils, et il est urgent de lutter contre la «triple soumission des femmes à l'ignorance, au capital, aux hommes»: ainsi «la vie sera mille fois plus belle⁶.» Elles réclament, elles aussi, leur part au banquet de la vie.

Marianne Enckell

1. Réédité en 1977 par le CIRA et les éditions Noir à Genève, le journal est accessible en ligne sur le site <<http://e-periodica.ch/>>. Sur sa rédactrice, voir Patrick Schindler, *Vie et combat de Margarethe Faas-Hardegger, anarchiste, syndicaliste et féministe suisse, pour le centenaire de L'Exploitée (1907-2007)*, Paris/Ediciones del THOA-Le Monde libertaire, 2007.

2. Nadia Lamamra, «Ouvrières en lutte au tournant du siècle, les cigarières de la fabrique Vautier», in *Du salon à l'usine*, Lausanne, 2003; Claude Cantini, «Yverdon 1907, grève des cigarières et cigarettes syndicales», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, n° 26, 2010.

3. Silvia Rivera et Zulema Lehm A., *Los artesanos libertarios y la ética del trabajo*, Ediciones del THOA, La Paz, 1988.

4. Une BD raconte tout cela: Peter Bagge, *Femme rebelle. L'histoire de Margaret Sanger*, Paris, Nada, 2017.

5. *Ni dieu, ni patron, ni mari*, anthologie de *La Voz de la Mujer*, Paris, Nada, 2021.

6. Martha Ackelsberg, «La vie sera mille fois plus belle»: les *Mujeres libres*, les anarchistes espagnols et l'émancipation des femmes, Lyon, ACL, 2010.

Lavandières et blanchisseuses

Toute la journée dans un baquet jusqu'à mi-corps, à la pluie, à la neige, avec le vent qui vous coupe la figure; quand il gèle, c'est tout de même, il faut laver... On a ses jupes toutes mouillées dessus et dessous.

Victor Hugo, *Les Misérables*

LES LAVANDIÈRES ET BLANCHISSEUSES sont très nombreuses dans la capitale, au XIX^e siècle, dans des lavoirs et des bateaux-lavoirs sur la Seine ou le canal Saint-Martin : 100 000 à travailler, pour entretenir, chaque jour, le linge des Parisiens. Payées entre 3 et 4 francs de l'heure, elles travaillent entre 10 et 12 heures par jour, du lundi au vendredi et une demi-journée le dimanche. Émile Zola en fait une héroïne : Gervaise, dans son roman *L'Assommoir*. L'organisation du travail dans les lavoirs reposait sur les maîtres des lavoirs et sur l'exploitation des ouvrières lavandières et blanchisseuses.



À Paris, les eaux viennent des collines du nord-est parisien, notamment de Belleville : elles sont plutôt calcaires, donc difficilement savonneuses. Ainsi, il faut beaucoup de poudre et de temps pour lessiver le linge. Comme le prix d'usage des lavoirs repose sur le temps passé et le nombre de seaux pris par les blanchisseuses, les maîtres des lavoirs n'ont pas intérêt à proposer de la lessive de bonne qualité. Ce sont les femmes qui font vivre les lavoirs et

leur donnent leur âme. Elles travaillent durement, dans l'humidité permanente, le corps souvent dans l'eau froide, les vêtements mouillés, voire gelés, la position courbée à tenir plus de 10 heures, frottant et refrottant : il faut battre le linge, le tremper, le tordre, le savonner, l'essorer, le rincer, le retordre, le plier. Démarrant à 6 heures du matin, la journée se finit vers 8 heures du soir, avec simplement une heure de pause le midi. Par le linge souillé qu'elles manipulent, le risque est grand d'être contaminée par la tuberculose. Plus de la moitié succombe.

Toutefois, entre ouvrières, très souvent, une forte solidarité existe dès qu'une des leurs a eu un accident.

H. H.

J. Moisy, *Les Lavoirs de Paris (1884)*, Hachette BNF, 2016.



... qui raconte l'histoire de blanchisseuses parisiennes ayant participé à la Commune. Fâchées contre Zola et l'image qu'il a donnée d'elles dans *L'Assommoir*, les autrices entendent rectifier leurs engagements et leur histoire. Pour les joindre : ruedelacommune@protonmail.com

Il faut Venger Gervaise

LES 150 ANS DE LA COMMUNE DE PARIS



Histoire

En Novembre 1890, dans la blanchisserie de la famille Mercier, le grand-mère Rosemondé décide de raconter la Commune à sa petite-fille Louloue.

Synopsis

Le 9 novembre 1890, une partie de Paris est en liesse. Le Premier train des communards amnésiques doit arriver à la gare Saint Lazare, avec à son bord La grande Louise ! Pourquoi ce jour est source de tristesse pour Louloue. Associer le récit de sa mère à la Commune de Paris. L'histoire Mercier, racontée par sa tante et son oncle, se construit l'histoire que par bribes et morceaux par acquiescement des enfants de son âge. C'est alors que Rosemondé, grand-mère dévouée de la famille Mercier, blanchisseuses de robe en Elle, se met à parler pour montrer combien Gervaise, la mère de Louise, est une héroïne...

Anouk Colombani
Mymytchell

Jamila Aznague

Hélène Maurel

Théo Errichelli

Avec l'aimable participation de
Gaëlle Amour
en arrangements
et
Interprètes et
musicien.nas pour la
version CD

"Vive la Louise, Vive la Commune, à bas les Assassins"



FEMMES ET PAYSANNES: Les «ouvrières» de la terre

«Paysages/Paysans», tel est le titre donné à une exposition sur nos campagnes par une femme photographe. L'absence du mot «Paysannes» confirme que les femmes en général, ici nos paysannes, sont, en 2022, toujours de grandes oubliées. Pourtant l'histoire passée et présente de ces femmes «ouvrières de la terre» contredit une apparente invisibilité.

... d'autrefois

Au temps du précapitalisme patriarcal

Au Moyen Âge, dans une société de servage où l'intérêt des puissants et du patriarcat est de préserver la main-d'œuvre, la mise en place d'un système de reproduction communautaire conduit les femmes paysannes à prendre conscience de leur utilité participant au travail à côté des hommes. La division sexuée du travail (selon le type de récoltes, la forme des travaux des champs) leur profite puisqu'indispensables, et se retrouvant dans des lieux de sociabilisation comme le lavoir, le saloir ou les endroits de cueillette. Cette division imposée s'amenuise dans les périodes de crises (famines, guerre), la femme paysanne pouvant alors, sans avoir de reproche, dépasser son rôle pour être au premier plan du labeur, de la colère ou de la lutte.

Des communautés solidaires à vie collective

La formation de communautés villageoises à base d'autonomie est une réalité dès le XIII^e siècle, communautés au sein desquelles les femmes paysannes vont accentuer leur présence : au foyer, dans le travail agricole et dans les assemblées des habitant-es et de familles malgré la prédominance des chefs de feux : ainsi les veuves et des femmes mariées prennent part à ces assemblées traitant des transactions, certaines prenant part aux élections de délégués aux états généraux. Cependant, la chasse aux femmes trop indépendantes (veuves, célibataires), vivant seules sur un lopin de terre, sans enfant ou âgée, et parmi elles les femmes paysannes, toutes traitées de sorcières, se termine entre 1650 et 1750 par de nombreux bûchers. Plus on se rapproche de 1789, plus leur participation diminue : cette fragile émancipation bute sur un État fort et masculin s'affirmant ainsi que sur une rigoureuse morale religieuse.

La paysanne est confrontée à de multiples tâches, très vite dans un système de pluri-activité qui va perdurer jusqu'au XIX^e siècle pour subvenir aux besoins face à la misère. À la fois travailleuse de la terre, mais aussi couturière, vendeuse

de cendres, «tireuse de lait» pour femmes sevrant les nourrissons, ouvrière de la soie, auxiliaire, lingère, dentelière, etc. : une diversité précieuse de savoirs. Parmi ces communautés villageoises, les communautés taisibles¹, très particulières, existent jusqu'au XVII^e siècle et pour certaines jusqu'au XIX^e en région Centre et Massif Central. Composées d'une famille très élargie, l'originalité réside dans l'autorité partagée entre le maître et la maîtresse – non en couple –, cette dernière élue par les femmes et avec des rôles définis par le genre. Cette vie communautaire égalitaire disparaît face à une histoire écrasant toute tradition jugée arriérée.

En révolte

L'implication des femmes paysannes lors des multiples révoltes populaires est démontrée, malgré le manque de sources et les difficultés des historien-nes à admettre la violence féministe. Leur présence est inégale suivant les révoltes, bien présentes et déterminées jusqu'au XVIII^e siècle, même si leur effacement est plus net que pour celle des villes. On les retrouve dans les émeutes antifiscales et frumentaires², pour la défense des biens communaux et lors de l'abolition des privilèges, à l'été 1789, prenant part à la destruction des titres seigneuriaux.

Régression apparente

Appuyé sur le code civil napoléonien les renvoyant dans les ténèbres, le XIX^e siècle est un des pires siècles pour les femmes, entre oppression et exploitation. Les femmes paysannes, indispensables à la ferme, subissent le même sort. La division sexuée des tâches devient encore plus marquée et induit de fortes différenciations, symbolisées par une absence de réelle représentation. Et pourtant, à la fois travailleuse des champs et responsable des travaux domestiques, le travail agricole en étant le prolongement naturel, la femme paysanne sème, fauche, vendange, traite, tond et gère toute l'alimentation dans un temps de grande souffrance sociale. La reproduction du modèle économique, l'équilibre alimentaire reposent sur cette répartition.

La transition proto-industrielle³ dans les campagnes modifie le rapport de sexe. Le paysan peut être un temps ouvrier à la ville, la femme paysanne assurant les activités.



Les Glaneuses, peinture de Jean-François Millet

Le début du XX^e siècle perpétue un modèle avec la vie des femmes paysannes insérée dans un temps long de forte tradition aux caractères immuables : elles restent à la ferme, assujetties à leurs maris, ainsi que dépendantes des liens familiaux et, comme toutes les femmes, privées de droits.

... de maintenant

À la conquête de droits

En plus des premiers droits que toutes les femmes obtiennent de par leur engagement dans la seconde moitié du XX^e siècle, la modernisation de l'agriculture autour des années 1960 est un tournant pour l'évolution de la condition des femmes paysannes : le paysan devient un chef d'entreprise et la femme va gérer les tâches vivrières. Petit à petit, hors de petites exploitations maintenant une tradition encore patriarcale, de nouvelles femmes paysannes vont dès lors porter deux revendications fortes qui demeurent actuelles : l'acquisition d'un vrai statut et une égalité en droits.

Significative dans l'histoire, l'appellation « sans profession » indiquée dans les actes d'état civil pour une femme travailleuse de la terre.

En 1980, le statut de co-exploitante lui est enfin reconnu ; en 1985, elle peut devenir co-associée dans le cadre d'un nouveau statut d'entreprise. Ce n'est qu'en 2010 que mari et femme sont reconnus juridiquement comme deux chefs

d'entreprise au sein d'un Gaec (Groupement agricole d'exploitation en commun). Des entraves sérieuses persistent : l'inégalité devant l'installation en exploitation et une spécialisation genrée (horticulture, moutons). Entre les choix de grandes fermes, avec concentration des terres par les gros propriétaires, et celui du partage de la terre par des structures rurales privilégiant la coopération entre petites exploitations dans le respect écologique et l'autonomie alimentaire, l'engagement individuel ou collectif se fait naturellement suivant la vision de la société agricole future.

L'état des lieux

Environ 110 000 femmes sont cheffes d'exploitations et 400 000 sont salariées agricoles. Un tiers des exploitations sont gérées par au moins une femme (exploitante ou co-exploitante). Sur le plan du statut, le combat persiste avec l'exigence d'un statut identique pour toutes, salariées ou pas, et permettant un même droit aux revenus, la suppression de l'ancien état de conjointe-collaboratrice, la possibilité d'un statut pluriactif ainsi qu'une facilité d'accéder au foncier pour bénéficier de ce statut. De même pour les droits : 16 000 femmes paysannes ne touchent aucune retraite ; pour les autres, le montant est indigne (de 550 à 830 euros). Si une loi parlementaire de décembre 2021 a instauré une augmentation de 100 € des petites retraites agricoles, qui concernent deux tiers des paysannes, le montant reste notoirement très insuffisant. Des déficiences apparaissent toujours dans l'égalité en droits économiques, sociaux, ainsi que dans la place des femmes dans les instances des





En atelier, photo CIVAM

➔ syndicaux agricoles. Des avancées ont eu lieu sur le congé maternité, mais sans répondre au besoin de remplacement ou de système de garde d'enfants.

Les ressorts machistes et patriarcaux restent puissants, et le long combat contre le sexisme est pris à bras-le-corps. La présence de représentantes de la ruralité dans les cortèges du 8 mars est courante, mais peu médiatisée, traduisant aussi dans les slogans les différences d'approches syndicales : à chaque fois mis en avant, l'isolement, les problèmes de mobilité et d'accès à la santé, les violences conjugales et toujours la lutte contre le sexisme dans un monde rural qui ne bénéficie pas des mêmes attention et résonance que le monde urbain.

Des rassemblements de femmes, de dimension internationale, ont lieu, réinsistant sur leur travail invisibilisé et élargissant les luttes avec d'autres pays. Des groupements de différents types non mixtes de femmes rurales se sont créés sur la base d'échanges et de rencontres, de culture partagée, d'ateliers, d'apprentissages pour fabriquer et réparer les outils de travail ou de construction d'une auto-défense verbale et humoristique.

La mondialisation, la dépendance aux aides et aux subventions, les chaînes de l'agro-industrie accélèrent la mort

de milliers de petites exploitations, les femmes paysannes étant directement touchées. Et pourtant, les systèmes alimentaires ne fonctionneraient pas sans les femmes. Des installations de néopaysannes voient le jour en lien avec le retour à la terre, l'écologisation : les témoignages de ces femmes mettent en avant les discriminations et le machisme, l'obligation de se couper du féminin pour s'intégrer, mais aussi la passion et l'envie de réseaux.

Toujours là

Faussement invisibles dans l'histoire, les femmes paysannes assument des tâches essentielles en ayant su sortir du rôle qui leur est prescrit. Leur prise de conscience part du réel et des conditions de vie. Aujourd'hui, la prédominance d'un « marché libre et non faussé », l'accapuration des terres par des capitalistes ruraux, la paysannerie atomisée sont des réalités. Demeureront toujours, servant d'exemple pour l'histoire du monde rural, l'énergie et l'obstination de nombre de femmes paysannes attachées à la terre, et la fertilisant.

Jean Annequin

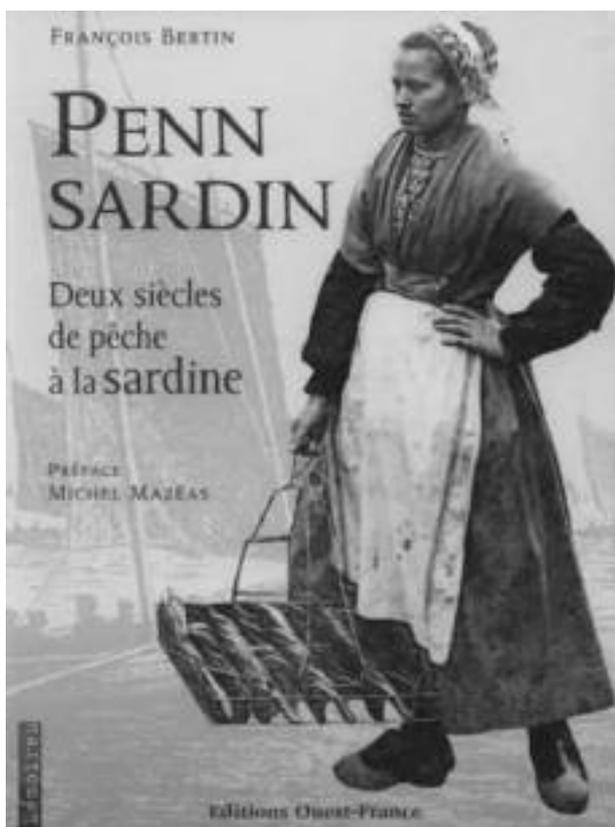
1. Une « communauté taisible » (encore appelée « parsonnerie » ou « communauté familiale ») est un mode d'exploitation agricole collective autrefois très répandu dans le centre de la France. L'adjectif « taisible » signifie « non formellement exprimé », « tacite » (du latin *tacitus*, participe passé de *tacere* signifiant « se taire ») du fait que ces associations ne sont pas fondées sur un contrat écrit, mais sur le respect de la parole donnée, dans une société rurale ignorant largement l'écrit. (Wikipedia)

2. Frumentaires : liées aux problèmes de subsistances, ces problèmes que les femmes ont toujours portés.

3. Avant la révolution industrielle.

Les sardinières, ouvrières travaillant dans les usines de conserverie, vont se soulever violemment contre leurs patrons. Penn Sardin (Tête de sardine) était leur surnom, en sabots et avec la coiffe par mesure d'hygiène, elles travaillaient jour et nuit. Quand le poisson débarquait, les jeunes filles couraient à travers la ville en criant « À l'usine ! À l'usine ! ».

Conditions de travail déplorables, salaires de misère, c'en est trop : le 20 novembre 1924, les sardinières se mettent en grève. Une pancarte est dans toutes les mains : « Pemp real a vo » (« Ce sera 1,25 franc »), alors que le tarif de rigueur est de 80 centimes. C'est dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier que tout va basculer : des coups de feu retentissent. Des cris se font entendre. La colère explose. Finalement, le 8 janvier, après cinquante jours de bataille acharnée, les patrons céderont. Les sardinières obtiendront 1 franc de l'heure, avec paiement des heures supplémentaires.



« Penn sardin »

Paroles et musique: M^{me} Claude Michel

Il fait encore nuit, elles sortent et frissonnent,
Le bruit de leurs pas dans la rue résonne.

Refrain

Écoutez l'bruit d'leurs sabots
Voilà les ouvrières d'usine,
Écoutez l'bruit d'leurs sabots
Voilà qu'arrivent les Penn Sardin.

À dix ou douze ans, sont encore gamines
Mais déjà pourtant elles entrent à l'usine.

Refrain

Du matin au soir nettoient les sardines
Et puis les font frire dans de grandes bassines.

Refrain

Tant qu'il y a du poisson, il faut bien s'y faire
Il faut travailler, il n'y a pas d'horaires.

Refrain

À bout de fatigue, pour n'pas s'endormir
Elles chantent en chœur, il faut bien tenir.

Refrain

Malgré leur travail, n'ont guère de salaire
Et bien trop souvent vivent dans la misère.

Refrain

Un jour toutes ensemble ces femmes se lèvent
À plusieurs milliers se mettent en grève.

Refrain

Écoutez claquer leurs sabots
Écoutez gronder leur colère,
Écoutez claquer leurs sabots
C'est la grève des sardinières.

Après six semaines toutes les sardinières
Ont gagné respect et meilleur salaire.

Refrain

Dans la ville rouge, on est solidaire
Et de leur victoire les femmes sont fières.

Refrain

À Douarnenez et depuis ce temps
Rien ne sera plus jamais comme avant.

Refrain

Écoutez l'bruit d'leurs sabots
C'en est fini de leur colère,
Écoutez l'bruit d'leurs sabots
C'est la victoire des sardinières.

<<https://www.youtube.com/watch?v=50VKs3g6DqQ>>

De l'exploitation de l'huître... à celle des femmes

**«Tu pioches? C'est un peu humiliant,
le travail est ce qui rabaisse l'homme!
Les sots prétendent que c'est la gloire,
mais pour moi, c'est bien le signe
de la malédiction divine,
la marque de la décadence.»**

Gustave Flaubert, *Lettre à Ernest Chevalier*,
25 novembre 1841

ÊTRE OUVRIÈRE DE L'OSTRÉICULTURE est un métier de galérien. Ce métier est apparu et s'est développé en Bretagne à la fin des années 1880 et au début des années 1900.

Contrairement à ce que l'on pense, l'exploitation de l'huître n'a pas été un travail destiné aux hommes. Ce sont les femmes qui, compte tenu de leur savoir-faire, de leur patience, de leur dextérité et de leur endurance à l'effort, à leur grande faculté d'adaptation, ont été contraintes de se plier au joug du patronat.

C'est ainsi que l'on a pu voir se développer sur tout le littoral maritime breton des «cabanes en bois» et plus tard des petits bâtiments en béton où des femmes étaient employées pour, comme l'on disait à l'époque, «décoller le naissain».

Comme dans la haute couture, il fallait des mains expertes, des petites mains pour récolter, «l'or bleu et vert» de la mer.



Un travail de forçat, de galérien

Ce travail nécessitait à la fois une grande résistance et une adaptation aux éléments de la nature qui, en fonction des saisons, étaient violents (froid, chaleur, pluie, gel, tempête) et en même une grande concentration pour exécuter le travail de précision qu'est la récolte du naissain.

De ce travail, je peux en témoigner pour avoir, lorsque j'étais enfant, vu ma mère le faire, avec un courage qui forçait l'admiration, car les conditions de travail étaient inhumaines.

Peut-on appeler «métier» cette exploitation digne du Moyen Âge?

Ma mère a exercé ce «métier» de galérienne dès l'âge de 14 ans, pour échapper à une exploitation plus féroce encore: «fille de ferme», car sa mère l'avait vendue à des fermiers dès l'âge de cinq ans (gardienne de vaches, bonne à tout faire... d'où son analphabétisme).

J'ai moi-même, et ce depuis mon plus jeune âge (10 ans), pratiqué ce travail, pendant toutes les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Pâques...).

C'était un travail saisonnier qui se pratiquait à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de juin. En octobre, à l'aide de chalands, nous allions chercher les bouquets (un bouquet = douze tuiles) qui, après avoir été chaulés, en mai-juin, étaient placés en mer, sur des piquets de bois. Ces bouquets y restaient pendant cinq mois, pour recueillir la larve de la pointe des huîtres qui était attirées par le blanc des tuiles.

Des cabanes insalubres pour le décollage, le grattage, le chaulage

Elles n'étaient pas construites pour résister aux aléas du temps et des tempêtes. Faites de planches, les ouvertures (portes et fenêtres) ne résistaient pas aux coups de vent. Le chauffage était quasiment inexistant, si ce n'est un poêle qui ne réchauffait pas la pièce, mais servait à chauffer la gamelle. Cette cabane où s'entassaient parfois entre cinq et dix personnes servait donc de lieu de travail et de réfectoire.

Le décollage du naissain s'effectuait entre les mois d'octobre et mars.

L'hiver, un froid humide et glacial, transperçait les corps. Les travailleuses étaient assises de 8 heures à 17 heures. Une seule pose pour déjeuner et encore à leur poste de travail. Elles avaient en permanence les mains mouillées, car elles devaient prendre les tuiles encore trempées d'eau de mer pour décoller le naissain. Le naissain tombait dans un caisson qui, une fois plein, était transporté dans des bassins d'eau de mer, car il ne fallait pas qu'il meure. Dans ces bassins, il grandissait pour devenir une huître, puis il était déposé en mer dans des poches. Ce travail était également exécuté par des femmes.

Dans ces chantiers ostréicoles travaillaient une majorité de femmes. (environ 8 femmes pour 2 hommes).

De mars à juin, le grattage des tuiles

Cette activité se passait à l'extérieur. Il s'agissait de gratter la chaux qui était restée sur la tuile après le décollage du naissain. Là encore, aucun confort, les femmes travaillaient à genoux à même le sol. Elles commençaient bien souvent au lever du jour et terminaient tard le soir, pratiquement jusqu'à épuisement. J'ai vu très souvent ma mère rentrer totalement éreintée. Pour cette activité, elles étaient payées 1 centime la tuile. Alors, elles travaillaient le plus vite possible et quasiment sans temps mort.

Leur but, gratter les 1 000 tuiles, voire plus, ce qui voulait dire qu'elles pouvaient gagner autant de centimes que de tuiles grattées!

La mise en bouquet

Le grattage terminé, commençait la mise en « bouquet » des tuiles. Ce travail se passait sur un terre-plein en plein vent, sans protection du soleil, de la pluie. Il s'agissait de faire un bouquet de 12 tuiles en enfilant un fil de fer dans des trous existants sur les tuiles. Ce travail était très pénible, car une fois le bouquet réalisé, celui-ci était très lourd.

Le chaulage du bouquet

La mise en bouquet achevée, on passait au chaulage. Ce travail était certainement le plus dur, car il fallait soulever le bouquet (12 kilos) avant de le plonger dans une cuve remplie de chaux, puis le retirer (là il faisait près de 20 kilos). Le corps de la femme était plié et ce geste était répété plusieurs centaines de fois dans la journée.

Le chaulage terminé, les bouquets séchaient quelques jours sur le terre-plein, puis étaient transportés sur des chalands plats pour être immergés en mer.

Les tuiles chaulées permettent de capter les larves après la ponte. Elles se fixent sur la tuile et grossissent pendant au moins cinq mois.

Ensuite, toujours sur des chalands, les bouquets chargés de l'or vert et bleu (le naissain) sont amenés à terre pour commencer le décollage.

Ce travail de titan est réalisé essentiellement par des femmes. À l'époque, l'embauche se faisait par accord verbal. Il n'y avait pas de contrat de travail. La plupart du temps, les travailleuses n'étaient pas déclarées. Elles étaient payées de la main à la main, en liquide. C'est ainsi que ma mère, qui a travaillé dans le domaine de l'ostréiculture pendant quarante-cinq ans, s'est vue octroyer une retraite squelettique (un peu plus de 300 francs par mois).

Tel était le sort de toutes ces femmes triplement exploitées (patrons, maris, élevage des enfants).

Dans ce domaine d'activité, les conditions de travail se sont peu à peu améliorées. On ne voit plus sur le littoral de cabanes en bois, les chantiers sont en béton. Les femmes ont des contrats de travail et sont déclarées. Il n'y a que les salaires qui ont du mal à suivre, à peine le Smic! Mais, les travailleuses sont toujours exposées aux conditions climatiques (vent, tempête, pluie, froid, chaleur...) et à l'exploitation forcenée du patronat qui, lui, n'a guère changé. Il n'a pour maître mot que rentabilité. L'exploitation qu'ont subie pendant plus d'un siècle ces travailleuses de la mer a fait la richesse des industriels de l'ostréiculture d'aujourd'hui.

J.

Travail gratuit au couvent



EN MARS 1903, le couvent du Bon Pasteur de Nancy est fermé sur ordre de la justice. C'est l'épilogue d'une affaire qui a duré des années où ce couvent, dépendant de la congrégation tentaculaire de Tours (maison mère Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur), a vu s'opposer à sa puissance (et à celle de ses protecteurs, à Rome et ailleurs), une ancienne « pensionnaire » ouvrière, devenue quasi aveugle, Maria Lecoanet, et l'évêque de Nancy, M^{gr} Turinaz. Officiellement créé pour « prendre soin des pauvres », ce type de couvent recevait des fillettes (dès l'âge de 4 ans, puis, après la loi de 1892 sur le travail des enfants, à partir de 13 ans) et des jeunes filles pauvres, des orphelines, des filles et femmes internées d'office dont les familles voulaient se débarrasser, et des « repenties » (mendiantes, vagabondes, prostituées).

« En travaillant vous faites plaisir à Dieu » leur disaient les religieuses

Elles travaillaient au jardin, à la ferme, aux cuisines et surtout en couture, fabrication de chemises d'homme, comme à Nancy par exemple, de linges sacerdotaux, de broderies vendues ensuite à des boutiques, des grossistes, etc. ; le travail se déroulait de 7 heures du matin (et même avant, pour produire pour le couvent lui-même) jusqu'à 16-17 heures, voire plus, 1 heure de classe pour les petites, mais pas toujours. Et ne pas oublier les prières et les offices.

« Un dur baigne », *dixit* le procureur général

Enfermées, cloîtrées, pas de courrier ni de sorties en famille (pour celles qui en avaient encore), changement de prénom, pas de récréations, de rares visites sous surveillance, paroles interdites entre ouvrières, maigre nourriture et uniforme, ces jeunes filles et femmes étaient exploitées jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus être utiles. Celles qui sortaient un jour comme Marie Lecoanet (qui a passé dix-sept ans de sa vie à broder des « jours ») sont lâchées sans un sou dans le monde « avec ma robe d'uniforme et la jaquette que je portais en y entrant », raconte-t-elle dans un de ses témoignages pour la justice. Marie Lecoanet mettra des années à avoir gain de cause après de nombreuses requêtes, des refus, des appels, des enquêtes approfondies : 10 000 francs d'indemnités versées par le couvent.

Quand le Bon Pasteur de Nancy ferme, cette congrégation comptait en France plus de 300 établissements et 48 000 « pensionnaires », ouvrières gratuites que le journal peu révolutionnaire *le Matin* nommait « l'exploitation de la charité. »

C. B.

Sources :

- Le Procès du Bon Pasteur, Société nouvelle de librairie et d'édition, Paris, 1903, <<http://data.decalog.net/enap1/Liens/fonds/F7A42.PDF>>;
- Alexandra Myrial, « L'Affaire du Bon Pasteur de Nancy », journal *La Fronde*, mars 1903.

Balayons abus et souffrances au travail!

Bon les filles, on n'a rien à perdre. Notre fiche de paie est déjà vide. Moi toute seule, ils vont me virer. Toi toute seule, ils vont te virer. Mais si on est toutes ensemble, ils ne pourront rien faire¹.

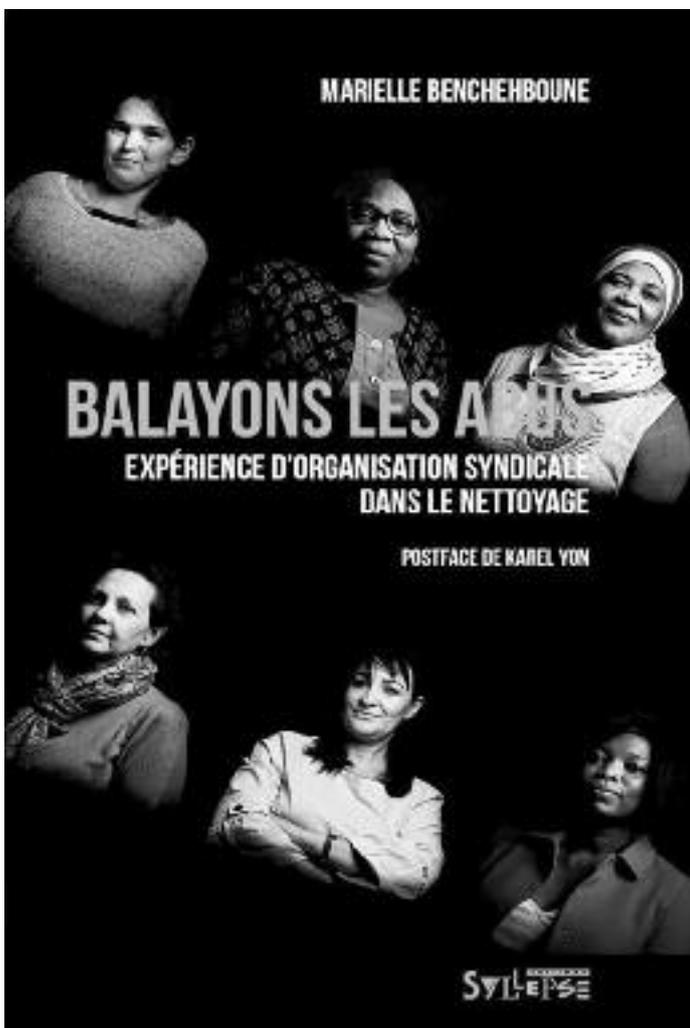
DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 1970, une politique de cession aux boîtes de sous-traitance a été menée dans bon nombre d'entreprises. Plusieurs secteurs sont concernés et notamment celui de la santé, du nettoyage et entretien, ou celui des transports: pour les hôpitaux et cliniques, le personnel de buanderie et de ménage; pour la RATP ou la SNCF, le personnel de nettoyage, mais aussi à EDF et dans la plupart des entreprises du tertiaire pour les

bureaux, les commerces et autres espaces. Conditions de travail dégradées, avec des horaires ne respectant pas les règles du code du travail, souvent horaires décalés – de 6 à 9 heures et de 17 à 22 heures par exemple – au salaire le moins-disant et clause de mobilité. Entre mépris et insultes des clients, et entre discrimination et maltraitance des cheffillons.

Karen Messing² a étudié l'entretien des trains à la gare de l'Est, à Paris, et énonce les conditions de travail des salariées pour nettoyer les toilettes: tout passer au produit désinfectant, y compris en se penchant derrière la cuvette dans ces lieux si exigus, et ce en quelques minutes, courir sur le quai pour se rendre aux toilettes suivantes, et recommencer à se tortiller pour bien faire son travail, sous le commandement d'un chef qui impose des cadences infernales. Quand il n'exerce pas en outre du harcèlement moral et sexiste, voire des agressions et violences sexuelles. À Paris, « lorsqu'elles nettoyaient les toilettes des trains de la gare du Nord, ces chefs frotaient leur sexe contre elles, leur mettaient des mains aux fesses, les insultaient. Quand elles ont dénoncé les faits, leur direction les a à peine entendues, jamais soutenues, et les a même enfoncées » dans l'affaire de harcèlement sexuel et de discrimination (2012-2020) opposant des travailleuses à la société H. Reinier (plusieurs milliers de salarié-es), sous-traitante de la SNCF.

Les emplois dans le nettoyage concernaient plus de 519 000 personnes en 2019. Paiement à la tâche, travail non déclaré et non rémunéré, non-respect du repos hebdomadaire, chantage, surcharge de travail, répression syndicale, etc. À ces injustices, s'ajoutent les humiliations et aussi le harcèlement et les agressions sexuelles à l'encontre des travailleuses, très majoritaires dans ces emplois³.

Avec leurs seaux et leurs balais, levées tôt, parties tard et mal payées. Femmes de chambre, femmes de ménage, mais surtout femmes de l'ombre. Un salariat invisible, essentiellement féminin, plus qu'exploité, en situation précaire et souvent sans défense, employé par des entreprises de nettoyage sous-traitantes et peu respectueuses du code du travail. De nombreux conflits récents dans de grands hôtels ont brisé le mur du silence sur leur situation⁴.



Depuis la grève victorieuse au Campanile et Première Classe du pont de Suresnes, en 2012, plus d'une dizaine de mobilisations ont secoué le secteur de l'hôtellerie⁵. En effet, les femmes de chambre avaient gagné l'égalité de traitement entre les salarié-es de l'hôtel et les femmes de chambre en sous-traitance. Puis, en 2013, elles ont gagné l'internalisation. Aux Hyatt Madeleine et Vendôme, en 2013 et 2014, au W Opéra en 2015, au Campanile Tour Eiffel en 2016, à l'Holiday Inn de Clichy en 2017, au Renaissance Trocadéro, au Campanile Bussy-Saint-Georges en 2018, au NH Marseille en 2019, et à l'Ibis Batignolles en 2019 et 2020. Et durant vingt-deux mois à l'Ibis Batignolles! Pas une année sans que les femmes de chambre sortent de l'ombre: en criant, en chantant, en dansant, en bataillant contre la sous-traitance dans les hôtels.

Lorsque Aissatou, femme de chambre d'un hôtel, décide de rejoindre le syndicat, elle ne pensait pas se retrouver avec ses collègues, à préparer la lutte. Dans *Balayons les abus*, il est question d'elle et d'elles. L'histoire des femmes de ménage en charge des toilettes d'un des plus grands centres commerciaux d'Europe, celle des femmes de chambre de sept hôtels ou encore les femmes agents de service hospitalier d'une clinique de l'Ouest lyonnais. De leur vie, de leur travail et de leurs souffrances. Leur témoin, l'autrice Marielle Benchehboune, est une « organisatrice syndicale », ce qui n'est pas une fonction courante dans le syndicalisme français. Elle est aussi militante au ReAct, Réseau pour l'action transnationale. Elle a répondu à la CNT-SO dans la région lyonnaise pour organiser les travailleuses du nettoyage. Elle s'inspire des méthodes des *labor organizers* anglo-saxons. Rappelons-nous Ken Loach qui les montrait dans son film *Bread and Roses*. À leurs côtés, elle organise des rencontres sur le lieu de travail, discrètement, et des formations à la négociation. À partir de son carnet de bord, elle raconte comment ces femmes écrasées ont trouvé les capacités individuelles et collectives d'agir face aux injustices dont elles sont victimes.

Dans un centre commercial, blocage des toilettes: le directeur de l'agence de nettoyage arrive et informe qu'une salle a été mise à disposition pour tenir la réunion, mais qu'il faut lever le blocage. « On va d'abord aller discuter de nos demandes, on lèvera l'action ensuite. [...] Avant, on était mal au travail. Maintenant on ne travaille plus dans l'angoisse. »

Dans une clinique, après deux grèves victorieuses, « maintenant c'est comme s'ils avaient peur qu'on fasse une troisième grève. Il y a eu des améliorations sur les salaires, les fiches de paie. On contrôle la fiche de paie directement avec une responsable qui vient nous voir chaque mois⁶ ». Le piquet de grève est installé à l'entrée de l'hôtel: drapeaux, banderoles et sono, les grévistes portant un gilet jaune avec le sigle du syndicat CGT-HPE (Hôtels de prestige et économiques), distribuant des tracts aux client-es et aux passant-es, communiqué de presse, soutien et solidarité,

assemblées générales, manifestations et diverses actions, et indemnisation grâce à la caisse de grève. Même des liens à l'international sont créés: avec le syndicat United Voices of the World à Londres, le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs en Suisse ou Las Kellys en Espagne⁷.

Annie Thébaud-Mony, sociologue de la santé et du travail, cible ses recherches sur les conditions de travail et les maladies professionnelles en résultant, en questionnant les rapports sociaux de sexe, de genre, de classe et de race. L'exemple des risques cancérigènes est éloquent: « Il y a les risques des produits utilisés, par exemple le formol, un cancérigène très utilisé dans le nettoyage hospitalier. Et les risques liés aux lieux où ces travailleurs nettoient⁸. » Si les premiers peuvent être surveillés, contrôlés et dépistés, les seconds sont oubliés, car ce sont en grande majorité des femmes, précaires et d'origine étrangère, et ce sont des emplois contributifs – essentiels – et non considérés au cœur du métier.

En fait, l'action syndicale (ou au moins rassembleuse) permet de passer de colères individuelles aux revendications collectives, de reconstruire des alliances contre la casse de la communauté de travail. Pour les femmes en lutte, c'est de sortir d'un système d'esclavage, au XXI^e siècle! La sous-traitance dans l'hôtellerie est souvent emblématique d'une gestion qui suit des logiques racistes et sexistes. C'est l'exploitation d'une main-d'œuvre précaire, immigrée, parfois même sans papiers, et au détriment de la santé physique et psychologique des travailleuses: variable d'ajustement au service des besoins économiques du patronat. Les luttes des femmes de chambre, victorieuses, contre la sous-traitance, se sont imposées sur le plan syndical, politique et médiatique. Elles dénoncent en réalité tout un système capitaliste structurel autour d'une division raciale et genrée du travail⁹.

Mise en lumière de zones de non-droit!

H. H.

1. Marielle Benchehboune, *Balayons les abus. Organisation syndicale dans le nettoyage*, Syllepse, 2020.

2. Karen Messing, *Les Souffrances invisibles. Pour une science du travail à l'écoute des gens*, Écosociété, 2016.

3. Marielle Benchehboune, *Balayons les abus*, op. cit.

4. *Ibid.*

5. Tiziri Kandi, « Une grève à soi. Les luttes des femmes de chambre », dans Elsa Dorlin (coord.), *Feu ! Abécédaire des féminismes présents*, Libertalia, 2021.

6. Marielle Benchehboune, *Balayons les abus...*, op. cit.

7. Tiziri Kandi, « Une grève à soi. Les luttes des femmes de chambre », op. cit.

8. Annie Thébaud-Mony, *Politiques assassines et luttes pour la santé au travail. Covid-19, cancers professionnels, accidents industriels*, La Dispute, 2021.

9. Marielle Benchehboune, *Balayons les abus...*, op. cit.

OUVRIÈRES – UNE ÉTABLIE À RENAULT FLINS



Une féministe révolutionnaire à l'atelier¹

SORTIE PRÉVUE EN SEPTEMBRE





* MOVEMENT DE LIBÉRATION DE LA FEMME

1. Éd. La Boîte à Bulles. Sortie septembre 2022.

On peut relire l'interview de Fabienne Lauret, « L'envers de Flins », dans *Casse-rôles*, n° 4, mai 2018, p. 14-15.





Après l'aventure du livre, celle de la bande dessinée : un projet un peu fou qui se réalise !

Une féministe révolutionnaire à l'atelier retrace aussi mon parcours résumé sur plus de cinquante ans d'engagements, dont trente-six ans à Renault Flins, avec des aspects plus personnels – dessin oblige ! – et des événements seulement esquissés dans le livre, comme deux voyages en Pologne pour soutenir Solidarnosc en 1980 et 1981, la rencontre amoureuse avec mon compagnon, engagé aussi à Renault Flins.

Passer de 280 pages d'écriture dense à 145 pages de dessins et dialogues fut parfois délicat, voire un petit exploit, mais surtout une expérience passionnante, très enrichissante ! Tout cela avec la formidable collaboration de mon coauteur, Philippe Guillaume, dont c'est le métier, et le chouette travail d'une jeune illustratrice au dessin très vivant, Elena Vieillard. Un autre angle de vue qui défile comme un long-métrage, sans oublier l'émotion et l'humour !

Un volet documentaire illustré de 15 pages apporte aussi des éléments absents dans le livre, notamment sur les engagements actuels.

Il y eut beaucoup d'aide de mon entourage pour m'encourager, retrouver les photos de grèves, d'événements, d'archives, le suivi de l'éditeur et son équipe Boîtes à bulles et, belle cerise sur le gâteau, une superbe et émouvante préface de l'historienne Ludivine Bantigny !

Fabienne Lauret

(RÉ)ABONNEMENT à CASSE-RÔLES



Je m'abonne à partir du numéro

Prix libre euros*

Frais postaux (1 euro par n°, soit)..... 4,00 euros

TOTAL..... euros

*Pour info, le prix de revient annuel (approximatif, les numéros ayant un nombre de pages très variable) tourne autour de 20-25 euros.

Dans le prix de l'abonnement, sont compris les éventuels hors-série.

NOM PRÉNOM

ADRESSE

TÉL. COURRIEL DATE

Libellez le chèque à l'ordre de : **Association Les amies et amis de Casse-rôles**
Chez Annie Nicolăi, 54, avenue de la Révolution, 87000 Limoges

Contact casse-roles@outlook.fr
Site <http://casse-roles.revulublog.com/>

Compte ouvert au Crédit agricole Centre-Ouest. IBAN: FR76 1950 6000 1128 1207 4100 666 BIC AGRIFRPP895

Les “mondine”, fières et impertinentes

En écoutant

Le Chant des grenouilles, nous découvrons les *mondine*. Le travail de la *monda* a été très répandu en Italie du Nord, entre la fin du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle. Il consiste en deux phases, la première pour repiquer les plants et la seconde pour retirer les mauvaises herbes qui poussent dans les rizières en gênant la croissance des jeunes plants de riz.



C'EST UN TRAVAIL HARASSANT, très fatigant, réalisé par des femmes parmi les plus pauvres – appelées *mondine* –, venues d'Émilie-Romagne, de Vénétie, de Lombardie et du Piémont : elles louent leur force de travail dans les rizières des provinces de Verceil, Novara et Pavie.

Les femmes sont dans l'eau jusqu'aux genoux, pieds nus et le dos plié durant des journées entières, douze heures de suite, exposées à la malaria. Pour se protéger des insectes et du soleil, elles portent un foulard et un chapeau à large bord et des shorts ou de larges culottes pour ne pas mouiller leurs vêtements. La saison de la *monda* se déroule durant la période d'inondation des champs, de la fin du mois d'avril au début du mois de juin, période lors de laquelle les pousses délicates sont protégées, durant les premières phases de leur développement, des écarts de température entre le jour et la nuit. La chanson *Senti le rane che cantano* (Écoutez chanter les grenouilles) traduit la voix gouailleuse de celles qui, interdites de parler pendant les heures de labeur, se retrouvaient alors dans des chants tant populaires que solidaires.

À la fin du XIX^e siècle, les *mondine* revendiquent une amélioration des conditions de travail avec un temps de travail réduit et une meilleure rémunération, car, comme ailleurs, non seulement elles sont moins bien payées que les hommes, mais le salaire est extrêmement bas.

Des mouvements de révolte et des émeutes vont accompagner leurs luttes contre les *padroni*, d'autant que ceux-ci embauchent des saisonnières encore plus pauvres acceptant tout compromis pour obtenir du travail : ces femmes clandestines sont qualifiées de *crumire* (briseuses de grève).

Le travail et la lutte des *mondine* ont inspiré de nombreux chants populaires, comme *Bella Ciao*, repris notamment par Giovanna Marini, et des œuvres littéraires ou cinématographiques, telle que le film *Riz amer*, de Giuseppe De Santis, en 1949, dans la verve du néoréalisme italien.

Une des chansons emblématiques, c'est aussi *Se otto ore vi sembran poche*, qui évoque la revendication de limiter à huit heures la journée de travail, revendication qui aboutira entre 1906 et 1909 dans toutes les communes du Vercellese.

H. H.

– *Le Chant des grenouilles*, 2018, avec Séline Gülgonën, chant et clarinettes, Laïla Sage et Lorenzo Valera, chant, guitare, accordéon.

– *Terracanto, l'oiseau aux mille voix*, <www.terracanto.org>.

– *Le Chant des grenouilles* sur Radio libertaire, 89.4, émission Femmes libres le 29 juin 2022, <<https://emission-femmeslibres.blogspot.com/2022/06/le-chant-des-grenouilles-emission-du-29.html>>.

Fifi, icône punk et féministe

Merci à Thierry Maricourt pour avoir adressé à *Casse-rôles* son livre « sur une vieille dame facétieuse nommée Astrid Lindgren », car il nous permet d'évoquer un personnage qui mérite de figurer dans notre panthéon d'héroïnes casserolesques : Fifi Brindacier.

Fifi une icône féministe

« Voici Fifi... Elle tient tête aux adultes, aide les opprimés, ne suit pas les conventions. Elle fait un pied de nez aux "Reste dans ta chambre, sois sage, sois gentille et souris", souvent assénés aux petites filles, icône pour enfant en Scandinavie et outre-Rhin, Fifi est une punk révolutionnaire » décrite par Derwell Queffelec en avril 2021 sur le site de France-Culture.

Bel exemple d'émancipation pour de nombreuses petites filles depuis que l'autrice suédoise, Astrid Lindgren, l'a créée dans les années 1940. Avec ses tresses rousses, ses longues chaussettes dépareillées et sa force herculéenne, elle peut porter son cheval d'une main faisant voler en éclats l'univers aseptisé des personnages féminins de la littérature jeunesse, bien sages et conservateurs. Elle renverse les codes en incarnant tous les traits de caractère généralement attribués aux garçons dans les histoires pour enfants.

Thierry Maricourt, romancier et essayiste, est un spécialiste des pays du Nord. Il nous présente ce récit d'une vie à la première personne laissant parler l'autrice qui évoque sa vie et les personnages de ses œuvres : Dans son livre *À propos d'une vieille dame facétieuse nommée Astrid Lindgren, de Fifi Brindacier, sa fille farfelue et de quelques autres fieffés farceurs*, Thierry Maricourt fait parler l'autrice :

Fifi Brindacier ou la petite fille révoquée : celle que j'aurais voulu être ! Celle que beaucoup de petites filles, condamnées à jouer à la poupée et à s'effacer devant la gent masculine rêvent d'être. Le modèle de l'antimodèle.

Des cheveux plus roux que des carottes, tressés en deux nattes raides, une robe faite de plusieurs morceaux de tissu récupérés çà et là, de l'irrévérence, une gouaille indigne d'une fillette sage comme doivent l'être les héros littéraires, se récrieront certains parents gnangnans.

– Thierry Maricourt, *À propos d'une vieille dame facétieuse nommée Astrid Lindgren, de Fifi Brindacier sa fille farfelue et de quelques autres fieffés farceurs...*, éditions de l'Élan, 2014.

– Jens Andersen, Astrid Lindgren, *Une Fifi Brindacier dans le siècle*, Éditions Gaia, 2019.

– Astrid Lindgren, *Fifi Brindacier*, Hachette (Le Livre de poche/Jeunesse-Classique), 2007.

– *La Revue des livres pour enfants*, n° 238, décembre 2007.

– Site de Thierry Maricourt :

<Voyage dans les lettres nordiques/maricourt.nordique.e-monsite.com>.



Astrid Lindgren est née en Suède en 1907, elle laisse à sa mort (à 94 ans) une œuvre considérable qui marque et renouvelle la littérature jeunesse : romans, contes, livres illustrés. Les exploits de ses personnages, Fifi Brindacier, Zozo la Tornade et beaucoup d'autres ont été traduits dans plus de 50 langues et leur créatrice a été proposée plusieurs fois pour le prix Nobel de littérature.

Un coup de pied dans la fourmilière

Jens Andersen, qui a écrit sa biographie, la décrit aussi comme une femme de son siècle, indépendante, défenseuse des droits des femmes et des enfants, provocatrice à ses heures et écologiste, croyant au pouvoir des livres et à leur importance sur l'imaginaire des enfants, mais aussi des adultes.

Thierry Maricourt :

En Suède et dans le monde entier, la parution de Fifi Brindacier a fait l'effet d'un coup de pied dans une fourmilière. Les enfants sages ont pris un coup de vieux. Beaucoup d'auteurs se sont enthousiasmés de pouvoir enfin s'adresser aux enfants sur un ton à la fois plus léger et plus profond qu'auparavant, de pouvoir également émettre des idées autres que celles qui étaient officiellement admises.

Pourtant, quand paraît dans la Bibliothèque rose, en France, dans les années 1950, la traduction du texte suédois, les enfants n'ont droit qu'à une version édulcorée du texte original, des passages entiers sont supprimés et le texte est transformé. Exemple : Fifi, dans le texte original, peut soulever un cheval entier si elle le veut ; dans le texte français, elle peut soulever un poney, à condition de s'en donner la peine. Une petite fille s'écartant ainsi du droit chemin, autonome, ne se conformant pas aux règles des adultes, et ne cherchant pas à leur plaire, c'était trop pour Hachette !

La version conforme à l'originale n'est parue qu'en 1995, cinquante ans après la première publication.

Politiques, mes livres ? Assurément, comme le sont quasiment tous les livres. Dans les miens, j'ai toujours tenu à dénoncer les injustices, toutes les injustices. Ce que l'on appelle l'iniquité, l'arbitraire, m'a toujours choquée. Mes héros se sont attelés à combattre ce qui pour eux n'était pas juste, toujours à la recherche de Nanguiyala, ce monde utopique.

Vive Fifi et les enfants récalcitrants !

A. N.

«RELISEZ LA LOI DE 1905 PLUTÔT QUE DE LA TORDRE»

... C'est le judicieux conseil donné par le maire de Grenoble, Éric Piolle, au ministre de l'Intérieur, un dénommé Darmanin.

Mais de quoi s'agit-il ?

Reprenons : le 16 mai dernier, le conseil municipal de cette ville décidait de modifier l'article 10 du règlement intérieur des piscines de la ville, autorisant de fait le burkini et le monokini. Une levée de boucliers s'est ensuivie, mais devinette : lequel de ces deux vêtements de bain a-t-il causé le plus de scandale ? Pour répondre à cette question, laissons la parole à Darmanin : « J'ai donné instruction au préfet de déférer en "déféré laïcité" la délibération permettant le port du burkini et le cas échéant d'en demander le retrait¹. » Aussitôt dit, aussitôt fait, le tribunal administratif, saisi dans l'urgence, a rendu sa décision sans faiblir : suspension de la disposition votée par la mairie au motif de porter « gravement atteinte aux principes de laïcité et de neutralité du service public² ».

Dont acte, mais sur quoi se fondent les juges pour considérer qu'un maillot de bain est un signe religieux ? Et quand bien même il le serait, comment pourrait-il bien être de nature à affecter les règles d'organisation et de fonctionnement de ce service ?

En tout cas, le port du burkini n'est pas une revendication communautariste, car, comme le souligne le chercheur en sciences politiques, Haoues Seniguer, les islamo-conservateurs n'admettent aucun vêtement moulant et sont même pour la non-mixité³. Ils n'ont d'ailleurs pas soutenu les 312 femmes musulmanes qui, en 2018, avaient pétitionné pour demander le port du burkini dans les piscines. Ils n'ont pas soutenu non plus les 7 femmes qui, en mai et juin 2019, s'étaient baignées en portant ce vêtement, alors qu'elles l'avaient été par des organisations comme le Planning familial.

Toutes protestaient contre cette association automatique et globalisante entre certains vêtements (le voile, bien sûr) et des croyances, ce qui est une façon d'essentialiser les femmes qui les portent et de les réduire à des préjugés et stéréotypes négatifs.

Comme le dit justement une Grenobloise de 20 ans qui porte le voile : « En ne me permettant pas de porter un maillot couvrant, on m'infantilise, on veut décider à ma place⁴. » Soulignant qu'elle veut juste pouvoir se baigner avec d'autres femmes et d'autres hommes, elle conclut « c'est juste un maillot de bain ».

Malgré tout, le Conseil d'État, saisi par la mairie, vient de confirmer la suspension de la décision municipale au grand dam de l'avocate qui la représentait et pour qui « le règlement des piscines ne fait pas de distinction pour des raisons religieuses, mais vise simplement à rendre le service public accessible à tous quelles que soient les motivations

de chacun. Il ne se fonde que sur des critères sanitaires, d'hygiène et de sécurité⁵ ».

C'est d'ailleurs exactement ce que dit le *Guide de laïcité et gestion du fait religieux dans le sport*, diffusé par le gouvernement en 2019, ce qui rend d'autant plus paradoxale la décision du Conseil d'État, dont on aurait pu espérer plus d'indépendance et de réticence à faire une application aussi erronée du principe énoncé par l'article 1^{er} de la Constitution de 1958, qui stipule :

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Contrairement à ces dispositions consensuelles, la loi Séparatisme, dont les juges administratifs ont fait ici une première application, est une « loi antilaïque et de guerre civile interreligieuse pour opposer les citoyens entre eux, en fonction de leurs croyances (supposées ou réelles) et de sécularisation forcée uniquement pour l'Islam⁶ ». On ne peut mieux dire !

Heureusement, l'affaire n'est pas close sur le plan juridique, puisqu'il appartient désormais à la justice administrative de se prononcer sur l'éventuelle annulation de la délibération municipale de Grenoble, avec en dernier recours la saisine de la Cour européenne des droits de l'Homme.

M. G.

La procédure ultra-rapide, dite « déféré laïcité » est issue de la loi Séparatisme du 24 août 2021 et peut être activée par le préfet lorsqu'un acte d'une collectivité publique est susceptible de porter « gravement atteinte aux principes de laïcité et de neutralité du service public ».

Le 11 mai dernier, Médiapart publiait sur son blog une tribune de soutien à la mairie de Grenoble, titrée « En mai, mets ce qu'il te plaît », signée par 113 « personnalités », dont Éric Fassin, Caroline de Haas, Françoise Vergès : « Les femmes musulmanes sont les premières stigmatisées. Il est clair que l'interdiction du maillot couvrant sort du cadre de la réglementation vestimentaire pour devenir un débat d'ordre politique visant à exclure davantage. »

1. *Le Monde*, 18 mai 2022.

2. *Le Monde*, 25 mai 2022.

3. *Libération*, 18 mai 2022.

4. *Libération*, 27 mai 2022.

5. *Libération*, 27 mai 2022.

6. Fédération nationale de la Libre Pensée, « Apprendre, comprendre, agir pour combattre la xénophobie », 30 mai 2022.

Contrôle social par la prison

Journée autour des écrits de Gwenola Ricordeau avec la librairie itinérante la Limou'zine et la bibliothèque féministe du Planning familial 19

SAMEDI 9 AVRIL 2022 A EU LIEU AU VILLARD, sur la commune de Royère-de-Vassivière (Creuse), une journée d'arpentage¹ de *Pour elles toutes, femmes contre les prisons*. En fin de journée, l'autrice de ce livre était présente, pour discuter et présenter son travail durant la soirée qui a réuni environ soixante personnes.

Gwenola Ricordeau est féministe et militante de l'abolitionnisme pénal. Elle explique que ces deux engagements peuvent paraître de prime abord antagonistes. Ce sont des féministes qui, pour assurer aux femmes une protection contre les violences qui leur sont faites, demandent la pénalisation des actes à leur rencontre. Cela entraîne alors la création de nouveaux types de délits et de crimes, ou leur sanction pénale, alors qu'auparavant la société ne se souciait pas d'en juger les auteurs.

Gwenola Ricordeau part du constat que la prison ne remplit pas les objectifs qu'on lui prête : elle punit, mais, hormis une fonction apparentée à la vengeance, dont on peut douter du bien-fondé éthique, elle ne permet pas à la personne coupable de travailler sur ses actes et de se transformer.

Gwenola Ricordeau constate qu'il n'y a pas de lien entre les chiffres de l'incarcération et le taux de criminalité : la prison ne fait pas baisser ce taux. L'emprisonnement n'assure même pas la sécurité des femmes, car trop souvent la sortie de prison n'est pas préparée, et est l'occasion d'une reprise des violences. Quant aux besoins de reconnaissance du préjudice et de réparation qu'éprouvent les victimes, on peut se demander en quoi la prison y répond vraiment, et si d'autres moyens n'y répondraient pas mieux. Pourtant, les résultats apparemment mauvais de la prison ne sont pas des erreurs de mauvaise gestion. Gwenola Ricordeau affirme qu'au contraire la prison remplit parfaitement l'office pour lequel elle existe, même si celui-ci n'est jamais explicité : il s'agit d'assurer un contrôle social sur des populations économiquement faibles, ou racisées, populations qui vont proportionnellement beaucoup plus en prison que d'autres.

Par ailleurs, en tant que féministe, Gwenola Ricordeau pointe la situation des proches de prisonniers. En très grande majorité ce sont des femmes qui portent une très



1. Arpenter, c'est débroussailler collectivement un livre en se partageant sa lecture (on coupe le livre en autant de personnes présentes) et en mettant en commun les connaissances et les intuitions de tou·tes les participant·es. Cette méthode a pour objet d'expérimenter un travail coopératif et critique, d'encourager un processus d'autoformation et de créer une culture commune autour d'un sujet. Il est nécessaire de ne pas avoir lu l'ouvrage avant de l'arpenter !

lourde charge à la fois matérielle, financière et émotionnelle. Les prisonniers sont totalement dépendants du soutien de ces proches qui paient un lourd tribut,

comme si elles aussi étaient condamnées, d'une autre façon, pour des crimes qu'elles n'ont pas commis et qu'elles ont pu subir.

Pour toutes ces raisons, Gwenola Ricordeau plaide pour l'abolition des prisons. Mais elle va encore plus loin, en prônant l'abolitionnisme pénal. Le système pénal ne punit pas des crimes qui préexisteraient, il définit ce qui doit être qualifié de crime, et ce qui ne l'est pas. Voir par exemple tout ce qui concerne la « délinquance en col blanc ». Ce faisant, il est un instrument au service d'une élite. Par ailleurs, le système pénal cherche des responsabilités individuelles. Il ignore totalement la notion de contexte, comme si le problème naissait au moment du crime. Les abolitionnistes du système pénal préfèrent parler de « torts », de « préjudices » ou de « situations-problèmes ».

Plutôt que de déléguer à un système judiciaire et pénal la tâche de définir ce qui est condamnable, puis de juger et condamner des personnes, il s'agirait pour une communauté de travailler à la « guérison » à la fois de la victime, de l'auteur et de la communauté.

La justice restaurative peut sembler participer de cet objectif

Elle vise à restaurer les liens sociaux entre la victime et l'auteur, et à ce que la victime obtienne réparation. Elle repose donc sur cet implicite que ce qui a été détruit peut être restauré, réparé. Par ailleurs, elle ignore la responsabilité de la société dans la genèse des comportements criminels. Pensons par exemple à l'influence du patriarcat dans les violences faites aux femmes... Enfin, la justice restaurative est souvent utilisée par le système pénal qui l'instrumentalise : le prisonnier qui acceptera de rencontrer la victime aura plus de chances d'avoir une remise de peine.

Gwenola Ricordeau milite pour une justice transformative pour laquelle le crime est une opportunité pour la communauté de chercher ce qui l'a rendu possible, et de le transformer.

Durant deux heures, le public a participé activement à un échange avec Gwenola Ricordeau, mettant en évidence le fait que rien n'est simple. Il serait vraiment utile d'organiser un plus long temps de réflexions sur ces questions de punition, d'enfermement et de justice pénale afin de continuer à penser comment le collectif peut trouver des formes pour agir aussi, face à une réponse de l'État qui est souvent inefficace, inexistante, et ne répond pas aux besoins des victimes.

Compte rendu établi par le Planning familial 19 (contact limou'zine)

Pour consulter les œuvres de Gwenola Ricordeau :

– *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*, Lux, 2019.

– *Crimes et Peines. Penser l'abolitionnisme pénal*, Grevis, 2021.

– « Abolitionnisme pénal », in Elsa Dorlin (coord.), *Feu ! Abécédaire des féminismes présents*, Libertalia, 2021.

L'État français aurait aboli la peine de mort le 9 octobre 1981. En réalité, la guillotine a été remplacée par des peines infinies qui tuent à petit feu. Des dizaines de personnes meurent chaque année derrière les murs. Violence des surveillants, manque de soin, désespoir...

Depuis quarante ans, des prisonniers prennent la parole et dénoncent la mascarade de l'abolition:

Nous, prisonniers qui vivons dans le ventre de la bête carcérale, nous adressons cette supplique à ceux qui, réunis, fêterons l'anniversaire.

Les prisons actuelles sont des mouiroirs.

La peine de mort n'a jamais été abolie, dits et écrits de prison choisis par L'Envolée (journal anti-carcéral <www.lenvolee.net>), Éditions du bout de la ville, 2021.

Le reportage prévu sur la prison ouverte de Baudonne (annoncé dans le n° 20 de Casse-rôles, mai-juillet 2022, p. 7, «L'anti-prison de la ferme Emmaus-Baudonne») est reporté, car la visite n'a pu avoir lieu comme prévu au mois de juin...

Une petite info en attendant plus:

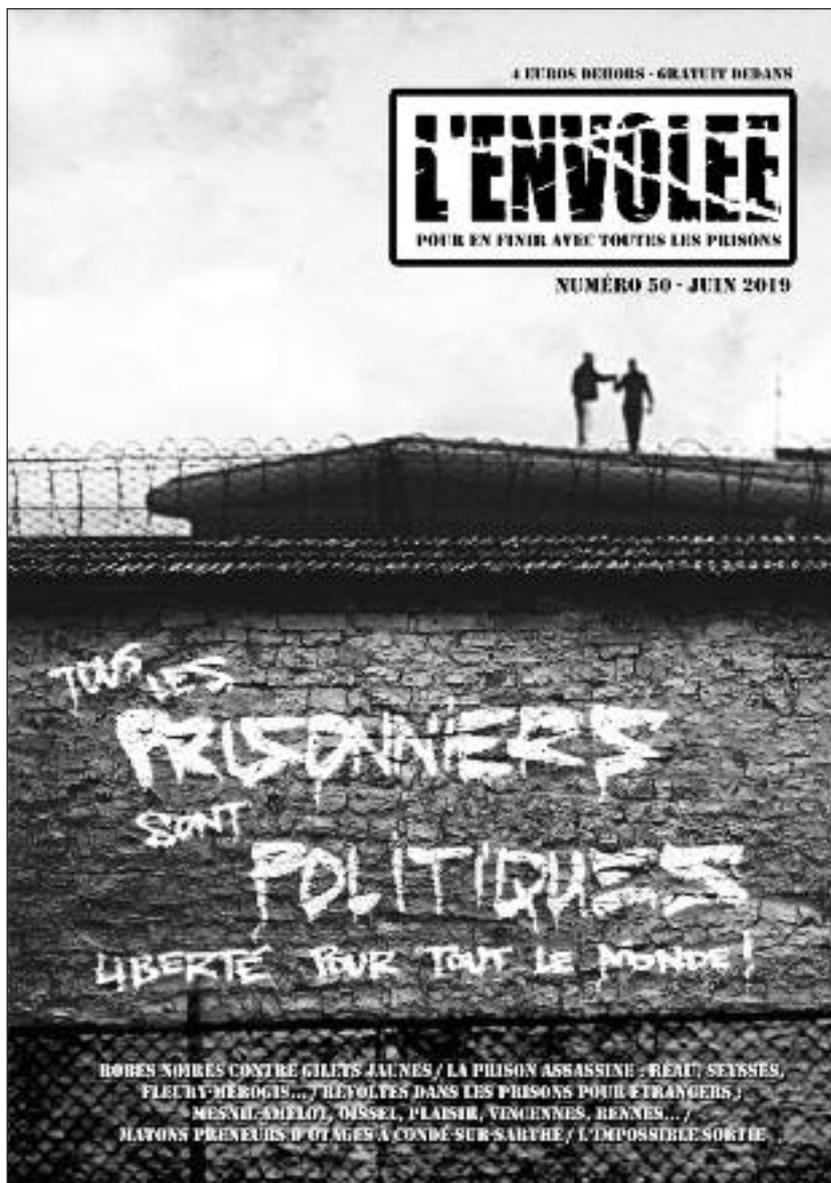
Si vous avez une amie qui finit de purger une longue peine, sachant que le séjour à la ferme Baudonne peut s'étaler sur deux années, il faut envisager de l'informer du dispositif pour engager une demande bien en amont (trois ans avant la libération); le processus d'accès peut être long à mettre en place!

Pour toutes informations sur la démarche, contactez la ferme Baudonne. <<https://www.fermeemmausbau-donne.fr/lesson/accueil/>>.

Donc la suite pour un prochain numéro!

Désolé pour ce retard,

Polette



Je voulais laisser aux copains – alors c'est drôle parce que c'est inversé, normalement, c'est un mort qui laisse un héritage aux vivants, là, c'est l'inverse, c'est moi qui sortais, qui allait devenir vivant, c'est moi qui laissais mon héritage à ceux qui étaient dedans, qui sont quelque part dans des cercueils –, je voulais leur laisser mes affaires. À qui mes chaussures, à qui mes bouquins, à qui mon ordinateur.

Et comme je n'avais pas confiance dans l'administration pénitentiaire [...] et que la loi me permettait de rester une journée de plus en disant que j'étais indigent [...] – j'ai toujours été très pauvre en prison –, j'avais donc le droit de rester encore une nuit, ce qui m'a permis de distribuer mes affaires aux copains. Cette liberté de dire non, c'est parti de ça. Ça les a beaucoup énervés: « On ouvre la porte à ce salopard, et il se paie le luxe de dire: "Pas ce soir. Je sortirai demain". »

Extrait de « Entretien, Rencontre cinéma de Pézenas, 2013 », in Hafed Benotman, *Ça ne valait pas la peine, mais ça valait le coup. 26 lettres contre la prison, choisies par L'Envolée*, Les éditions du bout de la ville, 2017.

L'Abolition fait son Nid à Limoges

Implanté dans 26 départements, le Mouvement du Nid est une association qui lutte depuis soixante-dix ans aux côtés des personnes prostituées, contre le système prostitueur. Cette année, nous créons une antenne à Limoges, amenant enfin le combat abolitionniste en Nouvelle Aquitaine.

AVANT TOUT, nous partageons une conviction: la prostitution est une violence, une exploitation, et en aucun cas un travail comme un autre. Nous adhérons à l'analyse défendue par le Mouvement du Nid, c'est pourquoi nous avons décidé de fonder une antenne à Limoges, en espérant aider des personnes, et diffuser le message abolitionniste.

L'initiative repose sur un constat: la prostitution engendre des souffrances et des traumatismes, laissant toutes les personnes qui passent par là abîmées à divers degrés. La prostitution est dangereuse pour la santé physique et mentale.

La plupart des personnes prostituées sont des femmes et, parmi celles-ci, la vaste majorité souhaite en sortir. C'est le constat que les militant-es du Mouvement du Nid font chaque jour sur le terrain, lors des rencontres de rue ou dans le cadre de l'accompagnement psychosocial des personnes prostituées.

Il ne faut pas se voiler la face: c'est une violence contre les femmes, une exploitation de la pire espèce – celle qui prend possession de nos corps, de notre intimité; qui fait de notre chair *une monnaie d'échange*. La prostitution, ce sont des hommes – dans l'immense majorité des cas – qui profitent de la précarité des plus vulnérables pour s'arroger un accès à leur intimité. C'est le lieu de la décharge des pires pulsions, de l'avalissement, des blessures physiques et mentales.

Ce n'est pas une rengaine bigote de prudes *réacs* – c'est un constat sans appel, qui se vérifie malheureusement chaque jour, partout dans le monde. Et même s'il existe aujourd'hui – dans le monde développé, il faut le noter – une certaine mode qui revendique quasiment la prostitution comme une voie de libération sexuelle (que ne faut-il pas entendre!), nous, militant-es au Mouvement du Nid, pensons que ce n'est en aucun cas une voie d'émancipation.

Alors, pour tendre la main aux victimes du système prostitutionnel, les militant-es qui partagent des convictions

abolitionnistes s'organisent. Étudiantes, actives, retraitées – et parfois anciennes prostituées –, elles (et quelques hommes aussi) rejoignent le Mouvement et font le choix de s'investir dans l'une de ses missions: la rencontre, l'accompagnement, la prévention et le plaidoyer politique.

À notre tour, nous avons décidé de nous unir pour apporter une pierre à l'édifice

Nous serons present-es sur les lieux de prostitution locaux, pour rompre l'isolement prostitutionnel, aller à la rencontre des femmes. Sans objectif, sans jugement. Simplement assurer une présence, montrer à ces femmes qu'elles ne sont pas seules et que même si, aujourd'hui, elles ne voient pas d'alternative à leur situation, celle-ci existe. Et que si un jour elles décident de quitter la prostitution, nous pouvons les aider.

Depuis la loi de 2016 – qui, rappelons-le, décriminalise la prostitution, mais rend illégal l'achat d'actes sexuels –, l'État a l'obligation de mettre en place sur chaque territoire des parcours de sortie de la prostitution. Là où cette mesure est implémentée avec une réelle volonté politique, elle donne des résultats. Mais, dans notre région, bien qu'il existe une association agréée pour les parcours de sortie de prostitution, le bilan en cinq ans est décevant. Seule une poignée de femmes a pu bénéficier de ce dispositif... et il y a fort à parier qu'elles seraient plus nombreuses si elles étaient correctement informées!

C'est ce que nous nous proposons de faire, sans tomber dans le prosélytisme: simplement informer sur l'existence de dispositifs d'accompagnement, d'allocations et de droits. À terme, nous chercherons un local pour assurer des permanences et accueillir des femmes pour leur offrir un temps hors de la rue, hors du milieu prostitutionnel. Et pour celles qui en formuleront la demande, les orienter vers les associations agréées qui les aideront à faire les démarches administratives.

Nous prévoyons aussi d'intervenir en milieu scolaire pour faire des actions de sensibilisation et de prévention. Quand on voit à quel point les adolescents, qui sont à un âge particulièrement important et vulnérable, sont soumis à un environnement culturel qui présente les femmes comme des objets, et l'argent comme but ultime, cela fait froid dans le dos... Dès l'adolescence – et parfois même dès l'enfance! –, les jeunes se retrouvent projetés dans une culture pornographique et violente. Une culture qui pousse aujourd'hui l'obscénité jusqu'à glamouriser la prostitution, l'*escorting* (son synonyme *politiquement correct*), le strip-tease et autres *camgirls*... Et même si nous ne sommes pas de taille à lutter contre les médias de masse, nous serons là.

Le Mouvement du Nid veut initier un véritable mouvement de société et faire changer les mentalités, afin que chacun comprenne enfin que *l'on n'achète pas le corps d'une autre personne pour assouvir des besoins sexuels*.

Si vous partagez nos convictions et souhaitez vous impliquer dans notre Mouvement, rejoignez-nous via:

coordinatinnationale@mouvementdunid.org

Le nom d'épouse, une survivance des lois religieuses accentuées par le patriarcat bourgeois du XIX^e siècle

JUSQU'AU XIII^e SIÈCLE ENVIRON, l'épouse gardait son nom. Puis l'Église réussit à imposer le modèle du mariage chrétien dans lequel le droit canon prévoit que l'époux est le chef de son épouse, et que celle-ci doit prendre le nom de son conjoint. Bien plus tard, le code civil ou code Napoléon (1804) a aggravé la situation de la femme (pas seulement, mais surtout celle de l'épouse). Pourtant, et depuis la loi du 6 Fructidor de l'an II (23 août 1794), « aucun citoyen ne pourra porter de nom ni prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance ». Et jusqu'au toilettage des lois concernant la famille, ces dernières décennies, ce texte faisait et fait toujours loi.

Les normes sociales, la religion, la tradition, la domination bourgeoise ont, à partir de la Renaissance, créé un système particulièrement répressif pour les femmes, qui s'est encore accentué au XIX^e siècle; non seulement la femme mariée devait porter le nom de son mari, mais, souvent, elle y perdait même son prénom – genre M. et M^{me} Henri Dupont ou même M^{me} Veuve Henri Dupont !

Légalement, le nom de son époux ne peut être imposé à une femme mariée et le port du nom de l'époux n'est, pour elle, qu'une possibilité, un choix. En se mariant, une femme conserve son nom de famille transmis par le père, si mariage ou reconnaissance de paternité (ou par la mère si naissance hors mariage, nom qui est alors celui du grand-père); c'est celui qui figure sur l'acte de naissance (appelé aussi nom de naissance ou nom patronymique) de sa naissance à sa mort (sauf demande acceptée par l'État). Toutefois, le mariage permet à chaque époux d'utiliser le nom de l'autre époux ou un double nom: il s'agit d'un nom d'usage (ainsi inscrit sur les formulaires administratifs). Rien ni personne, légalement, n'oblige une femme mariée à changer de papiers d'identité. En cas de besoin, le livret de famille fait foi du mariage.

Alors, pourquoi tant de femmes changent-elles de nom ?

Quand on leur pose la question, un grand nombre, ignorant la loi que personne ne se charge de leur dire, répond « Mais c'est obligatoire », d'autres disent le faire « par amour » ! Et d'autres encore pour que tous les membres de la famille aient le même nom (c'est aussi ce qui pousse nombre de femmes divorcées, et même divorcées dans la violence, à garder le nom de leur mari avec son autorisation !). Ou pour la gloire que fait rejaillir sur elles le nom du mari lorsqu'il est connu, riche, etc. Ou pour d'autres raisons plus personnelles (une Sylvie Lagrosse préférant devenir une Sylvie Dumas, une femme victime d'inceste paternel préférant « oublier » son nom, etc.). Et, surtout, il y a les habitudes, et elles ont la vie dure.

Depuis quelques années, pour nombre de femmes, la mode grandit de mettre les deux noms accolés, celui du



Il est bien indiqué dans le site que cette possibilité est offerte aux femmes comme aux hommes...

mari et le leur. Qui le fait et pourquoi ? Le plus souvent, ce sont des femmes qui ont eu une vie professionnelle ou une longue vie étudiante sous leur nom avant leur mariage, survenu tardivement. Parfois aussi des femmes dont le nom de famille est connu et qui ne veulent pas le perdre. Intellectuelles, artistes, bourgeoises, cadres, cheffes d'entreprise, elles mettent ainsi en avant leurs côtés modernes, libéré et féministe (les trois étant à la mode). Elles se créent une double identité, femme libre et épouse, femme au travail et femme au foyer (certaines d'ailleurs gardent leur nom au travail et prennent le nom du mari en dehors – là, ça devient compliqué). Nom double qui, parfois, rejoint maintenant celui des enfants qui portent le double nom (encore très peu nombreux).

Évolution des idées, des mœurs... mais la plupart du temps, le nom de l'époux vient en premier, celui de la dame en second comme une concession faite par les hommes au féminisme, et une marque, pour les femmes, de leur « libération dans la tradition »... Les normes patriarcales ne sont pas loin.

À noter que le mari, lui, ne porte quasiment jamais le double nom.

À quand un M. Macron-Trognoux ou, mieux, Trognoux-Macron ou encore un M. Agacinski-Jospin ?

Quid de celles qui défendent les droits des femmes, se revendiquent féministes, militantes, voire révolutionnaires, et prennent le nom de leur époux ?

Porter le nom d'un autre, c'est, quelque part, lui appartenir.

C. B.

Ces cercles de décision fermés aux femmes

Partout en France, il existe des clubs très fermés où se retrouvent les « décideurs », ceux qui comptent : chefs d'entreprise, hommes politiques, avocats, officiels et leurs amis.

À TOULOUSE, l'un de ces cercles, association 1901, appelé Les Compagnons de la Table Ovale (environ 570 membres), a été créé en 1997. Son but principal ? La promotion de Toulouse Olympique XIII. Qui pourrait être contre, à Toulouse, où tout le monde est censé aimer le rugby, qu'il soit à XIII ou à XV ?

Pour être admis dans ce cercle, il faut être parrainé, montrer patte blanche. Quand on regarde la liste des membres d'honneur, des nouveaux membres, etc., on trouve un ancien sénateur, le maire actuel et l'ex-maire de Toulouse, un commissaire divisionnaire, beaucoup de chefs d'entreprise (attention, pas le plombier du coin), des élus locaux... enfin le gratin des milieux économiques, politiques et institutionnels.

Et pourquoi pas ? Ces gens aiment le rugby, comme nombre de supporters et ils aiment bien être entre eux pour en parler... D'accord, pas au bistrot du coin, plutôt dans un endroit calme (le siège se situe au Novotel, place Wilson, à Toulouse); tant d'idées en commun, tant d'affaires à traiter ensemble, tant de projets à mener pour le bien de tous ! En plus du soutien à l'équipe locale de rugby.

Oui, mais... juste un petit truc qui cloche

Vous avez beau lire et relire, sur leur site, la liste des dirigeants de l'association, celle des membres, bienfaiteurs, nouveaux, honoraires et autres, pas un seul nom de femme. Elles n'y sont pas, nulle part. Vous pouvez lire leurs statuts, rédigés au masculin : rien n'y est écrit « interdisant » à une femme de demander son adhésion.

Vous êtes Paulette Durand, vous dirigez une entreprise de quelques centaines de personnes et vous aimez le rugby ? Vous êtes même prête à faire un don pour soutenir ce noble sport, si viril ? Essayez donc.

La Table Ovale, comme certains autres clubs de décideurs, est strictement réservée aux hommes. Bon, il n'y a pas que Toulouse, d'autres cercles, clubs, loges... fonctionnent ainsi en France (ainsi, le cercle Mozart, à Montpellier) et sans doute ailleurs. De toute façon, autorisés ou non aux femmes, « ces lieux de pouvoir et d'influence offrent une telle concentration de patrons, d'avocats en vue et de politiciens vedettes qu'il faudrait être bien naïf (et naïve !) pour penser qu'ils ne discutent entre eux que de leur maison de campagne, des études de leurs enfants ou de leur sport favori ! »¹.

C. B.

1. *Le Figaro*, « Enquête sur les cercles et les lieux de pouvoir », 29 avril 2010.

Site <table Ovale> et journal *L'Empaillé*, 7 octobre 2021.

Alexandra Richard, vers un troisième procès ?

« Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout. »

Albert Camus, *Carnets*

LA COUR DE CASSATION serait en voie de rouvrir le dossier d'Alexandra Richard, reconnue coupable, le 16 octobre 2016, du meurtre de son compagnon dont elle subissait les violences et les humiliations.

Le 27 novembre 2020, Alexandra est condamnée par la cour d'assises de la Seine-Maritime à dix ans de prison.

Lors d'un second procès, du 19 au 23 octobre 2021, devant la cour d'assises de l'Eure, Alexandra sera condamnée à la même peine, dix années de prison.

La réouverture du procès d'Alexandra est une première étape, maintenant, il s'agit de la finaliser en faisant en sorte qu'Alexandra puisse sortir de prison.

À l'issue de ce second procès, Alexandra s'est pourvue en cassation et, le 6 juin dernier, la cour de cassation a fait savoir qu'elle acceptait de réexaminer le dossier.

Justice doit être faite

Alexandra a déjà passé six années en détention... Elle a largement payé (plus de six années de privation de liberté !) Elle ne doit plus rester incarcérée, c'est une question de justice.

L'acharnement, ça suffit

Le 24 mars 2022, sa sixième demande de remise en liberté a été rejetée. La mobilisation de tou-tes s'impose afin que nous soyons des dizaines de milliers devant le palais de justice pour crier notre soif de justice et soutenir Alexandra. Il s'agit de faire en sorte que la chambre d'instruction, qui examinera la septième demande de remise en liberté d'Alexandra, le 6 juillet 2022, soit enfin la bonne.

J.

Bonjour,

Je veux depuis longtemps vous parler de la chanson de Maggy Bolle, Beaux pains dans ta gueule (numéro Éducation libertaire) où une chose m'a beaucoup choquée. Il ne s'agit ni du vocabulaire, ni des idées, ni du style. Juste l'emploi d'un mot, « gros con, connard ».

Je n'arrive toujours pas à comprendre que des femmes, féministes ou pas, utilisent ce mot, en fait l'empruntent au vocabulaire macho masculin, pour lequel il est une injure... Pour moi: Quand un homme traite un autre de « con », il le renvoie à la femme, son rôle, son inutilité, son peu d'intelligence, sa nullité, en fait il dit que cet homme se comporte « comme une femme » qui, elle, ne sait rien faire ni penser hors de son sexe.

Vous le savez tous, jusqu'à la fin du 18^e siècle, le mot « con » était le mot correct pour désigner le sexe de la femme, les écrivains, écrivaines, médecins, les gens autres l'utilisaient couramment, il n'était ni grossier ni injurieux... C'est le 19^e siècle bourgeois et ultra-réac qui l'a transformé en injure voulant dire bêtise, passivité... féminines bien sûr. Pour moi je me refuse à utiliser ce mot. Tiens, s'il le faut, je lui préfère notre très usité méridional « couillon » beaucoup plus joli et parlant ! qui en plus n'est pas méchant.

En résumé, pour moi, un discours « féministe » ne peut utiliser les mêmes « armes », même en mots et surtout en mots, qu'un discours machiste.

Co.

Critique féministe du film La Maman et la Putain de Jean Eustache, « nouvelle vague » des années 1970.

Le film La Maman et la Putain, présenté au festival de Cannes en 1973, dans le cadre de la nouvelle vague, avait fait scandale parce qu'il parlait crûment de sexe. La copie a été restaurée pour être présentée le 8 juin 2022. « Ce film culte est comme un météore dans le ciel du cinéma », dit la comédienne Françoise Lebrun.

Le retour annoncé « d'un chef-d'œuvre » m'a poussée à aller le voir. Stupéfaction rapide face à l'inanité du propos, ennui mortel. Je suis sortie au bout d'une heure et demie d'une salle très clairsemée. Le « chef-d'œuvre » dure 3 h 40... À la sortie, j'ai enquêté. Il ne se passe rien, que du discours. Que valent nos critiques de cinéma ?

Il y a plusieurs façons de justifier l'ordre patriarcal. La moins voyante, la plus acceptable socialement, la plus « anodine », est celle choisie par Jean Eustache en 1973 dans son film La Maman et la Putain. Il n'est pas sûr qu'il en ait eu conscience lui-même pour l'époque, tant il est vrai que l'homme doit être naturellement un séducteur, donc un beau parleur. Tandis que les femmes doivent être toutes consentantes, avec un regard bovin, face au discours inepte et creux d'un beau garçon (« Je pense à toi le jour et la nuit... », « Je veux t'épouser... », comme une redite du Don Giovanni de Mozart). Tel est le parti pris du film qui pourrait rendre quasi invisible le contenu machiste du discours masculin du chasseur de femmes. Car le séducteur apparaît d'abord comme un enfant gâté capricieux.

À tel point que les critiques les plus sévères du film portent aujourd'hui sur le « snobisme gonflant » du discours, la « masturbation intellectuelle » vide de toute substance, la « nullité

Au sujet de l'article « Stériles comme le vice » dans Casse-Rôles, n° 20.

Il est bien de rappeler que l'immense majorité des hommes de pouvoir de la Révolution de 1789, tous du XVIII^e siècle, étaient misogynes, comme le seront nombre de communards.

Ils voyaient simplement dans l'agitation des femmes un intérêt pour la Révolution. Mais plusieurs d'entre elles ont voulu dépasser un rôle figuratif. Le droit de vote n'a été avancé que par quelques figures indépendantes. Pour les femmes de la Société des citoyennes républicaines et révolutionnaires, autour de Pauline Léon et Claire Lacombe, le combat était tout autre, celui de l'égalité sociale avec leur soutien aux révolutionnaires radicaux, les Enragés.

Ce fut leur perte et celle des Enragés qui remettaient en cause le droit de propriété, confirmé par la Constitution pourtant avant-gardiste de 1793, ce qui provoqua leur répression : aux yeux du gouvernement révolutionnaire, cette radicalité sociale représentait le danger le plus grave risquant de briser le consensus apparent de classe autour de la forme de République voulue par le parti au pouvoir et Robespierre.

Jean

absolue » des échanges, alors que la critique avisée et savante le présente comme un des plus grands films français.

Tandis qu'il n'existe aucune critique féministe connue jusque-là.

Cependant, le dévoilement du « chasseur » a pourtant lieu. Il s'agit d'un beau jeune mec macho, prédateur et pique-assiette, sans revenu, vivant aux crochets de sa maîtresse et de ses victimes, trouvant le couvert, le lit, la chemise repassée, se faisant avancer l'argent de ses « flanelles », ne pouvant faire la vaisselle car « c'est dégueulasse », marchant toujours avec ses chaussures sur le lit lors de ses retours de « chasse »... Un pédant insupportable qui fait pourtant rire des femmes alors qu'il est difficile de trouver le moindre sens à sa logorrhée. Il parvient pourtant à mettre dans le même lit sa dernière victime et sa maîtresse pour contrecarrer la jalousie de cette dernière. Et il y aurait là le caractère déchirant de l'histoire, alors que tous les poncifs connus ont été rassemblés.

Il nous faudrait croire que toutes les femmes se retrouvent dans ces fadaïses, puisque pas une ne se risque à dire « ôte tes chaussures avant de monter sur le lit... ». Ou bien il nous faudrait croire que la femme qui ne succombe pas de suite ne peut que se sentir putain et s'assumer comme telle.

On trouverait là la preuve d'une nature féminine et... du bon film.

Mais cela pose alors une question grave sur l'appréciation de ce qu'est une création artistique dans le cinéma.

Est-ce la seule représentation du préjugé social sans le moindre élément de critique, ou l'art ne doit-il pas d'abord être subversif ? Question ouverte !

Anne-Marie Chartier

Prochain dossier

QUELLE CONNERIE LA GUERRE!



LES CONFLITS ARMÉS, qu'ils soient de « haute intensité » comme actuellement en Ukraine ou de « basse intensité » comme en Cisjordanie et Gaza, qu'ils soient le fait d'armées appartenant à des États, des groupes paramilitaires à la solde d'un pouvoir autoritaire (comme au Brésil où ils volent les terres indigènes et assassinent), de groupes mafieux contre un État défaillant (comme en Albanie) ou d'autres fauteurs de guerre comme les États-Unis sur l'ensemble de la planète (Hiroshima et Nagasaki), leurs conséquences touchent plus durement

les populations vulnérables, les moins protégées, les pauvres, celles et ceux qui ne peuvent engranger des provisions, se cacher, fuir, se défendre par les armes ou autrement. Même si les femmes ne sont pas en première ligne, ce sont elles qui ont le plus à souffrir de ces divers états de guerre au vu de leurs rôles : soin aux enfants, aux personnes âgées, rapport à la nourriture, à l'éducation... et plus encore du fait qu'elles peuvent devenir des butins de guerre à travers les pratiques du « repos du guerrier », des enlèvements, des viols, de la purification ethnique. Ce sont elles qui subissent des coups sans pouvoir se défendre, qui luttent sur place ou prennent le chemin de l'exil. Elles toutes risquent leur vie, ont des histoires singulières et pourtant semblables, des histoires qu'il faut entendre ou raconter en leur nom – quand elles ne le peuvent pas.

Nous souhaitons briser les stéréotypes qui réduisent les femmes au seul statut de victime afin de mettre en avant les différents rôles qu'elles tiennent dans la guerre : combattantes, militantes, résistantes, mères, filles, conjointes...

Et dans ces situations dramatiques, quelle place pour la non-violence ?

*Oh, Barbara, quelle connerie la guerre,
Quès-tu devenue maintenant sous cette pluie de fer,
de feu, d'acier, de sang ?*

Jacques Prévert, « Barbara », in *Paroles*, 1945.

CASSE-RÔLES

SOMMAIRE

Édito **2**

Belgique, prostitution légalisée **3**

États-Unis, IVG interdit **4**

Espagne, le congé menstruel **5**

Espagne encore : abus sexuels/Viols **6**

Cisjordanie, assassinat d'une journaliste **7**

Rachel Kéké, femme de chambre et députée **8**

Mais que fait la police / Sortir de la rue **9**

La vie de château pour *Casse-rôles*... **10**

Bulletin d'abonnement **42**

DOSSIER Ouvrières

Sommaire **11** / Dossier **12-43**

Fifi, icône punk et féministe **44**

Burkini à Grenoble **45**

Prison, contrôle social **46**

Prison, L'Envolée / Baudonne **47**

L'abolition fait son Nid à Limoges **48**

Le nom d'épouse... **49**

Cercles de décision fermés aux femmes /
Alexandra Richard, 3^e procès **50**

Courrier reçu **51**